TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 641 18 PAGES DERNIÈRE ÉDITION — MARDI 17 AVRIL 1979

AU LIBERIA

Des manifestations font plusieurs dizaines de morts à Monrovia

LIRE PAGE 3



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 rls. ; Italie, 400 l. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 13

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09

C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

Les désaccords s'accentuent en Iran au sein de l'équipe dirigeante

Un refus du fanatisme

Pour la deuxième journée consécutive, des milliers d'Iraniens ont manifesté dans les rues de Téhéran pour apporter leur appui à l'ayatollah Taleghani, qui a cessé toute activité politique pour protester contre les abus commis par les « comités Khomeiny ». *Ceux-ci se comportent, en effet, de plus en plus en Etat au sein de l'Etat.*

L'affaire Taleghani aura donc fait éclater au grand jour une crise qui couvait déjà depuis plusieurs semaines. Le chef du gouvernement, M. Mehdi Bazargan, s'était lui-même plaint amèrement, à plusieurs reprises, des « interventions répétées et abusives » des comités dans les affaires de l'Etat et de la façon dont ils bafouaient ouvertement l'autorité du gouvernement. Vers la mi-mars, M. Bazargan avait très nettement pris ses distances à l'égard de l'ayatollah Khomeiny et de ses partisans intégristes à propos des « procès et exécutions sommaires », qu'il avait qualifiés de « honte » pour les progressistes iraniens et d'« affront à la révolution ». Il avait alors obtenu l'assurance que les tribunaux révolutionnaires islamiques, qui *sont contrôlés de près par les* « comités Khomeiny », respecteraient désormais les règles d'une justice moins expéditive et plus sereine.

Ces espoirs ont été vite déçus. Le « nouveau règlement », plus conforme aux normes d'une saine justice, préparé en consultation avec le ministre de la justice, M. Assadollah Mobacheri, n'est pas revenu de Qom, où il avait été adressé pour approbation à l'autorité suprême. Les exécutions ont repris de plus belle dans des conditions toujours aussi inacceptables. Estimant que les « criminels » devraient être « tués dès le premier jour au lieu d'être emprisonnés et jugés », l'ayatollah Khomeiny a, en fait, donné le feu vert à une nouvelle série de « parodies de justice ».

Désavoué de façon cinglante, M. Bazargan n'a pas bronché. Il a été jusqu'à refuser la démission de son ministre de la justice et s'est cloîtré dans un silence prudent, estimant sans doute que son départ ouvrirait la voie au règne cette fois totalement incontrôlé des mollahs conservateurs.

Les « comités Khomeiny » n'exercent pas *leurs fâcheuses* activités dans le seul domaine de la justice. Leur pouvoir tentaculaire constitue un défi au gouvernement, dont ils paralysent les *activités. Encouragés par la victoire* des « oui » au référendum-plébiscite du 30 mars dernier, ils s'efforcent de créer par la contrainte un Etat islamique « dur et pur » qui s'inspirerait des thèses chères aux religieux intégristes, dont de toute évidence le patriarche de Qom est le chef de file.

Il y a une semaine, le Front national démocratique iranien, qui regroupe de plus en plus les éléments laïcs opposés à cette orientation et à tout sectarisme, lançait un cri d'alarme en mettant en garde les autorités contre le risque de l'instauration d'un « régime encore plus arbitraire que le précédent ». Le F.N.D. s'élevait alors contre « l'action de plus en plus incontrôlée de certains comités Khomeiny » et critiquait sévèrement les programmes de radio et *de télévision, qui* sont devenus un instrument de propagande au seul service des extrémistes religieux.

La démission de M. Karim Sandjabi, ministre des affaires étrangères et secrétaire général du Front national, qui avait pourtant opté pour une *collaboration* étroite avec les religieux, montre qu'il n'est plus possible de mener cette politique aussi longtemps que les « comités Khomeiny » ont toute latitude d'agir à leur guise. La décision de M. Sandjabi et l'effacement volontaire de l'ayatollah Taleghani révèlent les premières lézardes dans la coalition hétéroclite au pouvoir. Ces défections prouvent, s'il en était besoin, que même les esprits religieux se refusent à faire de l'Iran une « cité de Dieu » régie par l'intolérance et le fanatisme et *livrée aux* surenchères d'adversaires résolus de toute démocratie.

• L'ayatollah Taleghani dénonce les « comités Khomeiny »

• M. Sandjabi présente à nouveau sa démission

La crise ouverte par la décision de l'ayatollah Taleghani de « se retirer » en signe de protestation contre les agissements des « comités Khomeiny », suscite de vifs remous au sein de l'opinion iranienne.

D'autre part, le ministre des affaires étrangères, M. Karim Sandjabi, a, pour la deuxième fois en un mois, adressé une lettre de démission au premier ministre, M. Mehdi Bazargan. Les termes utilisés par le chef de la diplomatie dans sa nouvelle lettre de démission semblent indiquer qu'il est en désaccord avec certains membres du cabinet, qui pourraient appartenir au Conseil de la révolution, sur les remèdes à apporter à la « paralysie des affaires de l'Etat », qu'il constate par ailleurs.

Entre-temps, les tribunaux révolutionnaires islamiques poursuivent leurs activités sans relâche. Cinq militaires ont été fusillés, ce lundi 16 avril à l'aube, portant à cent vingt-huit le nombre des exécutions capitales depuis le renversement de la monarchie il y a deux mois. Parmi les suppliciés, figurent le général Ahmed Hamidi Ashtiani, ancien chef de la police de Kermanchah, et un colonel ayant commandé à Abadan.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — L'arrestation pour quelques heures, dans la nuit du 12 au 13 avril, par un comité Khomeiny, de deux des fils — Abdul Hassan et Mojtaba — et de la belle-fille de l'ayatollah Taleghani (*le Monde* daté 15-16 avril), aurait pu n'être qu'une péripétie dans une ville qui porte encore les stigmates de la « révolution », où l'on arrête chaque jour et où, désormais, la télévision accorde une large place aux audiences de la justice islamique. Mais la personnalité du père des deux jeunes gens — proches, dit-on, du mouvement progressiste islamique des moudjahidin, — et les blessures qui leur ont été infligées, en ont fait un symbole contre ces comités *armés qui prolifèrent et* inquiètent de plus en plus la population et une grande partie des responsables politiques.

Autant les journées sont calmes à Téhéran, autant, dès la nuit tombée, il n'est pas rare d'entendre claquer les mitraillettes.

BRUNO DETHOMAS.

(*Lire la suite page 3.*)

L'Arabie Saoudite produira moins de pétrole que prévu

La réduction de moitié des estimations sur les réserves pousse à la hausse des prix du brut

Au moment même où l'Iran annonçait une nouvelle hausse des prix de son pétrole, portant à 2 dollars la « surcharge » qui *majore les prix décidés en commun par l'OPEP à la fin de mars*, un rapport confidentiel publié par la commission des affaires étrangères du Sénat américain faisait planer de nouvelles menaces sur l'évolution à terme des prix du brut.

Les sénateurs américains, rendant publics des documents émanant de compagnies pétrolières, établissent en effet que les réserves de l'Arabie Saoudite égalent à peine le moitié de ce *que l'on déclarait jusqu'ici*. La production du royaume saoudien ne pourra donc pas atteindre les chiffres élevés prévus à son sujet. Cela se traduira par une tension supplémentaire sur le marché pétrolier.

Les sénateurs américains font d'autre part état de difficultés politiques pouvant assombrir l'avenir du royaume saoudien.

De notre correspondant

Washington. — Alors que les relations entre les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite traversent, depuis plusieurs mois, une période de froid, certains responsables de Washington semblent prendre un malin plaisir à les compliquer encore. C'est le cas, apparemment, des dirigeants de la commission sénatoriale des affaires étrangères qui ont décidé, la semaine dernière, de publier, malgré les objections du Département d'Etat et des compagnies pétrolières, un rapport pessimiste sur les réserves du royaume et la politique de Ryad en matière d'extraction.

Plus que les conclusions, ce sont les fondements du rapport qui ont fait problème. L'essentiel de sa documentation repose sur des pièces réclamées par voie judiciaire aux compagnies membres de l'Aramco et dont certaines relatent des conversations confidentielles avec les dirigeants saoudiens, notamment cheikh Yamani, ministre du pétrole. Un porte-parole d'Exxon, membre du consortium, a notamment qualifié cette publication de « *très regrettable* » dans la mesure où « *ce type d'information a toujours été considéré comme hautement confidentiel par le gouvernement saoudien* ».

MICHEL TATU.

(*Lire la suite page 17.*)

Le séisme en Yougoslavie

• Plusieurs localités détruites à 80 %

• Des centaines de morts et de blessés

Le séisme qui a secoué, dimanche 15 avril à 8 h. 20 (heure de Paris) la Yougoslavie, presque exclusivement la côte du Montenegro, est l'un des plus violents de ces dernières décennies dans le bassin méditerranéen. Sa magnitude a été de 7,2 sur l'échelle de Richter qui compte neuf degrés.

Ce lundi 16 avril, on estimait que le nombre des morts atteindrait au moins deux cents. Plusieurs centaines de blessés ont, d'autre part, été dénombrés et on comptait plusieurs milliers de sans-abri.

Certaines localités ont, en effet, été détruites à 80 % pour la plupart situées entre Dubrovnik et la frontière d'Albanie o le séisme aurait entraîné la mort de trente-cinq personnes.

L'acheminement des secours a été considérablement entravé par les dommages, parfois très graves, qu'ont subis les voies de communication. Les premiers secours n'ont pu parvenir sur place que par hélicoptère et par bateau.

(*Lire nos informations page 18.*)

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Point de vue

Le suffrage universel perverti

Par MICHEL PINTON (*)

Tous les Français le savent désormais : le 10 juin, ils seront appelés à voter. Il n'est pas inutile de rappeler pourquoi : pour élire quatre-vingt-un représentants à l'Assemblée des Communautés européennes. Le débat politique qui entoure cette élection pourrait laisser penser qu'il s'agira d'autre chose : de voir si la majorité est encore majoritaire, si la politique économique et sociale du gouvernement est condamnée par l'opinion publique *ou encore si les présidentielles* de 1981 se présentent bien pour tel candidat présumé...

Deux discours sont, à cet égard, répétés avec insistance. Le premier laisse croire que la vraie finalité du débat que nous allons suivre se trouve da·· ce que l'on appelle « la politique intérieure ». Certains soutiennent cette thèse en *brandissant* sans trop de prudence un sondage qui montre que les Français — à 54 % contre 25 « et 21 qui ne savent *pas* » — *tiendront plus compte* dans leur vote des problèmes qui se posent en France que des problèmes de la construction européenne. Par un raisonnement *plus alambiqué, mais non* moins péremptoire, un chef de parti a déclaré à Nancy, voici quelques jours, que, le 10 juin, les Français jugeraient la politique du gouvernement et notamment sa politique économique et sociale. Tout simplement.

Remettons les choses au point : on va demander aux électeurs de s'exprimer sur plusieurs conceptions de l'organisation européenne. Il est naturel que les agriculteurs, les salariés d'usine les chefs d'entreprise jugent cette lointaine Europe à travers les expériences qu'ils peuvent en faire dans leur vie de tous les jours. Comme ils le font pour tout autre enjeu électoral. Il est naturel qu'ils tentent d'établir une relation, par exemple, entre l'Europe et l'emploi, entre l'Europe et leur revenu. Mais de là à proclamer que les Français sanctionneront l'ensemble de la politique de l'emploi ou des revenus, c'est franchir trop d'étapes à la fois. C'est pervertir la signification du vote.

Le second discours voudrait additionner les voix obtenues par les *formations* de la majorité, d'une part, et par celles de l'opposition, d'autre part. En clair, on veut présenter ce scrutin en des termes qui nous sont habituels, trop habituels : majorité contre opposition.

(*) Délégué général de l'U.D.F.

(*Lire la suite page 5.*)

Les difficultés de la majorité pourraient entraîner une intervention du chef de l'État

M. Valéry Giscard d'Estaing, qui devait rentrer à Paris ce *lundi* 16 avril, va sans nul doute être conduit à intervenir plus ou moins directement pour tenter de remettre un peu d'ordre dans la manière dont se préparent les élections européennes.

La boîte de Pandore

Cette pré-campagne continue en effet de donner lieu à des manifestations de désaccords ainsi qu'à des rivalités et à des initiatives marginales, qui concernent aussi bien l'ensemble de la majorité que l'U.D.F. elle-même. Le conseil des ministres de mercredi 18, la première émission : « *Une heure avec le président de la République* » (à 20 h. 30 sur Antenne 2 le même jour) ainsi que ses entretiens de vendredi avec MM. Jacques Chirac et Jean Lecanuet, pourraient fournir au chef de l'Etat l'occasion de cette intervention.

Plus que jamais, ceux qui estiment que le scrutin du 10 juin ne devrait pas être affaire de politique intérieure sont fondés à s'inquiéter ; si ce n'est, comme le fait M. Michel Pinton, à considérer *que la signification du vote* risque d'être « *pervertie* ».

Si tant est qu'il s'agisse d'une « *perversion* », il semble bien que l'on ne puisse faire moins que de la constater.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(*Lire la suite page 5.*)

AU JOUR LE JOUR

RIPOSTE

Les peintres du dimanche n'ont jamais été autant à la fête place du Tertre. Les étrangers, qui avaient trouvé closes les portes de musées, allaient étancher leur soif de visions d'artistes en se pressant devant les chevalets montmartrois.

Ces touristes-là étaient les plus accommodants. La grève fait aussi partie des paysages de leur nation, et les Français qui choisissent les jours d'affluence pour se croiser les bras n'ont rien inventé.

D'autres étrangers ont trouvé une parade plus ingénieuse. Puisqu'on les empêchait d'aller voir la Joconde, *ils ont choisi de s'allonger sur l'herbe des Tuileries. Dans leur champ de vision, ils avaient mieux que les statues de Maillol, le panneau classique aux mots bien léchés, faciles à traduire dans toutes les langues : « Pelouse interdite ».*

P. D.

DEUX INTERPRÈTES EXCEPTIONNELS

Le printemps des Lieder

Le printemps de ces journées ramène intact notre émerveillement devant les fleurs qui émaillent comme par miracle les prairies. Et le mélomane pense spontanément à ces lieder merveilleux qui parsèment la musique : *ce n'est pas par hasard qu'on* parle de « printemps des lieder » à propos de ces efflorescences soudaines qui parfois transfigurent en quelques mois l'œuvre d'un *musicien, tel Schumann qui,* à l'approche de son mariage, en 1840, écrivit cent trente-huit lieder pour exprimer cet amour qui débordait en lui. (« Je ne peux m'arrêter et voudrais chanter comme un rossignol jusqu'à en *mourir* »), ou Schubert qui, à dix-huit ans, ne compose pas moins de cent quarante-quatre lieder (dont « le Roi des Aulnes »).

Deux admirables coffrets parus ces temps derniers nous offrent leurs parterres de fleurs, toutes fraîches et neuves, car on ne connaît en général qu'un très petit nombre de ces lieder, les autres n'apparaissent que fugitivement aux programmes des concerts ou pas du tout. Ce n'est que grâce au disque que ces *immenses richesses entrent* vraiment aujourd'hui dans le trésor de l'humanité.

JACQUES LONCHAMPT.

(*Lire la suite page 13.*)

Le Monde

idées

ISLAM

Mahomet et la polygamie

par MAHMOUD MADJTUBI (*)

VERS l'Iran se tournent bien *des regards, car il est en* train de changer de visage. Cette République islamique qui veut *s'appuyer* directement sur la loi coranique et la Sunna provoque bien des commentaires parmi des personnes insuffisamment informées de celles-ci.

Cet article a été rédigé dans le souci de contribuer — en apportant quelques lumières sur un point qui est presque toujours méjugé par *ignorance : la polygamie en Islam* — à une plus grande compréhension des problèmes religieux si liés aux problèmes *politiques au Moyen-*Orient.

Si les musulmans sont d'accord avec les orientalistes pour reconnaître que *bien des points de religion* sont identiques ou semblables à ceux du judaïsme et du christianisme, voyant dans ce fait non point une raison de nier le caractère prophétique de Mahomet, mais de corroborer son affirmation d'être le dernier dans la série des phophètes envoyés par Dieu aux hommes pour leur *révéler* la Loi ; il y a toutefois un abîme entre la *conception européenne* et la *conception musulmane orthodoxe du Coran et du Prophète.*

Pour la première, en effet, le Livre reflète l'évolution de l'âme de Mahomet ; il est un aggloméral de divers *éléments, parmi lesquels on* peut *établir* une différence de valeurs ; le Prophète, un homme qui confond la voix divine avec *la* voix humaine dans sa conscience, et qui, de plus, n'étant pas théologien, tombe *dans des contradictions* évidentes que s'efforceront plus tard de pallier des hommes formés au *raisonnement philosophique.*

Pour la seconde, le Coran est *incréé,* c'est un miracle inimitable, existant *ab aeterno,* en Dieu ; le Prophète est un homme qui, par l'ordre d'une volonté supérieure, révèle aux hommes ce miracle tel qu'il est dans la réalité divine et qui, *par sa coutume,* la Sunna, conservée et transmise à la postérité par la tradition *(hadith)* fournit aux fidèles un ensemble de règles, toutes d'inspiration divine et par là-même indiscutables et inamovibles.

La loi islamique, qui semble aujourd'hui large de concessions pour la polygamie, a représenté un frein pour les compatriotes de Mahomet, par ce qu'elle restreignit la polygamie pratiquée alors sans restriction. Elle donna à la femme des *droits jusqu'alors inconnus.*

Dans la sourate du Coran on distingue deux groupes de versets. Le *premier correspond au titre de la* sourate : « les femmes ». Il y est question surtout des droits de la *femme et de* la législation successorale, concernant non seulement la *femme, mais* les parents, proches et éloignés, les orphelins, etc. « *Les détails très précis, les distinctions que Mahomet établit entre les héritiers, etc., font preuve, chez le législateur arabe, d'une véritable connaissance du droit concernant la femme et l'héritage, dans l'Orient où il a vécu.* (1) »

D'après le savant allemand Nöldeke, les précisions dans lesquelles entre Mahomet, pour fixer la loi sur les héritages et les droits successoraux de la femme, montrent que cette législation a été rédigée à une époque où les veuves étaient devenues nombreuses en Arabie. Le fait historique, qui répondrait à ces données, serait la défaite de Ohod, en 625, dans laquelle furent tués un nombre assez élevé de pères de famille.

Le Coran a permis à l'homme d'épouser deux, trois et même quatre femmes, mais il a posé comme *condition nécessaire la parfaite* équité du mari envers les femmes, entendant par équité non seulement l'égalité de traitement matériel, mais aussi d'amour. « *Si vous craignez de ne pas observer la justice à l'égard des orphelins, épousez celle entre les femmes que vous trouverez bonne et conforme à la justice, ou deux ou trois ou quatre ; et si vous craignez de ne pas prendre le chemin de l'équité en épousant plusieurs femmes et de les tyranniser, acceptez seulement une femme* (2) »

A la fois religion et loi

Pourtant, dans la même sourate où il donne ces indications, au verset 128, il constate qu'une telle équité est difficile à trouver parmi les hommes en raison de leur nature même : « *Vous ne pouvez jamais agir équitablement entre les femmes, même si vous êtes soucieux et avide de justice et d'honnêteté, donc selon tout votre désir ne faites pas jouir de la vie l'une en en privant l'autre pour qu'elle reste suspendue* (3) *et ne sache pas à quoi s'en tenir. Mais si vous vous accordez (avec toutes) et êtes vertueux, Allah sera clément et miséricordieux* (4). »

On en conclut en bonne logique que la polygamie, permise explicitement, vient à être implicitement défendue par la difficulté de remplir la condition nécessaire et essentielle. Bien que Mahomet vécut dans un milieu tel que le milieu arabe, où l'institution du mariage était aussi relâchée que possible, la polygamie étant la règle et le divorce offrant la plus grande facilité, non seulement il n'épousa qu'une seule femme, Khadidja, plus âgée que lui de quelques années, mais pendant vingt-cinq ans il lui garda sa fidélité et son amour. Ce fut seulement quand il l'eut perdue — et il avait déjà cinquante ans — qu'il se remaria et contracta ses nombreuses unions, qui d'ailleurs eurent généralement une raison sociale ou politique. Il observa toujours une parfaite équité envers toutes et *jamais* il n'usa pour aucune du droit de répudiation.

Malheureusement, les hommes, n'écoutant pas la seconde partie du verset coranique qui invite à la monogamie, *s'en sont tenus le plus souvent* à la première, qui leur permettait d'assouvir librement leur sensualité, *et ils ont profité,* sans interpréter comme il convenait la parole divine de la concession qui leur *était accordée.*

Une religion qui ne se contente pas d'être une théorie adaptée aux aspirations de notre nature humaine, ni de fixer un code de préceptes sublimes qui peuvent ou ne peuvent pas être appliqués, mais qui veut aussi être une loi de vie, qui établit sur une base systématique et positive les principes fondamentaux de notre moralité ; qui traduit en règles précises, capables d'évolution et compatibles avec le plus vaste développement intellectuel, les devoirs de l'homme envers lui-même et envers les autres, et qui donne à ses lois une sanction divine, a droit à notre plus profonde admiration, lorsque son influence est continuelle et salutaire sur l'homme. Si en Arabie, où régnait l'anarchie la plus complète, où l'idée d'Etat, comme fonction sociale indépendante, était inconnue, où la barbarie commandait, où le meurtre et le vol n'étaient pas des délits punissables, mais seulement un dommage infligé à autrui et pour lequel il n'y avait pas de peines, sauf le cas où la famille de l'assassiné ou du volé avait assez de force pour la vengeance, si *l'Islam réussit* à créer un Etat uni et puissant, sur de solides bases morales, cela put arriver parce *qu'il était à la fois religion et loi.*

(*) Docteur en sociologie de l'université de Paris. Traducteur.

(1) Introduction à la sourate 4, par Edouard Montet, p. 113. Payot, Paris.

(2) Verset 2 de la sourate 4 du Coran. Traduction du verset par l'auteur de l'article.

(3) Etre dans la situation inconfortable d'une femme dont le mari a disparu et qui n'est ni dans la situation d'une femme mariée ni d'une femme divorcée.

(4) Traduction du verset par l'auteur de l'article.

Un raprochement avec le judaïsme

par MICHEL LELONG (*)

VOICI plusieurs années déjà qu'une profonde transformation s'est accomplie dans les relations entre les Eglises chrétiennes et le judaïsme. Après tant de siècles de mépris et d'injustice, les pays de tradition chrétienne ont tardivement découvert le caractère odieux de l'antisémitisme. Et si celui-ci existe encore de nos jours, il suscite de plus en plus la réprobation de nos contemporains.

Des changements importants sont apparus aussi, ces dernières années, dans les relations entre le christianisme et l'Islam. Plus récente, cette évolution n'en est qu'à ses premières étapes et il faudra sans doute bien des années encore pour que, dans leur relations avec la communauté musulmane, les chrétiens soient partout animés par l'esprit de respect et de fraternelle coopération auquel les appellent le dernier concile, le pape et le Conseil œcuménique des Eglises. Mais déjà un climat nouveau tend à s'établir entre les disciples de Jésus et les croyants de l'Umma, *comme en témoignent entre autres les récentes et importantes rencontres islamo-chrétiennes de Cordoue, Tunis, Tripoli, Le Caire et Genève-Chambésy.*

∴

Un tel rapprochement est-il possible entre judaïsme et Islam ? Constate-t-on, à cet égard, une évolution allant, elle aussi, dans le sens de la réconciliation ? On aurait facilement tendance à en douter en considérant les événements qui, depuis tant d'années, déchirent le Proche-Orient. Là-bas, les facteurs religieux, si présents dans chaque camp, ont paru longtemps un obstacle, plus qu'un élément favorable à un règlement politique équitable.

Pourtant, dans le judaïsme et dans l'Islam, comme dans les Eglises chrétiennes, nombreux sont de nos jours les croyants pour lesquels la fidélité à la Bible et au Coran implique la recherche d'une fraternité universelle, au-delà des barrières confessionnelles et dans le respect absolu des droits de l'homme, créature de Dieu. Tel est l'esprit qui anime le beau texte servant de préface à l'ouvrage dans lequel ont été rassemblées les communications faites au dix-huitième colloque des intellectuels juifs de langue française, organisé par la section française du Congrès juif mondial (1).

Comme l'explique l'auteur de ce texte, M. Jean Halperin, en faisant appel à la participation d'orateurs musulmans, les organisateurs de cette rencontre voulaient « essayer de saisir les zones éventuelles de convergence et d'éloignement qui peuvent exister entre les façons musulmanes et juives de penser, de sentir et d'agir ». Ils espéraient ainsi « amorcer, malgré les difficultés évidentes de l'entreprise, un dialogue de bonne foi sur l'essentiel ».

∴

Il n'est pas étonnant que, dans la conjoncture actuelle, l'objectif recherché n'ait pas été pleinement atteint. Comme le note encore Jean Halperin, au cours de ces journées, tout n'a pas été explicité, et l'on aurait souhaité que, dans ce volume où de longues pages sont consacrées à l'histoire, une part plus importante soit réservée aux difficiles réalités d'aujourd'hui. Mais l'évocation du passé constitue un appel à porter un regard plus lucide sur la situation présente, et il est important qu'une telle rencontre ait pu se tenir.

D'autres, sans nul doute, suivront. Elles seront d'autant plus fécondes que pourront y participer, de part et d'autre, des interlocuteurs pleinement représentatifs de leur communauté, en même temps qu'attentifs aux valeurs culturelles et spirituelles de l'autre tradition. Ainsi se poursuivra une difficile et nécessaire recherche dont on mesure toute l'importance lorsqu'on se rappelle que bien des haines et bien des conflits sont le fruit de la peur, née de l'ignorance.

(*) Père blanc.

(1) *Communauté musulmane,* Presses universitaires de France, 1978, 130 pages.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



La jurisprudence des châtiments corporels

par NAJAH JAMAL EL-DIN (*)

AU moment où la République islamique est à l'ordre du jour en Iran et au Pakistan, certains tentent d'en réduire la portée à l'application de certaines dispositions du droit pénal coranique. Mal interprétées, celles-ci soulèvent bien légitimement gêne, perplexité et indignation. Une coïncidence a voulu qu'une conférence sur les mutilations féminines publiât ses conclusions qui, tout en dédouanant l'Islam, n'impliquent pas moins certains pays islamiques, laissant ainsi planer sur notre religion une douteuse ambiguïté.

Or, la position de l'Islam à cet égard ne souffre aucun doute : respect total et absolu de l'intégrité du corps humain.

Le droit pénal musulman, né pour tempérer les excès de la société tribale préislamique, « a eu le mérite, *dit R. Charles dans son* Droit musulman *(P.U.F.)* — d'humaniser l'arbitraire des peines et a ignoré le cruel usage de la « question » abolie en France seulement à la veille de 1789 ». *A base d'équité et d'égalité, il prône la nécessité d'une stricte équivalence entre le dommage et la réparation, en épargnant le corps, propriété de Dieu. La preuve doit y être légale, découlant de l'aveu réitéré à quatre audiences et non extorqué par la torture. Il rejette, en outre, la force probante des présomptions et exige de multiples indices et témoignages pour établir la culpabilité du prévenu. Il substitue à la vengeance privée la composition conventionnelle au paiement garanti par la responsabilité collective de la tribu du coupable.*

Les peines corporelles coraniques dites « hudûd » (limites prescrites par Dieu), sanctionnant vol et adultère, sont-elles universelles et absolues ? L'examen des textes et des faits laisse supposer le contraire.

S'agissant d'infractions ne mettant pas en péril l'intégrité de l'homme ni la sécurité de l'Etat musulman, l'intangibilité de leurs sanctions nous semble excessive et anachronique.

Les rares textes les énonçant — versets coraniques et sentences prophétiques — furent la pâture exégétique de quatre écoles « officielles » de jurisprudence, sans compter celles du « figh » chiite. Rien n'empêche donc le législateur musulman contemporain de les réinterpréter. L'Islam n'attribue pas uniquement aux fondateurs de ces écoles la possibilité de l'Ijtihâd (usage du raisonnement individuel dans la résolution des problèmes juridiques nouveaux).

La pénalité corporelle nous semble relever géographiquement de la société bédouine anté-islamique dont la spécificité en explique la rigueur. La sévérité de l'éthique bédouine de l'époque faisait pendant à une sociabilité solidaire où l'entraide et l'hospitalité sont plus que sacrées.

Une intimidation dissuasive

Or, l'absence de toute barrière matérielle protégeant les biens, la tente-habitation ouverte à tous vents, la stricte obligation d'offrir gîte et pitance à tout moment à n'importe quel arpenteur de dune.., fût-il un ennemi déclaré, tout cela rendait la réalisation de certaines infractions, comme le vol, d'une irrésistible facilité. Aussi fallait-il y opposer une redoutable menace de punition coupant court à toute criminalité virtuelle. La finalité de la sanction énoncée n'était autre que l'intimidation dissuasive suspendue au-dessus de la tête de l'hôte et du rôdeur, telle l'épée de Damoclès.

Du reste, la réunion des conditions requises par la loi n'était pas tâche facile, les juristes définissant très étroitement le vol soumis à la punition « had ». Par exemple le vol commis dans une boutique du marché en plein jour ne tombe pas sous le coup de cette punition. Aussi la sanction de ces délits et crimes par un dédommagement approprié était-elle, en fait, l'unique issue. Les cas d'application des peines corporelles dans les sociétés musulmanes hors de l'Arabie étaient d'une rareté telle que nul auteur, à notre connaissance, n'en fit relation. Il fallut attendre le rigorisme wahabite pour les voir resurgir.

Relatives dans le temps, ces dispositions juridiques l'étaient encore davantage dans l'espace, aucun système pénal général valable pour toutes les contrées n'ayant jamais existé.

Quoi qu'il en fût, l'inhumaine pénalité corporelle sanctionnant le vol et l'adultère pourrait-elle cadrer avec la logique intrinsèque de l'Islam, intraitable quant à l'intégrité du corps humain, œuvre de Dieu dont lui seul peut disposer ? Le musulman pourrait-il mutiler le corps de l'homme tout en croyant que Dieu lui en interdit la reproduction picturale ? Nous en doutons d'autant plus que Dieu s'adressait, par ces rares textes coraniques, à des tribus préislamiques idolâtres sensibles au verbe plus qu'à l'acte. Il fallait susciter la crainte et l'obéissance.

Aussi ceux qui projettent le rétablissement — possible et souhaitable — du règne de tradition coranique, doivent-ils fonder leur zèle sur l'effort exégétique lucide et audacieux de l'Ijtihâd.

Le nouvel ordre moral ne saurait émaner d'une interprétation bornée — donc arbitraire — du texte sacré. C'est donner de l'Islam vivant et créateur une piteuse image que de croire amender un voleur en l'amputant. Une telle jurisprudence « anté-islamique » irait à l'encontre de l'esprit de l'Islam qui croit à l'infinie clémence du Créateur.

Ce spectre d'un monde bédouin suranné doit disparaître. L'Islam qui interpelle le monde actuel menacé par les totalitarismes profanateurs récuse la barbarie des peines. Il est étranger à l'Islam de porter atteinte, fût-ce par une flagellation, au corps de l'homme, au moment surtout où la peine de mort est en voie d'abolition partout dans le monde. Seul Dieu, en Islam, est maître de l'être, corps et âme. Nul ne saurait le remplacer.

(*) Agrégé d'arabe, docteur en sociologie, professeur au lycée Pothier à Orléans.

Le trône et l'autel

par J.-P. PERONCEL-HUGOZ

PLUSIEURS lecteurs nous ont demandé des précisions sur le cheikh Ali Abderrazak, ce docteur de l'islam égyptien dont nous avions dit *(le Monde* du 31-1-1979) qu'il fut mis à l'index pour avoir, en 1925, proclamé que la séparation « *du trône et de l'autel* » était à la fois possible et nécessaire en Islam.

∴

Une vieille idée reçue veut que chez les musulmans le spirituel soit inséparable du temporel, que le détenteur du pouvoir politique soit aussi « *l'ombre de Dieu sur terre* ». Le prophète Mahomet, modèle parfait, ne fut-il pas en même temps pontife et souverain ? Lisant et relisant le Coran, le cheikh Ali Abderrazak en était peu à peu arrivé — secrètement — à conclure que cette confusion, à ses yeux, néfaste, était due non pas au messager d'Allah, mais à ses premiers successeurs. Nommé en 1915 juge aux tribunaux appliquant la *chariah,* le droit islamique, le cheikh s'enhardit et commença à dévoiler ses idées, ce qui lui valut de « *nombreuses années (...) chargées de douleurs (...) de calamités et de soucis* ».

Il était trop tard pour faire marche arrière. Le cheikh publia en 1925 au Caire *l'Islam et les bases du pouvoir,* premier grand ouvrage moderne de critique historique islamique (1). Le califat de Constantinople, cette « *aberration* », selon l'auteur, venait d'être aboli, mais le roi d'Egypte rêvait déjà de relever ce titre. D'un bout à l'autre du monde musulman ce fut un tollé contre le cheikh iconoclaste. Le corps des ulémas d'Egypte le chassa de son sein et condamna son ouvrage qui fut maudit jusque par le grand mufti de Tunis.

C'est que le cheikh, sans s'éloigner du Coran et sans diminuer Mahomet, remettait en question une pratique plus que millénaire : « *L'autorité du prophète sur les croyants était celle de l'apostolat, sans rien de commun avec le pouvoir temporel (...) Non, non et non il n'y avait là ni gouvernement, ni Etat, ni aucune espèce d'aspiration politique, ni aucune de ces ambitions propres aux rois et aux princes ! (...) toutes les règles édictées par l'islam, toutes les obligations imposées par le prophète (...) tout cela n'avait absolument rien de commun avec les méthodes de gouvernement politique et l'organisation civile de l'Etat. Tout cela réuni n'arrive pas à former une faible partie des principes politiques et de la législation qui sont indispensables à un gouvernement civil.* »

Si on suit le cheikh Ali, on comprendra mieux, par exemple, la minceur du programme de l'ayatollah Khomeiny qui se réfère au « *gouvernement* » de Mahomet et de son gendre Ali. Le prophète ne fit jamais allusion à un quelconque « *Etat islamique* » ou « *arabe* ».

Un examen critique du Coran

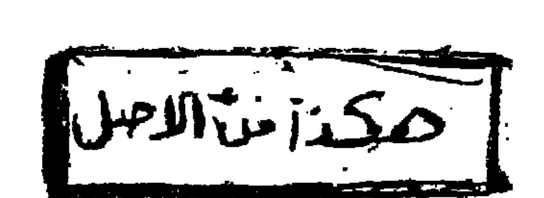
Mais la guerre sainte, les ordres sans appel de Mahomet ? « *Il ne faut pas s'inquiéter de certains faits qui, dans la vie du prophète, apparaissaient comme des actes de gouvernement (...). Il faut voir là simplement des moyens auxquels il devait recourir pour affermir la religion.* » Quant à la guerre sainte, ce fut « *un moyen brutal et violent* » *(...) mal nécessaire pour que triomphe le bien* ».

Séparant la religion des sassures du pouvoir, rendant aux musulmans leur libre arbitre et le droit d'épouser sans complexe leur siècle, le cheikh concluait d'une façon qui, depuis lors, et aujourd'hui plus que jamais, met hors d'eux l'immense majorité des ulémas : « *L'islam est une prédication religieuse pour la cause de Dieu (...), un appel sacré et pur adressé à ce bas monde (...), la vie temporelle est au regard de Dieu de trop peu d'importance pour qu'il la fasse diriger par autre chose que la raison (...), les sentiments, les passions (...) et les connaissances (...). Il n'y a rien dans notre religion qui empêche les musulmans de rivaliser avec les autres nations dans toutes les sciences sociales et politiques, de démolir cette organisation vétuste devant laquelle ils se sont avilis et humiliés et d'établir les bases (...) de leur Etat selon les conceptions les plus nouvelles de l'esprit humain.* »

Depuis ce coup de tonnerre, nul musulman n'a *osé défendre* ou reprendre ces idées qui seraient pourtant de nature à libérer l'islam de maintes traditions paralysantes. En invitant ses coreligionnaires à un « *examen critique* (du Coran) *propre à dissiper les confusions, à mettre en relief les erreurs, les déviations, les insuffisances* », l'universitaire algérien contemporain Mohamed Arkoun a, certes, lui aussi innové, mais son établissement en France et le fait qu'il écrive en français empêchent ses textes (2) d'avoir une large répercussion en terre musulmane.

(1) Remarquablement traduit en français par l'arabisant Léon Bercher dans la revue des études islamiques en 1933 et 1934. Il devrait être prochainement l'objet d'une nouvelle traduction au Caire.

(2) Par exemple, *Essais sur la pensée islamique.* Maisonneuve et Larose, Paris, 1973, 361 pages.



Le Monde

étranger

OUGANDA

Le maréchal Idi Amin Dada tenterait de chercher refuge en Libye

Tandis que s'installait le nouveau gouvernement ougandais, le sort de l'ancien président Idi Amin Dada était encore inconnu, ce lundi 16 avril en fin de matinée. Selon certaines informations, il se trouvait toujours dans le nord du pays et s'apprêtait à chercher refuge au Soudan voisin avant de se rendre en Libye.

Les autorités tentent de s'emparer du maréchal Amin pour qu'« *il réponde de ses crimes devant un tribunal* », a déclaré, samedi, M. Yusuf Lule, chef du gouvernement. Pour sa part, la famille de Mme Dora Bloch — qui fut enlevée dans un hôpital ougandais et assassinée par la police du régime pour tirer vengeance du raid israélien sur Entebbe — a offert une prime à quiconque permettrait de retrouver l'ancien chef de l'Etat.

Le principal conseiller du maréchal le « commandant » Bob Astles, d'origine britannique, aurait été tué par des soldats tanzaniens. Selon l'agence soudanaise de presse, plusieurs autres collaborateurs du régime déchu, dont l'ancien ministre d'État pour les affaires étrangères, M. Matiya Lubega, sont arrivés à Juba dans le sud du Soudan.

A Kampala, les chrétiens, opprimés par l'ancien régime, se sont rendus nombreux dimanche aux offices de Pâques, et l'évêque Sylvanus Wani, qui avait succédé à l'évêque Luwum, assassiné sur ordre du dictateur, a remercié en chaire les nouveaux dirigeants pour leur « *action courageuse* ». Pour un fidèle, interrogé devant la cathédrale par l'envoyé spécial de l'agence Reuter, la cérémonie marquait « *la résurrection de l'Ouganda* ». Toutefois, la capitale est ravagée par les combats et les pillages, et, selon l'A.F.P., une grande partie des habitants qui s'étaient enfuis n'ont pas regagné la ville qui reste toujours coupée du monde extérieur.

La Grande-Bretagne et l'Ethiopie ont reconnu le nouveau régime ougandais. Londres avait rompu avec Kampala en juillet 1976 à la suite de l'expulsion de plusieurs diplomates britanniques. Addis Abeba affirme pour sa part, dans un communiqué, son soutien au nouveau gouvernement, dont le prédécesseur « *méprisait toutes les normes qui régissent les relations internationales* ». — *(A.F.P., Reuter).*

● *M. Thomas Melady, qui a été le dernier ambassadeur des Etats-Unis en Ouganda,* avant que Washington ne rompe les relations diplomatiques avec Kampala, a adressé un télégramme au président Carter pour lui demander d'engager une « *action judiciaire internationale appropriée* » contre le maréchal Amin Dada, en tant que « *criminel de guerre* ». — *(A.P.)*

Visite au siège de la police politique

L'histoire du régime d'Idi Amin Dada est écrite dans les locaux du « bureau de recherches d'Etat » (police politique), où les militaires tanzaniens ont découvert une poignée de prisonniers qui avaient survécu plus d'un mois en se nourrissant des cadavres qui gisaient autour d'eux.

Le bâtiment de trois étages, en forme de triangle, est voisin de la demeure d'Amin Dada, sur la colline de Nakasero, quartier résidentiel planté d'arbres en fleurs, au centre de la capitale.

A l'extérieur, une dizaine de corps mutilés se décomposent. Un caniveau est plein de sang séché. C'est là que les détenus étaient exécutés en file indienne, chacun devant transporter d'abord le corps de celui qui l'avait précédé dans la mort.

A l'intérieur d'un cachot, les Tanzaniens ont découvert encore une vingtaine de cadavres mutilés et décomposés.

Devant l'immeuble, des gens fouillent dans un amas de milliers de cartes d'identité et de dossiers répandus à terre, à la recherche de la trace d'un parent ou d'un ami disparu.

L'immeuble de Nazesaro n'était qu'un des bâtiments et prisons du même genre en Ouganda, où les agents du bureau de recherches — on estime qu'ils étaient de deux mille à trois mille — détenaient, torturaient et tuaient afin de perpétuer le régime au prix d'un nombre de morts que nul ne peut chiffrer (les estimations varient de cinquante mille o utrois cent mille).

Des archives retrouvées sur la colline de Nakasero fournissent des détails sur des fonctionnaires de tout rang, avec une appréciation sur la confiance que le régime pouvait leur accorder. Tandis que les Tanzaniens approchaient, ont relaté des habitants du quartier, les agents du bureau ont commencé à évacuer du bâtiment environ deux cents cadavres par jour, attachés ensemble par le cou avec du fil de fer.

Les voisins racontent avoir compris que les tortionnaires brûlaient leurs archives lorsque « l'odeur de la fumée a changé ».

Une porte a résisté aux Tanzaniens. On leur a dit qu'elle menait à la résidence d'Amin Dada. — (A.P.).

LE CONFLIT DU SAHARA

Les dirigeants sahraouis se refusent à négocier avec Nouakchott avant l'évacuation de la région annexée par la Mauritanie

De notre correspondant

Alger. — Les dirigeants sahraouis n'accepteront pas de nouvelle rencontre avec les responsables mauritaniens tant que les troupes de Nouakchott *continueront à occuper* l'ancien Rio-de-Oro. C'est ce qu'a affirmé, samedi soir 14 avril, le secrétaire général du Polisario, M. Mohamed Abdelaziz, à l'issue d'une *rencontre avec le ministre algérien des affaires étrangères,* M. Benyahia, destinée à faire le point de *la situation après l'effacement en* Mauritanie du colonel Ould Saleck *au profit du lieutenant-colonel Ould* Boucelf, qui se refuse à mettre en *question l'alliance avec le Maroc (le Monde* du 14 avril). Le nouveau *premier ministre mauritanien ayant* notamment proclamé sa volonté de poursuivre ses contacts noués depuis octobre 1978 avec les Sahraouis, les *dirigeants du Polisario ont tenu à* mettre les choses au point : « *Une politique de rencontres n'est pas une fin en soi* », a précisé à cet égard M. Mohamed Abdelaziz.

En fixant désormais une condition à la reprise du dialogue, les Sahraouis entendent tester la bonne foi de leurs interlocuteurs. Ils estiment que ceux-ci ont porté un grave coup d'arrêt à la « *dynamique de paix* » mise en route, selon eux, en juillet dernier, après la chute du président Ould Daddah et leur décision unilatérale de cessez-le-feu avec la Mauritanie.

La France mise en cause

Dans une déclaration diffusée par la radio algérienne, mais qui n'a été *reprise ni par l'agence A.P.S. ni par* le quotidien *El Moudjahid,* M. Mohamed Abdelaziz a attribué les événements qui se sont déroulés au début avril à Nouakchott à « *l'immixtion de troupes étrangères dans les affaires intérieures du pays* ». Il a relevé à ce propos qu'« *une mission d'officiers français venait de séjourner dans le nord de la Mauritanie* ». Pour les Sahraouis, il ne fait aucun doute que Paris a joué un rôle important dans les changements qui sont intervenus ces derniers temps au Maroc comme en Mauritanie. Le secrétaire *général du Front a rappelé,* à cet égard, que « *les déclarations belliqueuses et intransigeantes* » *du roi* Hassan II et la constitution, au début de mars, d'un « *conseil national de sécurité* » à Rabat avaient suivi de peu un voyage *du souverain à Paris* où il avait eu trois entretiens avec M. Giscard d'Estaing. Il a également évoqué le récent déplacement à Nouakchott de M. Journiac, conseiller de l'Elysée *pour les affaires africaines.* Selon lui, les propos tenus *par M. François-Poncet avant son* départ pour Rabat la semaine der*nière, réduisant l'affaire saharienne* en simple conflit entre Alger, Rabat et Nouakchott, donneraient la clé de la politique mise en œuvre ces der*nières semaines par la France.*

Les Sahraouis relèvent que ces déclarations paraissent très en deçà de celles qu'avait faites antérieurement M. Giscard d'Estaing lui-même, le président français ayant reconnu qu'il s'agissait au Sahara « *d'une situation de décolonisation* » et ayant mentionné l'existence du Polisario comme « *partie intéressée* » *(le Monde* du 17 février). Ils s'interrogent donc, ainsi d'ailleurs que les Algériens, sur les intentions fran*çaises.*

Sur le terrain, les dirigeants du Front ont annoncé leur intention de donner à la guerre une nouvelle impulsion et de poursuivre avec une rigueur accrue « *l'offensive Houari Boumediène* » déclenchée en janvier. Le Polisario a fait état, dimanche soir, de nouveaux succès obtenus selon lui dans la région de Tan-Tan, au sud du Maroc. Une très violente bataille aurait abouti à la mise hors de combat de trois détachements d'intervention rapide (DIR). Les forces armées royales auraient *perdu plus de deux cents hommes* et eu trente prisonniers, parmi les*quels un capitaine et un lieutenant.* Rabat donne de ces affrontements une version diamétralement opposée (voir ci-contre).

S'ils poursuivent leur pression militaire sur le Maroc, les dirigeants du Front ne paraissent pas cependant disposés dans l'immédiat à reprendre l'offensive contre la Mauritanie. Une telle décision, préconisée depuis longtemps par une *partie des combattants,* pourrait avoir des effets négatifs alors que sont *annoncés des événements importants* sur le plan diplomatique. Il se confirme que M. Suarez, *le chef du* gouvernement espagnol, se rendra à Alger *en visite officielle au milieu de* mai. Ce qui peut ouvrir une ère nouvelle dans les relations hispano-algériennes après la période critique qui a suivi la signature des accords de Madrid. Un peu plus tard, en juin, c'est M. François-Poncet, le ministre français des affaires étrangères, qui est attendu à Alger. Ce pourrait être l'occasion d'une « franche explication » et le prélude à un rapprochement souhaité ici par beaucoup, mais rendu impossible, jusqu'à présent, par la « partialité » reprochée à Paris dans l'affaire saharienne.

Enfin, le Polisario comme les Algériens attendent sans doute beaucoup de *l'accession à la présidence* de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) de *M. William Tolbert,* le chef de l'Etat du Libéria. Celui-ci a été reçu, à la fin du mois de mars, en visite officielle à Alger. Il a déclaré avoir été extrêmement satisfait de ses entretiens avec les dirigeants algériens. M. Tolbert sera certainement beaucoup plus ouvert à la cause sahraouie que ne le sont l'actuel président de l'Organisation africaine, le général Nemeiry (Soudan), et son prédécesseur, M. Bongo (Gabon), dont l'amitié pour les dirigeants *marocains* est connue. Tous deux ont réussi à bloquer la *réunion du sommet* extraordinaire de l'O.U.A., décidée à l'île Maurice, et *qui doit traiter spécialement de* l'affaire du Sahara occidental.

C'est donc une partie délicate qui va se jouer durant les mois à venir. On comprend, dans ces conditions, le souci du Polisario d'éviter toute escalade et de ne pas perdre le bénéfice de son « initiative de paix » de juillet 1978. On voit mal, cependant, *comment il pourrait maintenir* à terme cette position si elle ne devait pas être payée *de retour.*

D. J.

RABAT ANNONCE AVOIR INFLIGÉ DE LOURDES PERTES A UNE COLONNE DU POLISARIO

(De notre correspondant.)

Rabat. — De violents combats se sont déroulés les 10, 11 et 12 avril au nord et à l'est d'Abbatih, localité située à environ quatre-vingts kilomètres au sud-ouest de Tan-Tan et à environ *cent cinquante kilomètres* à l'est de Tarfaya, dans la zone rétrocédée par l'Espagne au *Maroc en* 1958, a indiqué un communiqué du ministère de l'information selon lequel une « *forte colonne* » du Front Polisario a été accrochée par des éléments des forces royales qui, avec l'appui de l'aviation, lui ont « *infligé de lourdes pertes* ». L'affrontement a eu lieu dans une région très accidentée, et la colonne a tenté de se dissimuler dans les gorges proches de l'oued Chebeika *(à quarante kilomètres de Tan-Tan) où les commandos* marocains se sont battus au corps à corps.

Le communiqué précise que, pour la première fois, le Polisario a utilisé des blindés du type A.M.L. pourvus d'un canon de 90 « *analogues à ceux de l'armée algérienne* ». On a découvert sur le cadavre d'un des chefs de la colonne, des documents indiquant que l'opération avait pour but de provoquer un effet psychologique et d'ébranler la volonté de résistance nationale.

Le bilan publié à Rabat s'établit ainsi : 21 morts et 15 blessés *du côté marocain ainsi qu'* « *un certain nombre* » de combattants, dont deux officiers, portés disparus. Il y a eu d'autre part, dans les rangs des assaillants, 123 tués et 29 véhicules détruits.

L. G.

● *Parlant du conflit saharien,* M. François-Poncet, *ministre des affaires étrangères, a dit samedi* 14 avril à Rabat : « *On ne peut parler en la matière de bons offices français. La France, en effet, n'est pas partie* [dans le conflit], *mais elle n'e refusera pas son aide si les parties en cause le souhaitent et si la situation le permet. Je ne crois pas que les conditions soient réunies.* » — *(A.F.P.)*

LIBÉRIA

De violentes manifestations font plusieurs dizaines de morts à Monrovia

Monrovia *(A.F.P., Reuter).* — Trente-deux personnes au moins ont été tuées et deux cents blessées, samedi 14 avril à Monrovia, au cours de violentes manifestations de protestation contre l'annonce d'une possible hausse du prix du riz.

Les forces de l'ordre, appuyées par des chars, avaient bouclé le *quartier où se trouve* le palais présidentiel. Elles ont d'abord tiré en l'air pour tenter de stopper les manifestants qui menaçaient de déborder les barrages. La foule ne s'arrêtant pas, les policiers ont ensuite dirigé leurs armes sur elle.

Ces affrontements ont été pro*voqués par une proposition* de Mme Florence Cheneweth, ministre de l'agriculture. Celle-ci avait suggéré une augmentation du prix du riz afin de dissuader les agriculteurs de quitter leurs exploitations pour chercher un emploi dans les plantations d'hévéas. Le président William Tolbert, chef de *l'Etat libérien,* n'a pris *encore* aucune décision au sujet de cette *proposition.* Au *début* de la semaine, il avait interdit toute manifestation sur la voie publique.

C'est la première fois que de tels affrontements se produisent au Libéria.

Plus de 90 % des magasins de détail et de gros que compte la capitale libérienne ont été partiellement ou totalement détruits et pillés par la foule en colère. De source bien informée, on évalue à 30 ou 40 millions de dollars (entre 130 et 170 millions de francs) le montant des dégâts subis par les commerçants, principalement libanais.

Dimanche, tandis que le chef de l'Etat lançait un appel au calme, un couvre-feu était imposé entre 6 heures et 18 heures. Pendant toute la nuit de samedi à dimanche, des coups de feu ont été tirés contre les pillards.

Il semble que, à l'origine des manifestations de samedi, se trouve un petit parti d'opposition, l'« Alliance progressiste du Libéria », fondé à New-York en 1975, mais installé officiellement dans le pays en 1978. Il recrute le gros *de ses partisans dans les milieux* étudiants, de longue date hostiles au régime, dont ils dénoncent le caractère « antidémocratique ».

PROCHE-ORIENT

IRAN

Les désaccords s'accentuent

(Suite de la première page.)

Au simple contrôle des véhicules, les comités Khomeiny ont bientôt *ajouté des flagellations en public* des personnes soupçonnées d'avoir bu de l'alcool (un médecin de Téhéran aurait été tué de cette façon), voire des arrestations à domicile avec effraction à n'importe quelle heure. Alors que le chômage est, aux dires même du premier ministre, M. Bazargan, « *le principal problème auquel doit faire face le pays* » — il y a, selon les estimations, de deux millions cinq cent mille à quatre millions de chômeurs car à peine une entreprise sur deux a été remise en marche, — un comité est venu provoquer un millier de chômeurs qui occupent depuis près d'une semaine le ministère de la justice pour réclamer du travail. Il s'en *est fallu d'un rien qu'un incident* n'éclate entre la milice armée et les ouvriers traités de « *contre-révolutionnaires* ». En outre, des rivalités opposent ces forces paramilitaires, comparées de plus en plus fréquemment par les milieux progressistes iraniens aux phalanges libanaises.

Au couvre-feu officiel, qui avait précédé la révolution, a donc succédé un couvre-feu de fait, la population apeurée de la capitale n'osant plus guère s'aventurer la *nuit dans une ville livrée aux* groupes islamiques. Pour regrou*per et* uniformiser ces comités, les autorités avaient envisagé de former des « *gardiens de la révolution* » avec les plus fervents musulmans d'entre eux, qui devaient recevoir un entraînement militaire et une « *formation islamique* » poussée. *L'arrestation* des enfants de l'ayatollah Taleghani permet aujourd'hui à de très nombreux mouvements, des libéraux du Front démocratique aux forces progressistes, de réclamer la stricte limitation des activités de ces comités. L'ayatollah de Téhéran avait été en effet l'un des principaux dirigeants du Mouvement de libération de l'Iran (M.L.I.) et il a connu la prison à plusieurs reprises sous l'ancien régime. Personnalité dont la popularité est en hausse, il est apprécié des minorités tant ethniques que politiques. *C'est lui qui* a réglé, ces dernières semaines, la question du Kurdistan et on l'attendait dans les jours qui viennent dans le Turkmenistan et surtout dans le Baloutchistan.

Or, depuis l'arrestation de ses fils, l'ayatollah a fermé ses bureaux. Il serait parti « *se reposer* » hors de Téhéran. Les réactions n'en ont pas moins été nombreuses. Le procureur général de la révolution a annulé, le 14 avril, *tous les mandats d'arrêt en blanc* qu'il avait signés et interdit perquisitions et arrestations sans mandats nouveaux. Il a menacé de châtiment grave quiconque transgresserait cet ordre. Le gouvernement, de son côté, a regretté l'incident et rappelé que le contrôle de ces comités devait relever du pouvoir exécutif. Enfin, la télévision iranienne, dans la soirée du 15 avril, après avoir rappelé les mérites de ces comités Khomeiny lors de la révolution puis dans la surveillance nocturne des villes, s'est demandé si, cependant, leurs activités néfastes ne dépassaient pas désormais les aspects positifs de leur rôle.

BRUNO DETHOMAS.

ISRAËL

Les difficultés économiques risquent de relancer l'agitation sociale

De notre correspondant

Jérusalem. — Dans un discours prononcé à son retour de Washington, où il devait signer le traité de paix avec l'Egypte, M. Begin avait *souligné, le 29 mars,* qu'il convenait désormais de consacrer « *davantage de temps* » aux difficultés économiques et sociales d'Israël.

L'annonce, faite dimanche à Jérusalem, d'une augmentation de 5,6 points de l'indice des prix pour le seul mois de mars, vient confirmer *la gravité de ces difficultés.* Depuis le début de l'année, l'accroissement *de cet indice est de 13,5 points,* ce qui représenterait, sur un an, un taux *d'inflation de l'ordre de 70 %, alors* que, pour le dernier exercice budgé*taire avril 1978 - mars 1979, ce taux* était déjà de 56,1 %.

La publication de l'indice officiel *du mois de mars renforce* les craintes et les revendications des *syndicats comme celles de l'opposition* travailliste. Le groupe parlemen*taire du parti travailliste envisageait,* ce lundi matin, la convocation d'une *réunion extraordinaire de la Knesset* pour un débat sur la politique éco*nomique du gouvernement.* M. Yeroham Meshel, secrétaire général de la *Histadrout, la centrale syndicale* unique, a fait remarquer que la progression de *l'inflation* serait *plus* grande encore en avril, car les effets des dernières augmentations de prix n'apparaissent que partiellement dans l'indice du mois de mars. Le gouvernement ayant décidé de réduire une nouvelle fois ses subventions, les prix des denrées les plus courantes (pain, beurre, huile, poulet, etc.) avaient soudainement augmenté, le 18 mars, de 25 % à 30 %. Le len*demain, à l'appel de la Histadrout,* près de huit cent mille travailleurs israéliens avait *observé* une grève générale d'« avertissement » d'une demi-journée. Il s'agissait du premier mouvement de ce genre depuis l'arrivée au pouvoir de M. Begin *(le Monde* du 21 mars). Les indications données dimanche risquent de relancer l'agitation sociale.

Un avertissement à la Jordanie

Quatre fedayin ont été tués dimanche matin par une patrouille de l'armée israélienne, alors qu'ils venaient de traverser leurs lignes de défense le long du Jourdain. Un porte-parole de l'armée a souligné que c'était la deuxième fois en cinq semaines qu'un commando palestinien réussissait à pénétrer en Israël, en provenance de Jordanie. Le 10 mars dernier, quatre autres membres du Fath avaient traversé le Jourdain mais avaient été tués peu après. Le porte-parole a ajouté qu'Israël considérait comme « *très grave* » le fait que le territoire jordanien serve de nouveau de base de départ aux fedayin, alors que le gouvernement d'Amman s'y était opposé depuis 1971, après le conflit entre le roi Hussein et les organisations palestiniennes.

Israël s'inquiète vivement de l'actuel rapprochement entre l'O.L.P. et le gouvernement du roi Hussein. Le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Raphaël Eitan, a laissé entendre dimanche qu'il considérait les autorités jordaniennes comme complices de l'incursion du commando palestinien. Pour sa part, le commandant de la région militaire nord, le général Avigdor Ben-Gal, a lancé un avertissement au gouvernement jordanien, invité à empêcher toute « *activité terroriste* » sur son territoire. Il a ajouté qu'Israël prendrait toutes initiatives diplomatiques pour faire pression sur la Jordanie mais qu'en cas d'insuccès, il pourrait employer « *d'autres méthodes* ». Il s'agit de la première menace adressée aussi clairement par Israël au gouvernement jordanien.

FRANCIS CORNU.

ASIE

Chine

Des fidèles chinois ont pu assister à la messe pascale

De notre correspondant

Pékin. — Pour la première fois depuis bien des années, l'agence Chine nouvelle a fait mention de la fête de Pâques en rendant compte de la grand-messe qui a été célébrée dimanche matin à Pékin en l'église de l'Immaculée-Conception. L'agence chinoise a déjà, dans le passé, plusieurs fois signalé la célébration de fêtes religieuses, mais elle s'abstenait, en général, de faire référence aux fêtes chrétiennes.

Plus remarquable encore est le fait que Chine nouvelle mentionne la présence de Chinois à cette messe, célébrée selon le rite préconciliaire.

Il est difficile d'interpréter ces signes d'« ouverture » aux religions chrétiennes. S'il est exact, comme cela nous l'a été confirmé de source chinoise autorisée, que la République populaire a récemment exprimé le désir de voir des jésuites venir en Chine pour s'y consacrer, *parmi d'autres experts*, à des tâches d'enseignement, on se montre très surpris à Pékin des déclarations faites, à Rome notamment, par le Père Aruppe selon lesquelles la réouverture à Shanghai de l'université Aurore sous la direction de la Compagnie de Jésus aurait été envisagée (*le Monde* des 21 et 24 mars). Qu'une certaine libéralisation — très contrôlée — du régime permette à la fois de recevoir les religieux étrangers en Chine et d'autoriser une très petite minorité de chrétiens nationaux à assister (à Pékin seulement) aux principaux *offices de l'année liturgique*, cela est désormais évident, et il est clair que l'on souhaite également le faire savoir. La dépêche pascale de l'agence Chine nouvelle en témoigne.

Il reste, d'une part, que l'église de l'Immaculée-Conception est, jusqu'à nouvel ordre, la seule église catholique ouverte au culte dans l'ensemble de la Chine et que la présence de fidèles chinois y est encore exceptionnelle ; d'autre part, que les relations entre Pékin et le Vatican, en *dépit de la visite l'hiver dernier* de Mgr Pierre Tchao, du collège de la propagande (*le Monde* du 17 mars), *restent* pratiquement au point mort. En témoignent notamment les propos récemment *recueillis par* des visiteurs italiens qui ont pu rencontrer l'actuel président de l'Association patriotique des catholiques chinois, Mgr Yang Kao-chien. Cela conduit à s'interroger sur les motivations réelles de l'optimisme peu réaliste de diverses déclarations enregistrées à Rome ces dernières semaines.

ALAIN JACOB.

Cambodge

Les Khmers rouges en déroute affluent à la frontière thaïlandaise

De notre correspondant

Deux dirigeants de l'ancien régime cambodgien, le premier ministre, M. Pol Pot, et le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, M. Ieng Sary, se sont réfugiés en Thaïlande à la suite de l'offensive des forces pro-vietnamiennes qui les ont chassés du pouvoir, a affirmé, dimanche 15 avril, l'agence de presse du régime de Phnom-Penh. M. Khieu Samphan, chef de l'Etat de l'ancien régime de Phnom-Penh a, d'autre part, déclaré dans une allocution radiophonique captée à Bangkok, que les Khmers rouges poursuivraient la lutte contre les Vietnamiens « jusqu'à la victoire finale ».

Bangkok. — Sous la poussée des divisions vietnamiennes, les débris du gouvernement et de l'armée *des Khmers rouges opérant dans* l'Ouest cambodgien, livrent une dernière bataille, acculés à la frontière thaïlandaise dans le secteur d'Aranyaprathet, à trois cents kilomètres à l'est de Bangkok. Avec eux se trouveraient plusieurs dizaines de milliers de paysans, encerclés par les troupes de Hanoï et de plus en plus menacés par les combats, indiquent les autorités locales.

Quatre années, jour pour jour, après leur entrée victorieuse dans Phnom-Penh et l'établissement d'un régime totalitaire, les Khmers rouges, repliés dans les jungles après la prise de la capitale par les Vietnamiens, le 7 janvier dernier, sont en pleine déroute et ne contrôlent quasiment plus rien. La prise, fin mars, par les troupes de Hanoï, du quartier général de M. Pol Pot établi dans le massif des Cardamomes, à l'ouest, paraît avoir porté un coup fatal à l'organisation des divers noyaux de la résistance par ailleurs privée de tout soutien volontaire de la population.

Selon les dernières informations reçues, une partie de l'état-major khmer rouge, plusieurs milliers de combattants et de vingt-cinq à cinquante mille paysans contraints à les suivre dans leur retraite, n'ont plus d'autre perspective que l'extermination ou la fuite en Thaïlande. Alors que la presse de Bangkok annonce ce lundi le renforcement du minage et du dispositif militaire à la frontière, le haut commissariat aux réfugiés (H.C.R.) s'efforce d'infléchir la politique de refoulement systématique pratiquée par le gouvernement de Bangkok et de faire admettre, sur un plan purement humanitaire, les Cambodgiens massés à la frontière.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

Les rumbas du prince Sihanouk

De notre correspondant

Pékin. — Quelque deux cent *cinquante invités ont dansé*, samedi soir 14 avril, au bal organisé, en sa résidence pékinoise, par le prince Sihanouk à l'occasion du Nouvel An khmer. Jusque tard dans la nuit, les musiciens d'un orchestre symphonique chinois, en complet-veston et cravate, ont interprété, avec vaillance, fox-trot, slows, boléros et rumbas, dont la majorité étaient d'ailleurs de la composition de Norodom Sihanouk en personne. Le prince lui-même, le crâne rasé d'aussi près que lors de notre entrevue du mois de mars, a interprété au micro la plupart de ses œuvres.

Il y avait, faut-il le dire, quelque chose d'un peu pathétique dans ce bal, offert par un prince en exil, où les souvenirs des palais d'antan, les langueurs évocatrices des tan*gos ne s'alliaient qu'imparfai*tement avec le cadre d'une résidence officielle d'emprunt, brillante, certes, mais d'une austérité très socialiste. L'ancien souverain n'en éprouvait *pas moins un évident plaisir*, après les années de frustration qu'il a connues dans le Kampuchéa des Khmers rouges, à voir danser à nouveau ses invités au son de sa musique. Ainsi le ministre chinois des affaires étrangères, M. Huang Hua, et son épouse ont-ils montré que la samba et le boston n'avaient pour eux aucun secret. Les invités de l'ambassade de France étaient particulièrement nombreux, mais le prince avait également convié nombre de diplomates américains, yougoslaves, britanniques, philippins, australiens, espagnols, etc. L'ambassadeur de Corée du Nord, également présent, a peu dansé. On ne pouvait, dans cette assemblée, manquer de remarquer l'absence de l'ambassadeur à Pékin du Kampuchéa démocratique, M. Pich Cheang, qui *offre, ce lundi 16 avril, en* d'autres lieux, sa propre réception pour le quatrième anniversaire de la prise de Phnom-Penh. — A. J.

Pakistan

Seule formation soutenant le régime

L'ALLIANCE NATIONALE RETIRE SES MINISTRES DU CABINET DU GÉNÉRAL ZIA-UL-HAQ

Islamabad (*Reuter, U.P.I., A.P.*). — L'Alliance nationale pakistanaise — seule formation politique participant au régime du général Zia-Ul-Haq — a informé, dimanche 15 avril, le chef de l'Etat de sa décision de se retirer du gouvernement. L'A.N.P. comptait treize ministres sur les vingt-deux membres du cabinet ; les neuf autres ministres sont des hauts fonctionnaires ou des personnalités civiles. Les membres de l'Alliance se sont plaints des entraves apportées à l'exercice de leurs responsabilités par *les militaires occupant de hautes* fonctions dans certains ministères.

Le président de l'Alliance, M. Maulana Moufti Mahmoud, a expliqué que son mouvement avait *« atteint ses objectifs »* en favorisant la promulgation de lois islamiques (*le Monde* du 6 avril) et en obtenant qu'une date — le 17 novembre — soit fixée pour de nouvelles élections générales. Il a précisé que l'A.N.P. *« continuerait à soutenir le gouvernement »*. On estime cependant, dans les milieux politiques à Islamabad, que l'Alliance a voulu se désolidariser de l'exécution, il y a quinze jours, de l'ancien premier ministre Ali Bhutto.

Le général Zia-Ul-Haq a accepté la démission des treize ministres, qui continueront toutefois d'expédier les affaires courantes pendant quelques jours.

Inde

● *Le bilan officiel* des récents affrontements entre hindouistes et musulmans à Jamshedpur, dans l'Etat du Bihar, au nord-est de l'Inde (*le Monde* des 15 et 16 avril), s'élevait lundi à cent quatre morts et près de trois cents blessés. Le nombre des tués pourrait cependant être beaucoup plus important. La flambée de violence n'aurait pas seulement un caractère religieux mais aussi, et peut-être avant tout, social. *« Ville de l'acier »*, Jamshedpur attire, en effet, de nombreux chômeurs.

EUROPE

Italie

UNE AFFAIRE D'ÉTAT

Personnes sans logement logements sans personne

De notre correspondant

ROME. — Un magistrat d'extrême gauche, M. Paone, vient de provoquer une véritable affaire d'Etat en ordonnant la mise sous séquestre de cinq cent trente appartements vides à Rome et en chargeant le maire (*pro-communiste*) *de la capitale* d'y accueillir des familles sans logement. Le code pénal n'interdit-il pas la spéculation sur *« les biens de première nécessité »* ?

Cette interprétation inédite de la loi a révolté les associations de *propriétaires*, appuyées par la démocratie chrétienne et le patronat : elles voient dans l'initiative de M. Paone une *atteinte* au droit de propriété, sinon *« une nationalisation déguisée »*. La gauche elle-même ne cache pas son embarras, surtout à la veille d'élections anticipées au cours desquelles on va s'arracher les voix de la *petite bourgeoisie*. Le P.C.I. demande que l'on distingue entre les modestes propriétaires et les sociétés immobilières orientées vers la spéculation. *« Ce n'est pas ainsi qu'on résout les problèmes »*, ont dit de nombreux députés.

« C'est ainsi qu'on les pose », leur a répondu le juge Paone. En jetant un pavé dans la mare, ne vient-il pas de donner une toute autre tournure aux débats parlementaires sur les expulsions de locataires ? Quoique mal préparée et d'ailleurs légalement discutable, l'initiative de ce magistrat de trente-huit ans a eu le mérite de provoquer un grand débat *national* sur le scandale du logement. Un scandale que le maire de Rome, M. Carlo Giulio Argan, résumait il y a quelques jours de la manière suivante : *« Des personnes sans logement et des logements sans personne »*.

Plusieurs dizaines de milliers de familles — on n'en connaît pas le nombre exact — sont sous le coup de mesures d'expulsion. Le législateur s'est contenté, pour le moment, de bloquer ces procédures. La gauche insiste pour que les personnes expulsées ne se retrouvent pas à la rue, c'est-à-dire qu'on oblige d'une manière ou d'une autre les propriétaires à louer leurs appartements vides. L'Italie compte en effet trois cent mille logements inhabités et trente mille autres en vente, alors que les offres de location se chiffrent tout juste à un millier.

Un double décalage

La raison de ce décalage est double. D'une part, les grosses sociétés immobilières veulent faire monter les prix ; d'autre part, les propriétaires ne veulent pas se soumettre à la nouvelle loi sur le « juste loyer » (*le Monde* du 10 octobre 1978) qui ne leur procure qu'un revenu de 3,85 % par an. Tous les effets attendus de cette excellente loi ne se sont pas produits. *On a assisté, au contraire, à une* raréfaction inquiétante du nombre des appartements à louer. A Rome, il faut un véritable miracle pour se loger décemment sans se ruiner.

Cette situation est le résultat d'une « non-politique » du logement dont l'Italie commence à payer les conséquences. Jusqu'au début des années 70, l'Etat a laissé faire les constructeurs *privés*. Ceux-ci ne répondaient pas aux besoins de la population : leurs produits étaient trop peu nombreux et trop luxueux. Depuis quelque temps, ils construisent d'ailleurs *de moins en moins*, pour toutes sortes de raisons : hausse du coût de la main-d'œuvre, manque de terrains, blocage des loyers, crainte de changements législatifs continus... Dans une ville comme Gênes, on ne construit que deux nouveaux logements pour dix mariages.

Cette « non-politique » a désormais tout le monde contre elle : les locataires bien sûr, qui se sentent exploités ; mais aussi *les propriétaires qui s'estiment* injustement pénalisés. Il suffirait pourtant de réaliser les constructions prévues dans les plans gouvernementaux — les crédits existent —, d'appliquer la loi *sur le « juste loyer »*, et les autres mesures annexes pour assainir le marché et résoudre le problème du logement. Les magistrats italiens ne cessent de le dire : *« Nous avons les meilleures lois du monde, mais elles ne sont pas appliquées »*.

ROBERT SOLÉ.

AMÉRIQUES

Grenade

L'ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS AVEC CUBA IRRITE LES ÉTATS-UNIS

Le gouvernement révolutionnaire de la Grenade a établi des relations diplomatiques avec Cuba, défiant ainsi les Etats-Unis, qui avaient ouvertement désapprouvé une telle démarche.

L'ambassadeur de Cuba dans les Caraïbes anglophones, résidant à Georgetown (Guyana), M. Ivan Cesar Martinez, a présenté le 14 avril ses lettres de créance au gouverneur général.

M. Maurice Bishop, au pouvoir depuis le 13 mars dernier, avait demandé il y a une semaine l'aide de ses voisins des Caraïbes, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne pour faire face à une invasion imminente, selon lui, de *mercenaires à la solde de l'ex-premier ministre*, sir Eric Gairy. En réponse à M. Bishop, l'ambassadeur des Etats-Unis à la Barbade, M. Frank Ortiz, a dit : *« Bien que mon gouvernement prenne note de votre inquiétude concernant l'éventualité d'un nouveau coup d'Etat, il estime qu'il ne serait pas de l'intérêt de la Grenade de solliciter l'assistance d'un pays tel que Cuba pour faire face à une telle attaque. »* Commentant ce texte, M. Bishop a déclaré à la radio : *« Aucun pays n'a le droit de nous dire ce que nous devons faire, comment nous devons nous gouverner, ni avec qui nous devons, ou pas, nous lier d'amitié. »*

A Cuba, M. Fidel Castro a envoyé une note officielle à M. Bishop déclarant : *« Le gouvernement issu de votre mouvement révolutionnaire représente la volonté du peuple de la Grenade. »* Le texte de La Havane insiste sur le fait que le nouveau gouvernement a affirmé qu'il mènerait une politique étrangère indépendante et participerait activement au mouvement des non-alignés. — (*A.F.P.*)

Nicaragua

APRÈS LA REPRISE D'ESTELI PAR L'ARMÉE

Le président Somoza annonce qu'il sera candidat aux élections de 1981

La ville d'Esteli, occupée par les *guérilleros sandiniste depuis* le 8 avril et assiégée depuis quatre jours par la garde nationale nicaraguayenne, a été reprise par l'armée le samedi 14 avril.

Les militants du Front sandiniste de libération nationale n'occupaient plus, lors de l'assaut final, lancé la veille, qu'une partie de la ville. En début de journée, samedi, une trêve avait été observée afin de permettre une évacuation de la population civile. Le groupe de guérilleros qui luttaient encore samedi a réussi à fuir vers les montagnes proches d'Esteli, a-t-on appris de source officieuse à Managua.

Les combats de la semaine dernière auraient fait une centaine de morts de part et d'autre.

Le F.S.L.N. voulait, semble-t-il, déclencher une offensive de plus grande envergure, mais la découverte à Rivas, dans le sud du pays, et à Leon, à 90 kilomètres *au nord de Managua*, de caches abritant des armes en quantité suffisante pour mille personnes, paraît avoir contrarié ses plans d'ouvrir plusieurs fronts à la fois. L'automne dernier, l'armée avait dû faire face en même temps à six *foyers* insurrectionnels.

De l'avis de spécialistes militaires, les sandinistes ont commis dans leur offensive de la semaine sainte la même erreur qu'en septembre dernier en se maintenant dans les centres urbains au mépris d'une règle de la guérilla qui consiste à ne pas occuper une ville plus de vingt-quatre ou trente-six heures, à moins de disposer d'une force sensiblement égale à celle de l'adversaire. Il est vrai que la garde nationale, *renonçant à se maintenir à l'intérieur* d'Esteli, avait encerclé les rebelles, les coupant de leurs approvisionnements.

Dans une interview accordée au quotidien de Floride *The Miami Herald*, le président Somoza a confirmé son intention de rester au pouvoir jusqu'au terme de son mandat, en 1981. Il a annoncé qu'il se représenterait aux élections. Il a ajouté que l'ancien président vénézuélien, M. Carlos Andres Perez, avait organisé une *« conspiration »* contre lui avec l'aide des gouvernements du Costa-Rica et de Panama. Selon le général Somoza, les trois gouvernements ont fourni des armes aux guérilleros sandinistes.

Le général Somoza devait rentrer ce lundi à Managua, au terme d'un séjour privé d'une semaine aux Etats-Unis. — (*A.F.P.*)

Colombie

● UN CONSEIL DE GUERRE JUGERA DEUX CENTS PRISONNIERS accusés d'appartenir au groupe de guérilla urbaine *« Mouvement du 19 avril »* (M-19), ont annoncé le samedi 14 avril les forces armées colombiennes. Les inculpés ont été arrêtés après le vol, en janvier dernier, de plus de quatre mille armes à *feu dans* une enceinte militaire au nord de Bogota. La date du jugement n'a pas été fixée. — (*A.F.P.*)

A TRAVERS LE MONDE

Ethiopie

● L'UNION SOVIETIQUE accorde à l'Ethiopie un *« crédit supplémentaire »* de 60 millions de roubles (85 millions de dollars), aux termes d'un accord signé samedi 14 avril à Addis-Abeba. Cet accord, précise-t-on dans la capitale éthiopienne, complète celui qui avait été signé en 1959 par l'ancien empereur Hailé Sélassié et M. Khrouchtchev, par lequel l'Ethiopie empruntait 50 millions de dollars à l'U.R.S.S. Le montant de ce prêt supplémentaire, indique-t-on, sera consacré au développement de l'agriculture éthiopienne. Le prêt porte un intérêt de 2,5 % et est remboursable en douze ans, avec un délai de grâce d'un an.

Par ailleurs, une *« offensive de grande envergure »* de l'armée *éthiopienne*, en Ogaden, soutenue par des Cubains et des Soviétiques, a été repoussée, a annoncé dimanche à Mogadiscio un responsable du Front de libération de Somalie occidentale. — (*A.F.P.*)

République populaire du Congo

● LE GENERAL JOACHIM YHOMBY OPANGO, ancien chef de l'Etat, a été exclu du parti congolais du travail, indique un décret présidentiel publié, le 14 avril, à Brazzaville. Ce décret porte également exclusion du P.C.T. du capitaine Pierre Anga, ancien membre du comité militaire du parti. — (*A.F.P.*)

Rhodésie

● L'AVIATION RHODESIENNE a lancé, samedi 14 avril, un nouveau raid contre une base de guérilleros nationalistes située en Zambie, a annoncé un bref communiqué publié à Salisbury. L'attaque était dirigée contre *« un camp de terroristes situé à Mulunghsi, à une centaine de kilomètres au nord-est de Lusaka »*. Le communiqué ajoute que *« tous les avions engagés sont rentrés à leur base »*. Par ailleurs, quatre-vingt-dix guérilleros nationalistes *ont été tués* durant les dernières quarante-huit heures en Rhodésie, a annoncé samedi à Salisbury un autre communiqué. Ce bilan est le plus lourd pour une telle période, depuis le début du conflit. — (*A.F.P., A.P.*)

Tchad

● M. ABOUBAKAR MAHAMAT ABDERRAHMAN, *chef* du Mouvement populaire de libération totale du Tchad (M.P.L.T.T.-IIIᵉ armée), a été arrêté par les membres de son organisation et relevé de ses fonctions, a annoncé, samedi 14 avril, l'agence de presse soudanaise dans une dépêche datée de N'Djamena. Il lui serait reproché d'avoir soutenu les thèses libyennes au cours de la conférence de réconciliation nationale, qui vient de se solder par un échec à Kano (Nigéria). — (*A.F.P.*)

Turquie

● SIX MINISTRES INDEPENDANTS turcs ont publié, samedi 14 avril, une déclaration qui constitue, selon les milieux politiques d'Ankara, une mise en garde à l'adresse du gouvernement de M. Ecevit. Les six ministres estiment, dans cette déclaration, que l'on ne peut plus tolérer les activités des extrémistes *« infiltrés dans certains cadres de l'Etat, qui risquent de mettre en danger l'unité et l'intégrité de l'Etat et de la nation »*. Ils se déclarent, en outre, opposés à un amendement des articles du code pénal tendant à la légalisation du parti communiste en Turquie. Enfin, les ministres indépendants déplorent qu' *« une grande partie des mesures économiques annoncées par le gouvernement aient été prises sans qu'ils aient été consultés »*.

Le gouvernement de M. Ecevit compte actuellement onze ministres ou secrétaires d'Etat indépendants contre vingt-deux pour le parti du premier ministre, le P.R.P.

Union soviétique

● M. LEONID BREJNEV a assisté samedi 14 avril à l'ouverture du championnat du monde de hockey sur glace dans un stade de Moscou. C'était sa première apparition en public depuis le 22 mars. Son état de santé avait motivé le report d'un mois du voyage en U.R.S.S. de M. Giscard d'Estaing, prévu à l'origine pour la fin de mars. — (*A.F.P.*)

● *Les exécutions politiques.* — M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a répondu mardi 10 avril à Amnesty International que sa demande d'une réunion du Conseil de sécurité *« pour faire cesser la réapparition des meurtres politiques dans le monde »* (*le Monde* du 10 avril) n'était pas recevable. La demande invoquant l'article 99 de la charte de l'ONU *« n'est pas la plus appropriée pour traiter du problème »*, dit M. Waldheim. L'article 99 a trait à *« toute affaire qui (...) pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales »*. — (*U.P.I.*)

EUROPE

Grande-Bretagne

LES PARADOXES DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Les conservateurs exaltent l'aspiration au changement et les travaillistes les bienfaits de la continuité

De notre correspondant

Londres. — Après la trêve de Pâques, les leaders politiques s'apprêtent à forcer l'allure de la campagne électorale, jusqu'à présent menée au ralenti. Sans doute parce que cette campagne est longue, le leader conservateur, Mme Thatcher, avait délibérément retardé son entrée en lice. Mais après avoir présenté son programme à la presse (*le Monde* du 13 avril), elle se propose maintenant d'expliquer et de préciser au pays ce manifeste électoral beaucoup plus « ramassé » que celui des travaillistes, et, ainsi, plus facilement assimilable par le grand public.

La longueur et la complexité du programme de M. Callaghan et de ses amis tiennent au fait que c'est un document de compromis, consignant les points de vue différents de la gauche et de la droite du parti. Sur ce point, Mme Thatcher n'a pas les mêmes soucis que M. Callaghan. Mais, à l'inverse, elle court le risque de se cantonner dans les généralités et la philosophie politique. Son programme soulève des questions auxquelles elle n'a donné jusqu'ici que des réponses vagues.

En particulier, sur les problèmes essentiels, celui des prix et du chômage — auquel, d'après tous les sondages, les électeurs donnent la priorité, — elle n'a pas encore expliqué comment un gouvernement conservateur pourrait réduire l'impôt sur le revenu à tous les échelons, contrôler plus étroitement la masse monétaire, sans pour autant affecter le niveau de vie des Britanniques, qui auront à *supporter* une augmentation sensible des impôts indirects et une diminution des prestations sociales, affectées par la réduction prévue des dépenses publiques.

Bien entendu, MM. Callaghan et Healey, chancelier de l'Échiquier, ont immédiatement affirmé que l'exécution du programme conservateur, dont ils évaluent le *coût à 6 milliards de livres*, entraînerait des coupes claires dans *le budget social, la mise au chômage* de centaines de milliers de travailleurs et une hausse du coût de la vie de 6 %, avec l'augmentation inévitable des loyers, des tarifs de chemins de fer et des prix alimentaires.

Tel serait, d'après les travaillistes, le prix d'un retour au libéralisme économique... En revanche, M. Callaghan se fait fort de financer son propre programme social (évalué à 2,5 milliards de livre) et à la fois de réduire les impôts directs par une augmentation annuelle de 3 % du taux de croissance. Pourtant, la performance économique médiocre de ces dernières années devrait tempérer cet optimisme...

M. Callaghan mise sur la prudence

M. Callaghan ne manque jamais de rappeler que trois ans de coopération entre les syndicats et son gouvernement — coopération interrompue pendant la crise sociale de cet hiver, mais appelée à reprendre avec le « concordat » conclu récemment avec les trade-unions — ont permis de réduire le taux d'inflation de 26 % à 8 %, et qu'*aujourd'hui encore il reste inférieur au* seuil symbolique de 10 %. Il est vrai que, selon les conservateurs, la poussée des salaires du premier trimestre a été délibérément ignorée dans les statistiques officielles.

Les grandes lignes du débat apparaissent clairement. M. Callaghan *fait appel à la prudence*, aux instincts... conservateurs des Britanniques pour justifier sa politique, défendre le *statu quo* et les mettre en garde contre l'aventure. Il dénonce le danger que représente selon lui le parti de Mme Thatcher, nettement orienté à droite, prêt à remettre *en question non seulement* le redressement amorcé, mais les conquêtes sociales de ces trente dernières années.

Le ton de sa campagne convient parfaitement à sa personnalité : celle du « bon oncle » sexagénaire sage et avisé, tenant le langage de la modération, d'un *homme de bonne volonté* aux prises avec des adversaires qui veulent *tout bouleverser. Dans* ses interventions, dans les réunions ou à la télévision, M. Callaghan montre ses redoutables qualités. Il excelle dans l'improvisation, la petite conversation familière, communiquant au public l'image d'un homme de gouvernement plein de sagesse, au message rassurant, qui surprend tout *de même de la part du leader* d'un parti progressiste prétendant *mener une « croisade »*.

En fait, les rôles sont renversés. *Le vrai « croisé »* est le leader conservateur. Avec la conviction et la ferveur d'une croyante, Mme Thatcher parle de *« libérer de leurs chaînes »* les Britanniques, prisonniers d'un État *« tyrannique »*. Elle entend briser la *« dictature »* des syndicats. Elle rejette la politique du consensus jadis menée par son parti sous la direction de MM. Macmillan, *Butler*, Heath, assimilant ou acceptant avec quelques modifications les options essentielles du programme travailliste. Mme Thatcher spécule sur le mécontentement du public à l'égard des syndicats, sur son désir de changement... Elle affirme mener le bon combat libérateur, invitant les *électeurs à faire un choix* entre des idéologies et des concepts de sociétés opposés.

C'est bien ce que déplorent les libéraux, qui voudraient augmenter leur représentation parlementaire justement pour empêcher *« l'affrontement pénible et stérile des deux grands partis dynosaures », selon la formule* de M. Steel, leur leader.

Il est encore difficile d'apprécier jusqu'où va le désir de changement de l'électorat. Mais les sondages accordent toujours l'avantage à Mme Thatcher et ses amis, avec une marge d'avance réduite par rapport aux premières estimations (en *moyenne* 10 %) mais suffisante pour lui assurer une large majorité. Néanmoins, le dernier sondage Gallup est réconfortant pour le Labour. Il indique que les travaillistes conservent une avance de 3,5 % dans leur campagne pour garder leurs sièges marginaux. D'où la conclusion que *les électeurs libéraux de 1974 préféreraient finalement les travaillistes aux conservateurs.*

Cette appréciation n'est pas toutefois confirmée par d'autres sondages. En fait, les travaillistes partent dans la course électorale avec plusieurs handicaps. Il y a l'usure du pouvoir, et leurs ressources financières *sont* inférieures à celles de leurs concurrents. Ils doivent aussi faire face à l'hostilité de presque toute la presse *nationale, notamment* des journaux populaires à grand tirage, à *l'exception* du *Daily Mirror* et du *Guardian*, de tendance libérale. Mais, rappelle l'état-major travailliste, l'attitude de la presse n'avait pas empêché le Labour de l'emporter en 1964 et 1974...

HENRI PIERRE.

Espagne

Le gouvernement français est conspué par les séparatistes lors du « Jour de la patrie basque »

De notre correspondant

Madrid. — « *Giscard fasciste, nous t'avons mis sur la liste !* » C'est un des cris qu'on pouvait entendre, le dimanche 15 avril, *dans les rues de Bilbao*. Environ cent mille personnes célébraient l' « *Aberri eguna* », *le Jour de la* patrie basque. A l'exception du parti centriste et de la droite, toutes les formations politiques avaient mobilisé leurs troupes. Le parti nationaliste basque (P.N.V.) constituait à lui seul plus de la moitié du cortège. Mais les militants séparatistes d'Herri Batasuna *étaient eux aussi en force*. Ce sont eux qui, comme d'habi*tude, ont crié des slogans* hostiles au gouvernement français pour protester contre les extraditions de militants de l'ETA. Ils s'en sont pris également au gouvernement Suarez (*Suarez-Giscard, gouvernement terroristes !* »). Il y eut aussi les traditionnels vivas à l'indépendance et à l'ETA militaire (*« ETA, davantage de mitraillettes! »*). Et les appels à de nouveaux attentants contre la centrale nucléaire en construction à Lemoniz, près de Bilbao.

Le P.N.V. *a célébré* le *premier* Aberri eguna en 1932. Sous le *franquisme*, il a été *durement* réprimé chaque fois qu'il a tenté de le faire. En 1964 pourtant il réussissait à réunir plusieurs milliers de personnes à Guernica et recommençait dix ans plus tard. C'est en 1978 que, pour la première fois depuis la guerre civile, le Jour de la patrie basque a été fêté de nouveau dans la légalité.

Environ deux cent mille personnes, au total, ont défilé dans les capitales des quatre provinces basques (Biscaye, Guipuzcoa, Navarre et Alava). *Le mot d'ordre* qui avait été choisi pour toutes les *manifestations et par tous* les partis était : *« Euskadi pour son autogouvernement. »* Le parti nationaliste basque demande l'abrogation du projet de statut d'autonomie déposé en décembre au Parlement. Officiellement, il n'entend pas réclamer davantage. Pourtant c'est dans ses propres *rangs qu'on* a pu voir, à Bilbao, une pancarte indiquant : *« Aujourd'hui l'autonomie, demain l'indépendance. »*

Plusieurs militants de la gauche *« abetzale » (patriote)* ont brûlé un drapeau espagnol à Bilbao. A Saint-Sébastien, où le cortège était moins important que l'an dernier — les estimations varient de quinze mille à trente mille personnes, — on a entendu des slogans républicains dans le groupe formé par le Mouvement *communiste (formation d'extrême* gauche). Et à Bilbao, c'est dans les rangs du parti socialiste qu'ont été vus des drapeaux républicains. Dernier détail relevé par plusieurs commentateurs : tant à Saint-Sébastien qu'à Pampelune, les sympathisants de l'ETA étaient plus nombreux que ceux *du nationalisme modéré*.

CHARLES VANHECKE.

République démocratique allemande

Le gouvernement est-allemand apporte de nouvelles restrictions à l'activité des correspondants étrangers

Le gouvernement est-allemand a décidé, samedi 14 avril, d'apporter de nouvelles restrictions aux *activités des journalistes* étrangers en R.D.A. Une ordonnance signée de M. Oskar Fischer, ministre des affaires étrangères est-allemand, précise les modalités de ce contrôle officiel sur l'information, modalités qui sont présen*tées comme « immédiatement applicables »*.

Selon *cette ordonnance*, les correspondants étrangers travaillant en R.D.A. devront désormais demander une autorisation pour pouvoir réaliser une interview de tout citoyen de la R.D.A. Selon la réglementation précé*dente — qui* datait de 1973 — une telle démarche n'était nécessaire que pour s'entretenir avec un haut fonctionnaire ou un responsable du parti communiste.

En outre, les correspondants devront avertir les autorités, au moins vingt-quatre heures à l'avance, s'ils désirent quitter Berlin-Est, *et donner « des détails précis sur leur destination et la raison de leur voyage »*. Les journalistes étrangers devront également montrer leur comptabilité aux autorités, et signaler tous les revenus perçus et toutes les dépenses effectuées en Allemagne de l'Est.

Les journalistes qui ne se soumettraient pas à cette réglementation *seraient* expulsés, si *un* premier avertissement n'était pas suivi d'effet. A Bonn, le porte-parole du gouvernement ouest-allemand a estimé que ces mesures étaient préjudiciables aux bonnes relations entre les deux Allemagnes et *« incompatibles avec la liberté de la presse »*. L'association ouest-allemande des journalistes a déclaré de son côté que *la nouvelle réglementation* était *« contraire à l'acte final d'Helsinki »* et se propose de saisir la Fédération internationale des journalistes.

On estime dans les milieux étrangers de Berlin-Est que ce durcissement s'explique par la publication de récents reportages dans la presse occidentale sur le mécontentement provoqué dans la population par de nouvelles mesures restreignant l'usage des devises étrangères. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Dans un éditorial commun

MM. Poniatowski (P.R.), Guichard (R.P.R.) et Sudreau (U.D.F.) regrettent que la majorité ne se soit pas présentée unie

Dans son numéro du 17 avril, l'hebdomadaire *l'Economie*, proche des milieux giscardiens, publie un éditorial signé en commun par MM. Olivier Guichard (R.P.R.) et Michel Poniatowski (U.D.F.-P.R.), tous deux anciens ministres d'État, et Pierre Sudreau, centriste, député U.D.F. de Loir-et-Cher.

On lit notamment dans ce texte intitulé *« Dommage ! »* : *« Les élections à l'Assemblée des Communautés européennes approchent. Ceux qui sont attachés à l'unité et à la solidité de la majorité, à la « qualité de vie » de nos institutions et à une certaine idée de l'Europe et de la France en Europe, ceux-là s'inquiètent. Nous en sommes et, afin que peut-être soient conjurés les risques qui pèsent sur une longue œuvre commune, nous voudrions dire : dommage ! Nous avons souhaité le dire ensemble, pour témoigner de ce qui était possible, de ce qui va devenir de plus en plus difficile.*

» La majorité pouvait s'unir en vue de ces élections, afin de présenter aux Français l'approbation de la politique que mène la France. Elle ne l'a pas fait : dommage ! (...)

» Ceux qui composent aujourd'hui la majorité n'ont pas toujours été d'accord sur l'Europe : ils semblent l'être aujourd'hui à les écouter et à les lire, et à de très rares exceptions près. Ce consensus est trop récieux pour qu'on le laisse se décomposer. Il faut tout faire pour le renforcer. C'est pourquoi, dès lors que la majorité pouvait s'entendre sur une présentation commune de ses idées, elle devait le faire. Elle ne l'a pas fait : dommage pour elle, dommage pour la France ! »

Après avoir regretté que les partis de la majorité *« aient cédé à la facilité de se présenter séparément et à la tentation des excès de langage »*, les trois signataires concluent : *« Bref, dommage sur toute la ligne que les formations de la majorité n'aient pas tourné cette affaire au meilleur, pour elles-mêmes, pour l'ensemble qu'elles forment, pour la France qu'elles servent.*

» Reste à ne pas laisser cette élection tourner au pire : c'est-à-dire contre la France et contre la majorité qui en a la charge. Cela demande de tous un effort de patriotisme et de bon sens. Ce texte voudrait y contribuer, en exprimant un accord sur les principes essentiels et peut-être surtout en apportant un témoignage que le tissu moral et politique de la majorité n'est pas déchiré, et qu'on ne le déchirerait pas sans résistance. »

● *Le bureau national du parti radical* est convoqué en réunion extraordinaire, mardi 17 avril à 15 heures. La convocation précise que cette réunion a lieu *« en raison des circonstances et pour mettre fin à la confusion »*. Elle ajoute : *« La stratégie de campagne des radicaux sera précisée en fonction du respect des décisions prises par le vote de leur comité directeur du 7 avril, c'est-à-dire la priorité donnée au plein emploi par l'Europe dont ils ont démontré le réalisme et défini les moyens, et qui est garanti à leurs yeux par la présence de leur président, Jean-Jacques Servan-Schreiber »*.

● *M. Eric Hintermann*, secrétaire général du parti social-démocrate, a annoncé, dimanche 15 avril, son intention de présenter une liste de candidats aux élections européennes. Il a déclaré : *« Je prends les contacts nécessaires pour assurer la présence d'une cinquième liste européenne intégrant les trois traditions humanistes françaises, socialiste, radicale et chrétienne-sociale. Les électeurs pourront ainsi se prononcer en toute liberté pour une Europe communautaire, sans avoir à cautionner une majorité qui n'a pas su faire l'ouverture à gauche ou une opposition qui s'est enfermée dans ses contradictions au lieu d'opter pour cette social-démocratie que nous préconisons. »*

La boîte de Pandore

(Suite de la première page.)

Mais jusqu'à aujourd'hui, M. Raymond Barre comme M. Valéry Giscard d'Estaing s'en sont tenus fermement à la thèse selon laquelle les élections européennes ne sauraient intéresser directe*ment la politique* intérieure française. (*« L'année 1979 ne connaîtra pas d'échéance politique nationale »* avait dit le chef de l'État au mois de janvier ; *les élections* n'ont pas pour objet de déterminer *« quels seront les rapports de force dans notre vie politique après le scrutin »*). Force est d'admettre que l'évolution ne se fait pas dans ce sens là...

En annonçant qu'il soutiendrait la liste de Mme Veil, le premier ministre a, *lui-même*, pris une initiative allant à l'inverse de la doctrine *officielle. Cette attitude* — peu appréciée à l'U.D.F. et ailleurs — a d'abord provoqué la réaction que l'on sait du R.P.R. et de son président. Elle a ensuite contribué à aggraver le problème posé par le « retour » de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Il se confirme en effet que M. Barre entend apporter un appui actif à Mme Veil : on parle même *de plusieurs meetings* en province. Dans ces conditions, la liste de l'U.D.F. apparaîtrait essentiellement comme une liste de soutien au gouvernement et la présence d'une personnalité comme M. Servan-Schreiber, qui défend des théories très peu gouvernementales en matière de *lutte contre le chômage*, ne peut que provoquer une forte hostilité *à l'hôtel Matignon*.

La candidature de M. Jean-*Jacques Servan-Schreiber soulève* d'ailleurs des difficultés persistantes. La convocation du *bureau* du parti radical en réunion extraordinaire, mardi après-midi, porte témoignage que, d'une part, le leader valoisien est conscient de l'importance (et du caractère désormais politique) des obstacles qui se dressent sur sa route, et que, d'autre part, il entend main*tenir sa position en se faisant* appuyer par son parti, même s'il *apparaît plus clairement que l'Élysée* n'est pas non plus favorable *à sa présence sur la liste de* Mme Veil.

M. Servan-Schreiber fait valoir que l'image que donne ladite liste est conservatrice et qu'elle laisse deviner une volonté d'éluder le drame du chômage pendant la campagne. Au *terme* de la réunion des instances dirigeantes *radicales, il pourrait fort bien* faire peser la menace d'une rupture entre son parti et l'U.D.F. Certes, tous les radicaux, d'ores et déjà pressentis pour figurer parmi les quatre-vingt-un candidats de l'U.D.F., ne sont pas prêts à retirer leur nom par solidarité avec leur président, mais celui-ci n'exclut pas de faire désavouer ceux qui se *maintiendraient*.

L'éventualité d'une telle rupture redonne un peu d'actualité, sinon de poids, au projet de constitution d'une « cinquième liste » qui n'est pas abandonné de tous. Ainsi, parmi les marginaux de la majorité quelque *peu* déçus de ne pas avoir été admis *sur la liste U.D.F.*, M. Eric Hintermann prend lui aussi ses distances et annonce sa volonté de nouer des « contacts » en vue d'une entreprise autonome. Il *pourrait tenter d'y* collaborer avec des radicaux de gauche, des personnalité indépendantes ou des démocrates-chrétiens peu enclins à « faire des cadeaux » à l'équipe de Mme Veil.

Trois anciens ministres, MM. Olivier Guichard (R.P.R.), Michel Poniatowski (P.R.) et Pierre Sudreau (centriste), signent en commun un éditorial de la revue *l'Economie*, dans lequel ils *regrettent amèrement* que la majorité n'ait pas su parler d'une *seule voix dans l'affaire européenne. « Dommage ! »*, écrivent-*ils. Dommage* pour la majorité, en effet. On peut toutefois se demander, *finalement*, si tout cela n'était pas prévisible à partir du moment où était instituée l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel et à la *proportionnelle. Et si* le chef de l'État peut encore empêcher que s'ouvre la *boîte* de Pandore qu'il a lui-même contribué à *fabriquer*.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

Le suffrage universel perverti

(Suite de la première page.)

Est-ce que U.D.F. plus R.P.R. sera *plus* petit que P.S. *plus* P.C., et de combien ? Remettons encore les choses au point. De quel droit additionne-t-on les électeurs de les listes Mitterrand et Marchais. Veil ? Ils vont se prononcer sur des conceptions de l'Europe dont les intéressés proclament qu'elles sont différentes. De même pour le slistes Mitterrand et Marchais. Et comme il n'y aura pas de deuxième tour pour départager les deux listes arrivées en tête, nous *ignorerons* toujours de *quel* côté aurait penché la majorité absolue des Français. D'ailleurs, les clivages que l'on pourrait observer seraient probablement *différents de nos traditionnels* découpages droite-gauche, majorité-opposition. Si comparaison ou rapprochement il devait y avoir, ils se feraient moins facilement au sein de la majorité et de l'opposition qu'autrement.

On comprend très bien ce qui *pousse* les *uns* et *les autres* à cette attitude : intérêts partisans, arrière-pensées électorales, désir de renforcer une position politique ébranlée, que sais-je encore ? Mais il faut savoir *qu'elle nous entraîne* vers une perversion du scrutin du 10 juin. Aucun homme politique digne de ce *nom* n'a le *droit* de jouer ainsi avec le suffrage universel.

Alors, que l'on soit honnête. Les *Français devront répondre* simplement à deux questions : quels sont les candidats qui les représentent le mieux au sein de l'Assemblée européenne ? Quelle idée se font-ils du rôle de ces représentants, et par là-même du rôle de la France dans l'Europe qui se construit et dans le monde qui l'assiège ?

La France est un des rares pays d'Europe où le débat autour de cette élection pourrait ne pas être empoisonné par des considérations de la politique intérieure. Les Britanniques, les Italiens et les Luxembourgeois, peut-être les Belges, vont être sollicités à la fois par les élections européennes et par des élections *nationales* pour renouveler leur Parlement. On peut admettre — ou plutôt craindre — que, dans ces pays, les enjeux différents de ces deux élections n'interfèrent. Il en va autrement en France. Les Français se sont donné en mars 1978 une *majorité parlementaire* pour cinq ans. Aucune formation ne songe (si l'on a bien compris M. Chirac) ou ne peut la renverser. Le président de la République, élu en 1974, est, selon la Constitution, en fonction jusqu'en 1981.

Les Français devraient ainsi pouvoir participer, pour la première fois, et sans interférence, à un vrai débat sur l'Europe : sur son organisation, son rôle dans le monde. Ne gaspillons pas cette chance. Le peuple français y a bien droit.

MICHEL PINTON.

Le Monde

société

MÉDECINE

Les mesures de précaution prises en France à propos de la méningite cérébro-spinale sont mal comprises en Algérie

De notre correspondant

Alger. — Les mesures de vaccination ou de dépistage d'éventuels cas de méningite cérébro-spinale mises en œuvre à Orly, Lyon et Marseille à l'égard des voyageurs arrivant d'Algérie ou s'y rendant ont suscité, dans les milieux officiels algériens, une surprise et une perplexité largement partagées par les sphères diplomatiques et médicales. Elles semblent à la fois inadaptées et disproportionnées. Elles ne peuvent, estime-t-on ici, que susciter des alarmes injustifiées, voire relancer une vague de panique largement retombée ces derniers jours.

La méningite cérébro-spinale sévit à l'état endémique en Algérie, où elle frappe surtout les milieux populaires. Elle se propage beaucoup plus aisément dans les quartiers et les logements surpeuplés, où la promiscuité est grande. Dans la capitale, un ou deux cas en moyenne sont signalés habituellement chaque jour. Des recrudescences sont enregistrées à intervalles plus ou moins réguliers, en général au printemps. Celle qui s'est manifestée à la fin du mois de mars à Blida a pris, localement, le caractère d'une épidémie. Quelque quatre cents cas ont été recensés en peu de temps et sept ou huit malades ont succombé à des formes particulièrement pernicieuses de la maladie. Les autorités ont réagi, chacun s'accorde ici à le reconnaître, avec promptitude et efficacité pour isoler et maîtriser ce foyer. Tout paraît indiquer qu'elles y ont réussi.

Deux millions de doses de vaccin ont été commandées à l'Institut Mérieux, en France, et des vaccinations massives ont eu lieu partout où des cas faisaient leur apparition. Le principal tort des responsables a été de garder le silence sur l'affaire, ce qui a entraîné, dans la capitale notamment, une psychose. Des pharmacies ont été en peu de temps vidées de leurs antibiotiques et les vaccins se sont vendus au marché noir pour deux et trois fois leur prix.

Devant la vague grandissante de rumeurs alarmistes, les autorités ont décidé, tardivement, de réagir par la publication, le 9 avril, d'un communiqué du ministère de la santé affirmant que les services sanitaires contrôlaient parfaitement la situation, et ramenant l'affaire à ses justes proportions. Le même jour, la télévision diffusait, après le bulletin d'information du soir, heure de grande écoute, une émission de vulgarisation décrivant les symptômes de la maladie et expliquant son traitement.

Dans la majorité des cas constatés, l'affection prise à son début se traite sans difficulté. Depuis, les alarmes se sont progressivement apaisées. Les établissements scolaires, terrain d'élection de ce genre d'épidémie qui frappe particulièrement les enfants et les adolescents, fonctionnent normalement et tout danger d'une nouvelle contagion collective paraît bien écarté. M. Abderrazak Bouhara, ministre de la santé, a présenté, dimanche 15 avril, une communication sur le sujet au conseil des ministres. Le communiqué publié dans la soirée par le gouvernement affirme que *« la flambée des cas de méningite cérébro-spinale constatés dans la région de Blida a été définitivement enrayée grâce aux mesures sanitaires et de prévention qui ont été prises pour la combattre »*.

Les décisions prises outre-Méditerranée sont donc mal comprises ici, d'autant plus qu'aucun des quelque trente mille ressortissants français d'Algérie n'a été atteint par la maladie. Les autorités diplomatiques et consulaires françaises, qui ont suivi de très près le cours des événements, font preuve du plus grand calme et s'emploient surtout à rassurer une communauté prompte à s'émouvoir dès qu'il y a une crise sanitaire réelle ou supposée. Aucune vaccination systématique n'est envisagée, bien qu'elle eût été possible dans des délais très courts si cela s'était avéré nécessaire. Ce genre de mesure n'aurait d'ailleurs, aux dires des spécialistes, qu'une efficacité très relative.

DANIEL JUNQUA.

ÉDUCATION

RÉUNI EN CONGRÈS A LILLE

Le syndicat C.F.T.C. de l'enseignement chrétien veut renforcer son action pour l'application de la loi Guermeur

De notre correspondant

Lille. — Cinq cents délégués ont participé, du 11 au 14 avril, à Lille, au congrès national du Syndicat national de l'enseignement chrétien (SNEC - C.F.T.C.). *Un congrès qui s'est voulu une manifestation de protestation contre les obstacles rencontrés par l'application de la loi Guermeur* (1) : jeudi après-midi, les délégués ont défilé dans le centre de la ville et ont déposé une et ont déposé une motion à la préfecture après avoir fait placarder des affiches en ville pour la liberté de l'enseignement.

La résolution générale adoptée à la *quasi-unanimité* (quatre abstentions seulement) demande le renforcement de l'action face à *« un gouvernement peu pressé d'appliquer la loi Guermeur et à des employeurs privés peu disposés à négocier »*. Elle affirme que le SNEC est solidaire de l'avenir de l'école chrétienne et souhaite que celle-ci puisse bénéficier des mêmes dérogations aux normes d'effectifs que dans l'enseignement public afin de sauvegarder les établissements menacés par la dépopulation. A propos de l'action intersyndicale, le SNEC refuse les alliances *« globales et confuses »* qui mettraient en cause le pluralisme scolaire, mais il est disposé à des actions communes sur des objectifs limités et bien définis avec les autres syndicats de l'enseignement privé catholique : la Fédération de l'enseignement privé C.F.D.T. et la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique.

M. Alain Deleu, qui a été réélu président du SNEC, a insisté notamment sur la parité de situation entre les enseignants du secteur public et ceux du privé, parité dont le principe est garanti par la loi : *« Aujourd'hui cette parité est surtout appliquée au niveau des contraintes. On a protégé l'employeur avant l'employé. Quant à la retraite, elle est restée sur le papier... »* Un texte devait être publié, l'an dernier, qui a été retiré sous la pression des syndicats. On attend donc le prochain décret sur les retraites. *« Si le texte en préparation*, a déclaré M. Deleu, *est aussi mauvais que le précédent, nous passerons à d'autres moyens d'action, d'autant que les projets de reclassement, si nous n'y prenions garde, demanderaient trente ans pour être intégralement mis en œuvre... Nous avons assez des manœuvres destinées à calmer les esprits ! »*

Au cours du congrès, M. Jacques Tessier, président de la C.F.T.C., est intervenu pour évoquer les problèmes de la démographie et du chômage : *« Il faut revoir la liberté du choix des femmes face au travail*, a-t-il affirmé ; *au moins 30 % d'entre elles préféreraient rester au foyer pour élever leurs enfants si une allocation substantielle leur était attribuée, atteignant 50 % à 70 % du SMIC. Tout est fait actuellement pour persuader les parents qu'ils sont des imbéciles s'ils ont un troisième ou un quatrième enfant. Une optique très matérialiste nuit aux foyers nombreux. La législation sur la contraception et l'avortement a aussi sa part très importante... »*

M. Jacques Tessier a également noté que le chômage a de graves répercussions sur la natalité, et il a rappelé les revendications défendues par sa confédération : développement du temps partiel au bénéfice des travailleurs de soixante ans et plus, salaire unique pour les familles, interdiction du cumul d'une retraite confortable et d'un travail à plein temps, réduction payée du temps de travail.

GEORGES SUEUR.

(1) La loi Guermeur, du nom du député R.P.R., qui fut à l'origine du texte, a été votée en 1977 (*le Monde* du 26 mars 1977). C'est une loi sur la « liberté d'enseignement ». Plusieurs de ses textes *d'application n'ont pas encore été publiés.*

FAITS ET JUGEMENTS

Brigitte Bardot porte plainte après le décès de sa mère à l'hôpital.

Brigitte Bardot vient de déposer, auprès du parquet de Nanterre, une plainte contre X pour non-assistance à personne en danger, estimant que sa mère, décédée il y a huit mois, à l'Hôpital Américain de Neuilly, après une opération, n'avait pas reçu les soins nécessaires. D'après sa fille, en effet, Mme Anne-Marie Bardot, le lendemain d'une opération d'une tumeur à l'intestin, souffrit dans la soirée de fortes douleurs cardiaques. Mme Brigitte Bardot affirme que durant la demi-heure qui suivit, sa mère, avant de décéder, ne reçut aucun soin, et que l'on se contenta d'appeler, sur sa demande, un cardiologue au téléphone.

L'administrateur de garde de l'Hôpital Américain estimait, ce lundi 16 avril, que les médecins et la direction générale de l'hôpital ne manqueront pas d'apporter, dans les jours qui viennent, des précisions sur la validité de cette plainte.

Trois attentats à Paris et en province.

● Un engin incendiaire a été lancé samedi 14 avril contre la vitrine d'une Agence nationale pour l'emploi située 15 bis, boulevard de Picpus, à Paris (12e). L'attentat, qui n'a pas été revendiqué, n'a provoqué qu'un début d'incendie.

● Le réémetteur de télévision d'Aurillac (Cantal) a été mis hors d'usage par des inconnus samedi 14 avril. Ils ont fracturé la porte du local, ont renversé les meubles et sectionné les câbles du relais qui dessert le quartier nord de la ville et le bas de la vallée de Jordane. La moitié des habitants d'Aurillac ont été ainsi privés des programmes de la télévision.

● Un attentat à l'explosif a été commis, dans la nuit de vendredi 13 à samedi 14 avril, contre le camping municipal de la ville de Corte (Haute-Corse), dans la vallée de la Restonica. Deux explosions, l'une dans le bloc des installations sanitaires et l'autre à l'intérieur du bar-restaurant, ont causé des dégâts importants.

Les voyageurs d'un train de banlieue rançonnés.

Six jeunes gens, âgés de dix-sept à vingt-deux ans, qui venaient de rançonner les voyageurs d'un train de banlieue, ont été arrêtés, dimanche 15 avril à 4 heures, à la gare de Maisons-Alfort (Val-de-Marne).

Le chef de gare, prévenu par le chef du train après le départ de la gare de Lyon, avait appelé la police. Les jeunes gens, qui n'étaient pas armés, avaient obligé les passagers à leur remettre leurs montres et de l'argent. Il s'agit de MM. Ahmed Penamari, dix-huit ans, Eric Gravelet, vingt-deux ans, Jésus Peres-Gombao, dix-neuf ans, et de trois mineurs âgés de dix-sept ans.

● *Nouvelle inculpation dans l'affaire du greffier en chef d'Evreux.* — Mme Huguette Cucurrio, secrétaire du greffe du tribunal d'Evreux (Eure), dont le greffier en chef, Mme Solange Noël, a été inculpée d'abus de confiance qualifié et écroué pour avoir détourné une somme de 60 000 F et des armes placées sous scellés (*le Monde* des 30 janvier et 2 février), a été à son tour inculpée de *« faux en écritures et complicité d'abus de confiance qualifié »*.

● *Les parlementaires d'origine corse demandent une protection contre la violence.* — Une protection renforcée contre la violence et une commission d'enquête sur les tarifs aériens entre la Corse et le continent figurent parmi les revendications de l'Amicale des parlementaires d'origine corse réunie samedi 14 avril à Ajaccio. Cette Amicale, présidée par M. Félix Ciccolini, sénateur (P.S.) des Bouches-du-Rhône, demande *« instamment au gouvernement d'assurer de façon plus efficace la protection des biens et des personnes contre les violences de toute nature et de toute origine que les parlementaires corses sont unamines à condamner »*.

● *Le maréchal des logis-chef Serge Le Tellier, vingt-neuf ans, est mort* de ses blessures, samedi 14 avril, à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon. Il avait été blessé, le 11 avril, à coups de couteau par un soldat du contingent, *Marc Canzonieri*, de Marseille, qu'il conduisait, pour refus d'obéissance, auprès du capitaine commandant un escadron du camp de La Valbonne (Ain)

Royan dans ses remous municipaux

I. Histoire d'une « péripétie »

par JEAN-MARC THÉOLLEYRE

Royan. — Le vent de cette tardive Semaine sainte a *finalement chassé les nuages de l'hiver.* Bonne occasion, si l'on croit aux signes du ciel, de dire, à Royan, que maintenant « la page est tournée ». Sur le *front de mer, les touristes de* Pâques peuvent déjeuner au soleil sans frissonner et sans, non plus, recevoir les échos d'une *crise municipale menée à son terme* avec suffisamment de doigté pour qu'elle ne laisse *point trop de traces. Compromis dans une* affaire de marché passé avec le Syndicat à vocation multiple de la presqu'île d'Arvert et *de la côte de Beauté* (SIVOM), *dont il était* aussi premier vice-président délégué, inculpé d'ingérence et de complicité de faux en écritures publiques depuis le 8 février 1979, M. Guy Tétard, maire (U.D.F.) depuis les élections *municipales de 1977, a finalement donné sa* démission le 31 mars dernier (« le Monde » des 6 mars et 4 avril).

***Assurément, cette démission** n'a pas pour* **motif « l'affaire », ce dont M. Tétard ne manque pas de se prévaloir. Mais il est suffisamment lucide pour admettre que *si son conseil* municipal l'a mis en minorité, le 30 mars, sur une *affaire budgétaire, ce ne fut pas sans de possi*bles et même certaines arrière-pensées... Et ce n'est pas non plus gratuitement que son successeur, M. Pierre Lis, *élu le 6 avril au fauteuil* devenu vacant, glissait à l'occasion de la première réunion du conseil municipal qu'il avait *à présider* : « *Autre maire, autre manière.* »**

M. Lis est, certes, un homme qui fait partie de la majorité puisqu'il fut, en 1977, un élu de la liste que conduisait encore M. Jean de Lipkowski, maire sortant et député R.P.R., qui allait être battu. Mais c'est un homme sans étiquette aimant à proclamer que, *désormais, la mairie de* Royan n'appartient pas plus à l'U.D.F. qu'au R.P.R. puisque, pour sa part, il n'entend nullement rejoindre l'une ou l'autre de ces deux formations. A soixante-cinq ans, cet inspecteur général *du ministère des anciens combat*tants en retraite a, comme il dit, « son avenir derrière lui ». C'est une façon de faire entendre qu'à cet âge, et avec un passé de haut fonctionnaire, il ne risque plus de céder aux humaines tentations de l'ingérence.

Pour le mieux faire entendre il a choisi pour adjoints des conseillers à *son image, à commencer* par un autre retraité, ancien magistrat de la cour d'appel de Paris. Tout paraît donc bien en place, sinon pour une nouvelle politique municipale, du moins pour une autre manière de la conduire. En clair, on aura l'œil sur tous les dossiers. Il n'y aura plus de maire faisant cavalier seul, précipitant les choses à son gré, prenant des initiatives ou des engagements prématurés devant la politique grégaire d'un conseil municipal fût-ce au nom des intérêts de la cité.

Alors chacun fait ouf ! Le 21 avril, M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, pourra venir sans gêne présider le congrès national des médaillés de la Résistance. Et, deux jours plus tard, M. le sous-préfet de Rochefort pourra renouer normalement avec Royan à l'occasion d'une séance de travail que l'on annonce *studieuse* et sereine. Fin donc de la « périjétie » puisque tel est l'euphémisme employé.

Saison d'abord

Royan ne s'en plaindra pas. Elle n'est guère faite pour ce genre de « péripétie ». Les bruits de l'océan en flux et reflux sur la laque de ses plages lui conviennent mieux que ceux du forum. Hors la parenthèse annuelle de *mai-septembre qui la* peuple, au plus fort de l'été, de cent cinquante mille personnes, peut-être davantage, elle sait trop bien qu'elle n'est, dans l'ordinaire des jours, qu'une petite ville de dix-huit mille six cents *habitants, peuplée de ses retraités* moyens assez peu politisés, de ses commerçants, de ses hôteliers soucieux d'abord d'une « bonne saison ».

L'affaire Tétard ne lui a pas fait prendre feu et flamme. Ce qui ne signifie pas qu'elle y ait été indifférente. On l'a bien mesuré à la façon dont fut lu, plus que d'habitude, le journal local *lorsqu'il traita cette chronique* municipale sulfureuse. Royan s'est contentée de respirer ce soufre et d'en toussoter discrètement en attendant l'épilogue.

C'est qu'ici on en a vu d'autres. En 1945, Royan, « poche » allemande non encore réduite, alors que partout en France avaient sonné les cloches de la libération, fut ruinée à 80 % par un bombardement allié dans le style de l'époque. Les combats, prolongés jusqu'en avril, firent le reste. *Tout était à reconstruire. La sta*tion de l'avant-guerre, un peu plus huppée que celle d'aujourd'hui, et qui n'a gardé pour traces que quelques villas à l'italienne, à l'écart, fit place à une ville nouvelle redistribuée qui *garde ce style un peu raide des* années 50, avec, pour seule audace, la dominatrice église Notre-Dame, signée de Guillaume Gillet et réalisée par l'ingénieur Bernard Lafaille.

Tout cela montre son âge à défaut de pouvoir toujours montrer son âme. Alentour, on s'étend encore. Au fil des ans, comme partout ailleurs où il y a une côte, la mer et le moindre semblant d'une douceur des choses, les espaces *se sont remplis.* Le tourisme devenu industrie a exercé sa loi que la loi s'efforce de tempérer. L'immobilier aussi.

Mais quel élu ne rêverait pas d'un peu plus de prestige ? Front de mer oblige. Entretien et innovation sont les deux commandements d'une municipalité *comme celle-ci. Royan entretient* donc ce qu'elle est devenue depuis vingt-cinq ans et ne lésine pas. Elle reconstruit son port de pêche et de commerce. Elle supporte la charge d'un palais des congrès toujours de rigueur. Elle lance un festival de musique contemporaine dont elle s'aperçoit qu'il était trop audacieux pour elle, car, comme on aime à dire : *« Vous savez, pour nous, ces artistes qui venaient de Paris... »* C'est dans cette vie d'administration quotidienne que M. Guy Tétard a fini par se perdre. Nous voici revenu à la « péripétie ».

Premières découvertes

M. Tétard de son état, est géomètre expert. Il est aussi constant giscardien. La vie publique l'a tenté en 1965. Elu cette année-là sous l'étiquette des *républicains indépendants*, il siège à la mairie qui est allée à M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et député gaulliste. En 1971, M. Tétard est réélu, toujours sur la liste de M. de Lipkowski, qui demeure maire. En 1972, le voilà premier adjoint. Pour tout le monde, il fait merveille. Pour M. de Lipkowski aussi. Il y a *en lui ce quelque chose* qui habitai, à Lyon, un Louis Pradel, et que M. de Lipowski n'a pas ou pas de la même manière.

« La politique des trottoirs » n'inspire pas forcément tout le monde. Lorsque le maire n'était pas là, M. Tétard était là. On le voyait. On le connaissait et il connaissait les dossiers. C'est très normalement qu'il pouvait aussi *devenir, au SIVOM, le représen*tant de Royan avec M. de Lipkowski qui en était, pour sa part, élu président et allait le demeurer après sa défaite municipale. Si le SIVOM n'est pas la mairie, ce syndicat à vocation multiple *est habilité à traiter d'affaires* qui intéressent souvent la ville.

Parmi celles-ci, il y eut, en 1976, une demande, par les services de l'équipement, d'une remise à jour des plans au 1/2 000 des territoires des communes du SIVOM. *A cette demande*, pour laquelle l'ingénieur des travaux publics de l'Etat proposait de confier la direction des travaux à un géomètre local, le bureau du SIVOM donnait un avis favorable le 27 octobre. Deux jours plus tard, l'assemblée générale suivait cet avis. Mais elle ne déci*dait pas encore de la désignation* du géomètre qui devait toujours être un géomètre local à agréer. Ainsi s'exprime le procès-verbal de cette séance.

Or, le 11 février 1977, le marché pour la première tranche des travaux sera bel et bien signé, et approuvé le 11 mars par le sous-préfet de Rochefort. Avec qui ? Avec M. Eugène Guérin qui n'est *pas le géomètre local dont il était* question, puisqu'il tient cabinet à La Rochelle. Si ce marché a pu être approuvé par le sous-préfet de Rochefort, c'est qu'on y avait joint un compte rendu d'assemblée générale, toujours daté du *29 octobre 1976, mais singulière*ment modifié par rapport à l'original. A le lire, on peut croire en effet que l'assemblée avait bel et bien désigné M. Guérin. Qui avait pu ainsi falsifier le document ? On devait l'apprendre un peu plus tard. C'était M. Pierre Gousseau, secrétaire général du SIVOM, et qui, à quelque temps de là, mais cette fois en sa qualité *de trésorier du Festival de Royan*, devait confesser qu'il avait un jour détourné pour un million de francs (*le Monde* du 11 janvier 1978). Pour l'heure, les pièces demeurent dans les archives et M. de Lipkowski les ignore encore.

Mars 1977. L'ancien ministre R.P.R. est battu aux élections municipales. M. Tétard, lui, est élu sous l'étiquette U.D.F. De justesse : vingt-troisième sur vingt-sept. Il dit aujourd'hui : *« J'ai bien failli y passer moi aussi »*, sans qu'on sache si c'est exactement un regret et si, pour lui, il n'aurait pas mieux valu finalement *« y passer »* de cette façon...

Mais déjà on se préparait pour les législatives de mars 1978. Dès juillet, le parti républicain an*nonçait qu'il allait présenter* contre M. de Lipkowski, député sortant R.P.R. dans la 5e circonscription de la Charente-Maritime, son propre candidat, M. Dominique Bussereau. Membre lui-même du parti républicain, M. Tétard va s'engager à *fond* pour le candidat de sa formation et prendre la tête d'un comité de soutien à M. Bussereau. *En dépit* de son concours, son protégé arrivera derrière M. de Lipkowski au premier tour. Discipliné, M. Tétard appelle, dès le 14 mars, les électeurs de M. Bussereau a donner, le dimanche suivant, leurs voix à M. de Lipkowski.

Ce que l'on ne sait pas alors, c'est que, depuis décembre 1977, M. Jean de Lipkowski a découvert l'affaire du SIVOM dont il est resté, rappelons-le, président. Il a fait effectuer une enquête par un de ses amis, *M. Miguel de* Pereyra, lui-même membre du SIVOM et maire de la commune *voisine de Saint-Georges-de-*Didonne. Et cette enquête a révélé l'existence du faux. Déjà le dossier est transmis à M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux. Il va d'ailleurs s'enrichir d'autres découvertes : existence d'une so*ciété de moyens, la Topophot*, constituée par MM. Guérin et Tétard, et mettant à la disposition de ces deux géomètres un matériel très sophistiqué pour les besoins de la photogrammétrie.

Une longue discussion

Autre découverte — et celle-là capitale — *de cinq bordereaux* d'envoi au SIVOM de calques, contre-calques et autres plans réalisés pour cette fameuse révision demandée par les services de l'équipement ; ils portent l'en-tête, non pas du cabinet de M. Guérin, bénéficiaire du marché, mais de celui de M. Tétard, qui aurait dû rester en dehors de ces travaux. Les dates de ces bordereaux : 18 avril, 29 mai, *15 juin, 9 août et 25 août 1977.*

Cependant, on avait pris le parti d'être discret. Comme l'écrivait M. de Pereyra à M. de Lipkowski, ne convenait-il pas de *« concilier heureusement le respect de la loi et le souci de ménager la réputation de personnalités qui doivent, jusqu'à preuve du contraire, être présumées innocentes, surtout à la veille d'une consultation électorale susceptible d'exciter de violentes passions non exemptes de calomnies » ?*

En dépit de la discrétion, Royan, cependant, murmurait. A la rumeur, M. Tétard avait répliqué avec hauteur qu'il n'y avait rien, que c'était une affaire uniquement politique, en un mot comme en cent que M. de Lipkowski « réglait des comptes ». Le député ne goûta pas cette superbe. Le 16 mars 1978, il convoquait M. Tétard et lui parlait avec rudesse. Il lui produisait les documents falsifiés, les copies des pièces constituant le dossier. Il lui faisait savoir que tout cela était désormais entre les mains du garde des sceaux. *M. Tétard* rétorqua qu'il *ferait* intervenir l'Elysée, ce qui était à la fois impudent et imprudent.

Les protections de ce genre perdent toute efficacité dès lors qu'on les crie sur les toits. On le lui fit bien voir le 8 février 1979 : le dossier ayant suivi son chemin, il était inculpé d'ingérence et de complicité de faux en écritures publiques par un magistrat de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux, M. Laparre, qui, en même temps, inculpait M. Pierre Gousseau du délit de faux en écritures publiques.

Prochain article :

UNE DÉMISSION « HONORABLE »

RELIGION

LA CÉLÉBRATION DES FÊTES DE PAQUES

Jean-Paul II a donné sa bénédiction universelle en plus de trente langues

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Plus de trois cent mille fidèles assistaient à la messe de Pâques que Jean-Paul II a célébrée dimanche matin 15 avril sur le parvis de la basilique Saint-Pierre. La via della Conciliazione, qui relie le Tibre au Vatican, était noire de monde. Cette affluence peut s'expliquer par la personnalité du nouveau pape qui continue à attirer des foules considérables, six mois après son élection, mais aussi par le succès de la saison touristique en Italie. Des centaines de millions d'autres personnes suivaient la cérémonie en direct, grâce à la radio et à la télévision.

Jean-Paul II n'a introduit aucune nouveauté par rapport aux années précédentes. Il s'en est tenu au cérémonial habituel, montant à la loggia de Saint-Pierre après la messe pour adresser un hommage au monde et donner sa bénédiction *urbi et orbi*. Néanmoins, s'il s'est exprimé en une trentaine de langues, le pape a réservé un traitement particulier aux catholiques de l'Est : ses vœux de Pâques ont été dits successivement en albanais, croate, slovène, tchèque, slovaque, hongrois, roumain, bulgare, russe, lithuanien, letton, ukrainien, biélorusse, arménien, — et avec l'accent.

Les « laïcs » au Vatican

Après avoir proclamé sa foi en la résurrection, Jean-Paul II a souhaité que *« tous les hommes de bonne volonté »* partagent ce fondement de la foi chrétienne. Puis il s'est exclamé : *« La paix soit avec vous, peuples qui vivez dans les divers systèmes sociaux, économiques et politiques ! La paix comme fruit de l'ordre fondamental, comme expression du respect et du droit à la vie, à la vérité, à la liberté, à la justice et l'amour de tous les hommes. »* Selon le pape, cette paix *« ne pourra se vérifier tant que chacun de nous n'aura pas conscience de faire tout ce qui est en son pouvoir pour qu'à tous les hommes — frères du Christ qui les a aimés jusqu'à mourir — soit assurée une vie digne des fils de Dieu. Je pense spécialement en ce moment à tous ceux qui souffrent parce que leur manque le strict nécessaire, et surtout aux plus petits qui, dans leur faiblesse, sont les préférés du Christ, eux auxquels est dédiée cette année, l'Année internationale de l'enfant. »*

Jean-Paul II a ajouté cette phrase à son message pour donner satisfaction à un comité pour la vie, pour la paix, pour le désarmement, constitué sur l'initiative du parti radical italien (libertaire). Ces militants « laïcs », généralement très hostiles à l'Eglise, organisaient, le matin même, une marche de Porta Pia à Saint-Pierre en passant par la présidence de la République et la présidence du Conseil, pour attirer l'attention des autorités sur la faim dans le monde, et réclamer que 2 % du produit national brut soit offert aux pays pauvres. Ils attendaient du pape un appel solennel en faveur des *« quarante mille enfants qui mourront ce dimanche de malnutrition »*.

Habilement, *l'Osservatore romano* de la veille avait rendu hommage aux « laïcs », tout en leur rappelant que *« la défense totale de la vie »* est incompatible avec les interruptions volontaires de grossesse. Quoique étant les promoteurs du divorce et de l'avortement en Italie, les grands adversaires du concordat et du cléricalisme, les radicaux avaient applaudi des deux mains. Leur dirigeant, M. Marco Pannella s'est déclaré *« ému par la réponse vaticane »* et affirmait : *« Laïcs et catholiques seront unis pour la vie. »*

Six à sept mille manifestants sont donc arrivés sur la place Saint-Pierre au moment de l'offertoire avec des banderoles, des fleurs et des rameaux d'olivier. Parmi eux, les militants du mouvement homosexuel Fuori rappelaient leur présence par une pancarte. Au Quirinal, une heure plus tôt, les « laïcs » avaient joyeusement crié au président de la République : *« Pertini dépêche-toi, Woytyla nous attend. »*. Dans un pays où trois grands courants de pensée (catholiques, communistes, laïcs) cohabitent sans jamais se confondre, c'était une petite révolution.

« La nuit est faite pour dormir »

Sans doute les manifestants espéraient-ils du pape un nouveau satisfecit, mais Jean-Paul II n'a rien voulu ajouter à son discours. Au micro, il a improvisé un salut aux Romains, aux malades, aux pèlerins venus d'Assise à pied, aux chrétiens des autres Eglises et même *« aux représentants de l'armée italienne »* postés sur la place... Pas un mot pour les « laïcs », dont les slogans étaient d'ailleurs couverts par de puissantes acclamations. Il faut dire que beaucoup de catholiques italiens n'avaient pas apprécié l'initiative des radicaux. Dimanche matin, le quotidien *Avvenire*, proche de la hiérarchie, soulignait en première page que des centaines d'associations conventionnelles n'avaient pas attendu M. Pannella pour découvrir le sous-développement et le combattre sur le terrain.

Après un dernier salut, Jean-Paul II a regagné ses appartements. Le slogan qui l'a sans doute le plus touché était inscrit en grosses lettres sur une pancarte jaune brandie par des inconnus : *« Ti vogliamo bene »* (« Nous t'aimons bien »).

Vers 20 heures, le pape n'a pu s'empêcher d'enfreindre le protocole. Il est apparu à sa fenêtre pour répondre au salut de quelques milliers de personnes qui le réclamaient. Les techniciens du Vatican se sont empressés d'installer un micro. Jean-Paul II a alors entonné un chant et donné sa bénédiction à la foule avant de dire en souriant : *« Il est tard. La nuit est faite pour dormir. »*

ROBERT SOLE.

QUINZE MILLE JEUNES A TAIZÉ

Quinze mille jeunes environ se sont rassemblés à Taizé (Saône-et-Loire), à l'occasion de Pâques. Le prieur de la communauté a longuement évoqué, devant son auditoire, les injustices et la pauvreté. *« Au plan politique,* a-t-il dit, *l'espoir d'un meilleur partage des biens dans ce monde a été gravement déçu, un grand vide s'est creusé, dont les tyrans, dictateurs et doctrinaires profitent toujours. »*

Des jeunes de Taizé iront à l'automne en Amérique latine vivre pour un temps dans un bidonville et y écrire les « actes 1980 du concile des jeunes ». Au retour, un rassemblement européen aura lieu du 28 au 31 décembre à Barcelone.

● *Le chanoine Adrien Dewitte* est mort, le samedi 14 avril, à Lille. Il avait quatre-vingt-six ans.

[Né en 1893 à Menin (Belgique), l'abbé Dewitte avait été ordonné en *1920*. Il fut à l'origine de la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) dans le diocèse de Lille ; pendant la dernière guerre, il a assuré l'aumônerie nationale du secrétariat général de la JOC, alors replié à *Lyon*.

Après la guerre, il fut plusieurs annees l'adjoint de M. l'abbé Georges Guérin à la direction du Mouvement. Rappelé à Lille par le cardinal Liénart, il fut longtemps curé doyen de la paroisse Sainte-Catherine à Lille. — *(Corresp.)*]

Les catholiques, les orthodoxes et les subtilités du calendrier

Initialement, comme chacun le sait, la Pâque est une fête juive. Elle célèbre la libération d'Egypte. Du temps du Christ, elle durait une semaine et commençait au soir du 14 nizan, c'est-à-dire le dernier jour avant la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps.

Avec le christianisme, une évolution s'opère. Pâques ne célèbre plus la libération d'Egypte mais la résurrection du Christ. A ce titre, la fête représente le centre du culte, le centre de la foi. Toutefois, durant les deux premiers siècles, chrétiens et juifs célèbrent Pâques en même temps.

Après 136, après la répression de la grande révolte juive, commence la diaspora. Les juifs perdent contact avec la Palestine. Or, c'est de Palestine qu'était calculée exactement la date de Pâques. Une déconnection s'établit entre la célébration de la fête et l'équinoxe de printemps.

Rome et la majeure partie des chrétiens réagissent, et reviennent à une stricte observance de la coutume qui fixait la date de Pâques. Au contraire, Antioche, où s'était installée une nombreuse colonie juive, continue de célébrer la Pâque en commun avec les juifs.

Le problème soulève des controverses passionnées. En 325, le concile de Nicée tranche : il est intolérable que tous les chrétiens ne fêtent pas Pâques ensemble. Petit à petit, les Antiochiens se rangent à l'avis de Rome et d'Alexandrie et on peut dire qu'à partir du VIe siècle jusqu'en 1582, tous les chrétiens ont célébré Pâques en commun.

Au milieu du XVIe siècle, le calendrier julien était en vigueur partout. Il était fondé sur une durée de l'année que l'on croyait être exactement de 365 jours 1/4. Or l'année se révélait en réalité trop longue. Au cours des siècles, cette différence avait amené un retard qui atteignait dix jours en 1582. Pour le rattraper, le pape Grégoire XIII ordonna que le jeudi 4 octobre 1582 fût immédiatement suivi du vendredi 15 octobre. Puis il supprima certaines années bissextiles, créant ainsi le calendrier grégorien. A l'heure actuelle, le calendrier julien est en retard de treize jours sur le calendrier grégorien.

Plus attachés à la tradition, les orthodoxes sont restés fidèles, eux, au calendrier julien pour le calcul de la date de Pâques. D'où la différence de date qui fait que les chrétiens ne célèbrent plus Pâques en commun. Et même lorsque des Eglises orthodoxes, tel le patriarcat d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et certaines Eglises grecques (à part le mont Athos et le patriarcat de Jérusalem), l'Eglise de Bulgarie et l'Eglise de Roumanie adoptent le calendrier grégorien, elles continuent à fêter Pâques le même dimanche que les autres orthodoxes.

Cette situation semble d'autant plus inextricable que, sous la pression de certains Etats et par esprit de simplification, Rome songerait très sérieusement à donner à Pâques une date fixe : le premier ou le deuxième dimanche du mois d'avril. Bien entendu, les orthodoxes y seraient encore plus hostile...

N'est-ce pas pourtant saint Jean Chrysostome qui, dans une célèbre homélie, s'est reporté à la décision de Nicée en 325 et qui a estimé qu'une erreur de date était moins regrettable que de voir les chrétiens célébrer chacun de leur côté la fête entre les fêtes, Pâques, la Résurrection ?

GÉRARD STEPHANESCO.

JEUNESSE

LES PIONNIERS DE FRANCE VEULENT DONNER LA PAROLE AUX ENFANTS

Organisé pendant treize jours, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), par les Pionniers de France (proches des communistes), le Quatrième Festival international de l'enfance s'est terminé dimanche 15 avril. Cinquante mille personnes ont participé, selon les organisateurs, à ce festival, l'une des rares initiatives de l'Année de l'enfance à s'adresser aux enfants eux-mêmes.

Dimanche, sous les frondaisons du parc de Montereau, des groupes folkloriques de plusieurs pays de l'Est ont donné un spectacle. Des grappes de jeunes visiteurs se bousculaient sous des chapiteaux où avaient été groupées des expositions consacrées aux sciences et à l' « *amitié interantionale* ».

Pendant deux semaines les visiteurs, pour la plupart en vacances, et de ce fait livrés à eux-mêmes, ont pu assister à des projections de films et à des débats, jouer, peindre, se déguiser et participer à de nombreuses activités. Destiné à faire entendre la voix des enfants au cours de cette année qui leur est consacrée, ce Festival a donné lieu à deux autres manifestations : un concours de libre expression qui a pour thème *« Avec mes copains, dans mon quartier, ma ville ; mon pays que j'aime, que j'aimerai »* et une multitude de lâchers de ballons porteurs de messages que les enfants s'adressent mutuellement et par lesquels les Pionniers de France souhaitent indirectement sensibiliser l'opinion aux besoins particuliers des enfants et aux conséquences « désastreuses » que la « crise » a sur eux (1).

(1) Pionniers de France, 22, rue de l'Union, 93300 Aubervilliers, tél. 352-29-59.

SPORTS

VOILE

ÉCHEC DE LA TENTATIVE D'OLIVIER DE KERSAUSON APRÈS LE NAUFRAGE DE « KRITER-IV »

Olivier de Kersauson et ses quatre équipiers ont échoué dans leur tentative de battre le record de la traversée de l'Atlantique nord à la voile (*le Monde* daté 8-9 avril). Leur trimaran, *Kriter-IV*, a coulé, dimanche 15 avril, en fin de matinée, peu après qu'ils eurent été recueillis par le cargo suédois *Atlantic-Song*.

La veille, le trimaran avait perdu l'usage de son flotteur babord, ouvert par une lame dans la tempête avec des vents de force 9 et des creux de 6 mètres. Les cinq Français avaient alors lancé un appel radio. Moins d'une heure plus tard, l'*Atlantic-Song* était en mesure de leur porter assistance en recueillant dans un premier temps les quatre équipiers d'Olivier de Kersauson. Celui-ci dut renoncer quelques heures plus tard lorsque le flotteur endommagé se rompit et déséquilibra le bateau.

CYCLISME

L'AMSTEL GOLD... RAAS

Les classiques du cyclisme sont par définition des épreuves en ligne de large audience internationale, dont le passé et le palmarès offrent un caractère exceptionnel. Parmi les plus célèbres, il faut citer Milan-San-Remo, le Tour des Flandres, Paris-Roubaix, la Flèche wallonne, Liège-Bastogne-Liège, le Tour de Lombardie et l'ancien Paris-Tours, devenu le Grand Prix d'automne.

Mais ces courses prestigieuses ne sont pas limitées à l'Italie, la Belgique ou la France. Les Pays-Bas, où la bicyclette est reine, possèdent aussi leur classique : l'Amstel Gold Race. Une compétition difficile, qui ne comporte pas moins d'une douzaine de côtes — elle se déroule il est vrai dans la région de Valkenburg — et qui attire chaque année près d'un million de spectateurs. La plupart d'entre eux attendaient Jan Raas, le favori logique, et ils n'ont pas été déçus. Déjà vainqueur cette saison du Tour des Flandres, le solide routier néerlandais a en effet remporté ce grand prix de Hollande pour la troisième année consécutivement, samedi 14 avril, au terme d'une échappée de 23 km (Hinault n'avait pas pris le départ). En son absence, Michel Laurent s'est classé sixième et premier Français, tandis que Bernard Thévenet terminait à la seizième place. Un résultat encourageant. — J. A.

LES RÉSULTATS

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE (barrages)

Première journée : Nice b. Orléans, 95-79 ; Challans b. Vichy, 81-79.

Deuxième journée : Challans b. Orléans, 78-77 (apr. prol.) ; Vichy b. Nice, 97-94.

Troisième journée : Vichy b. Orléans, 81-79 ; Nice b. Challans, 104-101.

Classement : 1. Vichy, 5 points (+ 1) ; 2. Nice, 5 pts (0) ; 3. Challans, 5 pts (— 1) ; 4. Orléans, 3 pts.

Vichy accède à la première division où Nice conserve sa place. Challans est relégué en deuxième division avec Orléans.

Rugby

CHALLENGE DU MANOIR (huitièmes de finale)

A Tarbes :	
Lourdes b. Auch	18-0
A Montauban :	
Narbonne b. Bègles	43-16
A Bourg :	
Romans b. Toulon	18-13
A Brive :	
Montferrand b. Toulouse	29-15
A Toulouse :	
Perpignan b. Biarritz	19-10
A Lourdes :	
Brive b. Dax	20-9
A Bègles :	
Béziers b. La Rochelle	21-6
A Agen :	
Bayonne b. Graulhet	21-9

Quarts de finale le 22 mai. — Narbonne-Lourdes, Brive-Perpignan, Béziers-Montferrand, Bayonne-Romans.

Tennis

TOURNOI DE MONTE-CARLO
SIMPLE MESSIEURS

Demi-finales. — Borg (Suède) b. Pecci (Par.), 6-4, 6-1 ; Gerulaitis (E.-U.) b. Alexander (Austr.), 6-2, 7-6.

Finale. — Borg b. Gerulaitis, 6-2, 6-1, 6-3.

DOUBLE MESSIEURS

Demi-finales. — Pecci-Taroczy (Hong.) b. Jauffret-Noah, 7-5, 6-3 ; *Nastase (Roum.)-Ramirez (Mex.)* b. Maurer-Zirngibl (R. F. A.), 7-5, 6-3.

Finale. — Nastase-Ramirez b. Pecci-Taroczy, 6-3, 6-4.

SIMPLE DAMES

Finale. — H. Masthoff (R. F. A.) b. S. Simmonds (It.), 6-2, 6-2.

Volley-ball

La Coupe féminine du printemps, réservée aux équipes d'Europe occidentale et organisée cette année à Ankara, a été gagnée par la République fédérale d'Allemagne qui a battu en finale les Pays-Bas (3 sets à 1).

TENNIS

Borg écrasant vainqueur à Monte-Carlo

De notre envoyé spécial

Monte-Carlo. — Le ciel de la Côte d'Azur s'était remis au grand beau pour fêter, dimanche 15 avril, la victoire de Borg en finale du tournoi du Monte-Carlo Country-Club. Disputé devant une foule record (cinq mille spectateurs en tenue d'été), le combat qui opposait le champion suédois à l'Américain Vitas Gerulaitis fut en réalité une exécution en trois *sets* secs (6-2, 6-1, 6-3), dans le style de la finale de Roland-Garros 1978 que Borg remporta sur Vilas.

Borg joua comme un métronome sur la ligne de fond d'où il distribua le jeu de sa manière implacable à l'aide de trajectoires terriblement tendues qui déportaient dans les coins son adversaire, lequel n'avait comme ressource que d'exécuter des lobs à la godille, aussitôt écrasés à l'autre bout du court. Gerulaitis s'aperçut vite que sa seule chance était de prendre à tout prix possession du filet, tactique qui lui avait si bien réussi la veille dans sa belle demi-finale gagnée sur John Alexander. Il fut alors passé sous tous les angles. Pourtant il ne baissa pas complètement pavillon, confiant dans son adresse à la volée et se remémorant sans doute la magnifique partie du tournoi de Wimbledon de 1977 où il avait fait trembler Borg. Mené 4-0 dans le troisième set, il refit surface à 4-3. Mais ce ne fut finalement qu'un baroud d'honneur.

Le double introuvable

A vingt-deux ans, sur la brèche depuis 1972, Bjorn Borg n'a pas changé. Il tient toujours à deux mains sa raquette à la tension et au poids exceptionnels (1). La vélocité de ses déplacements plus que jamais prodigieuse atteste sa parfaite condition physique. Son indestructibilité, enfin, réside invariablement dans son indifférence absolue à la perte d'un point ou d'un jeu, voire d'un set. C'est le même masque indéchiffrable sous le bandeau, sans la moindre expression d'énervement pour venir l'altérer. Cependant, nous n'avons pas rêvé : cet homme en acier trempé, nous le vîmes bien se jeter à genoux après sa victoire sur Jimmy Connors, à Wimbledon, l'an dernier. En fait de Connors, seul le champion américain, ainsi que son compatriote John McEnroe, paraissent capables de lui tenir tête aujourd'hui.

Dans le cours du tournoi, le meilleur performer français fut encore François Jauffret, qui, à trente-sept ans, réussit à inquiéter Gerulaitis et à rallier la demi-finale du double en compagnie de Yannick Noah. De celui-ci, éliminé par le Paraguayen Pecci, l'autre demi-finaliste, ne disons pas qu'il a déçu. Sa belle victoire sur Okker en Coupe Davis, à Amsterdam, l'avait moralement vidé : c'est normal à son âge. Pour ce qui est des doubles et de l'équipe française introuvable, ce sont encore Gilles Moretton et Jean-Louis Haillet qui nous ont fait la meilleure impression. Le tout est à présent de les garder associés, au minimum pour la saison entière.

La remise des coupes — sans parler du chèque de 150 000 francs au vainqueur — eut lieu sur le terrain, des mains gracieuses de la princesse Caroline de Monaco, devant la très smart galerie du Country-Club. La veille de la finale, les éliminés de marque s'étaient laissés griser par l'ambiance nocturne, où le rock, le pop et le bop leur faisaient oublier les scores psalmodiés des chaises d'arbitre. De ces championnats saltatoires, les champions de l'Amérique latine Pecci, Ramirez, Vilas (sans son gourou Tiriac) furent les plus forts. Mais, de Borg, on ne vit point la barbichette cette nuit-là. Il dormait du sommeil d'Alexandre à Arbelles.

OLIVIER MERLIN.

(1) Borg utilise une raquette de fabrication franco-belge composée de trois essences de bois, pesant 435 grammes, tendue à 34,5

ATHLÉTISME

L'AMÉRICAIN RENALDO NEHEMIAH BAT LE RECORD DU MONDE DU 110 MÈTRES HAIES

L'Américain Renaldo Nehemiah qui a battu samedi 14 avril le record du monde du 110 mètres haies à San-José, en Californie, est âgé de vingt ans. Il a réalisé 13 sec. 16 centièmes, soit 5 centièmes de moins que le précédent record, qui était détenu par le Cubain Alejandro Casanas. C'est le record du monde au chronométrage électrique que Renaldo Nehemiah a naturellement amélioré à San-José. Le premier de ces records « électriques » établis en 1973 par un autre Américain, Rod Milburn, était de 13 sec. 24.

FOOTBALL

Pâques exotiques

De Cannes à Montaigu, les jeunes footballeurs ont beaucoup couru, sauté, tiré, en ce *week-end prolongé de Pâques*, devenu traditionnellement en France celui des tournois internationaux. Si les migrations des populations vers la mer ou la campagne découragent les trésoriers des clubs professionnels, *les vacances scolaires favorisent* au contraire l'organisation de telles manifestations.

Le plus ancien et le plus prestigieux de ces tournois est sans conteste celui de Cannes, *qui* célèbre cette année son vingt-huitième anniversaire. Réservé, à ses débuts, aux clubs, il s'est *ensuite ouvert aux sélections* nationales juniors de l'Europe puis des autres continents. Ainsi, en 1973, les spectateurs de Cannes ont été les premiers Européens à découvrir un certain Mario Kempes qui, cinq ans plus *tard, allait être consacré meilleur* joueur de la coupe du monde en Argentine. Suivi avec intérêt par M. Joao Havelange, le président de la fédération *internationale* de football association, c'est le tournoi de Cannes qui suscita et servit d'expérimentation au premier « mondial junior », organisé en Tunisie la saison dernière.

Depuis longtemps, le tournoi de Cannes a fait école en France. Ces contacts internationaux *entre jeunes footballeurs* répondent en effet au souci des éducateurs et des responsables, qu'ils soient fédéraux ou appartiennent aux grands clubs professionnels, de déceler à moindres frais et de former de plus *en plus tôt les éléments les plus* aptes à faire carrière dans ce sport.

Ainsi le plus suivi, car le plus inédit, est depuis sept ans le tournoi de Montaigu, qui réunit les meilleures équipes minimes nationales ou de clubs. La saison dernière, on pouvait y rencontrer la première équipe minime des Etats-Unis, formée pour la circonstance et dont le capitaine, Peter Skouras, des Rio Guayas de Los Angeles, ne connaissait pas auparavant *Michel Platini, mais sait désormais* situer Montaigu, ce petit bourg de Vendée.

Les Américains n'étaient pas en France cette année, mais les juniors uruguayens, mexicains, hongrois, néerlandais, portugais, *autrichiens étaient à Cannes*, les polonais, les tunisiens, les suédois à Saint-Malo, ceux d'Ajax Amsterdam ou d'Anderlecht à Colomiers, ceux de Beveren et de la Fiorentina à Port-de-Bouc, ceux de Cologne, de *Bruges ou de Twente à Grenoble*, ceux de Hambourg à Marseille, ceux de Moenchen-Gladbach ou de Barcelone à Villefranche-sur-Saône, les minimes écossais, roumains, grecs, israéliens, portugais, yougoslaves, allemands ou anglais à Montaigu avec ceux d'Ajax Amsterdam, de Stuttgart, du P.S.V. Eindhoven ou de Moenchen-Gladbach, etc.

Les vedettes de demain

De Cannes à Montaigu, en passant par Saint-Malo, Montreuil, Port-de-Bouc, *Villefranche-sur-Saône*, l'autre mérite de ces tournois est d'apporter un peu d'exotisme et de permettre un premier contact entre jeunes footballeurs éloignés par la géographie, sur le terrain ou dans les *lycées le plus souvent* investis pour la circonstance. Les *minimes* de Montreuil, d'Alfortville, d'Hergnies, de Saint-Martin-Montpellier, les cadets d'Annemasse, de Clamecy ou les juniors de Colomiers, du Puy, de Sainte-Marguerite-Marseille, d'Orléans, de Port-de-Bouc ou *de Villefranche-sur-Saône n'ont*, certes pas voyagé, mais demandez-leur s'ils regrettent d'avoir consacré leur week-end pascal à rencontrer ceux qui seront, demain peut-être, les vedettes des coupes d'Europe ou du monde de football.

GÉRARD ALBOUY.

LÉGION D'HONNEUR

Grande chancellerie

Est promu *commandeur* :

M. René Cenac, président de chambre honoraire à la Cour de cassation.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean-Marie Descottes, ancien administrateur en chef de la France d'outre-mer ; Pierre Landon, ancien administrateur civil au ministère de l'économie et des finances ; André Lozé, ancien *directeur* du réseau *du* sud-ouest de la S.N.C.F. ; Gabriel Payre, ancien conseiller des affaires étrangères.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Marie Anneville, institutrice honoraire ; MM. Ange Beurier, président de section de la société nationale les Médaillés militaires ; Robert Bléno, ingénieur en chef honoraire à la S.N.C.F. ; Jean-Marie Graziani, professeur de lycée honoraire ; Pierre Laval, ingénieur en chef honoraire à la S.N.C.F. ; Simon Martin, ingénieur en chef d'agronomie en retraite ; Raoul Masclez, professeur honoraire d'école normale d'instituteurs ; *René Millet*, proviseur honoraire de lycée ; Camille Verdier, directeur départemental honoraire des impôts ; Jean Weber, ancien sociétaire de la Comédie-Française.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* :

MM. Daniel Doustin, préfet hors cadre ; Jean Gaudemet, professeur dans un institut de droit canonique.

Sont promus *officiers* :

M. Michel David, inspecteur général de l'administration ; Mme Lise Delamare, *professeur* au Conservatoire national supérieur d'art dramatique ; MM. Gabriel Sacrez, conseil général ; Jean-Jacques Tourteau, secrétaire général du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme ; Jean Violet, avocat honoraire à la cour l'appel de Paris ; *Robert Jampy, chargé de* mission au comité interministériel des services sociaux.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Pierre Aubry, attaché d'administration centrale ; Mme Marguerite Bodiou, journaliste retraitée ; MM. Henri Bourbon, codirecteur d'une revue ; Jacques Girie, chargé de mission auprès du directeur général d'une société ; André Huguet, chef d'études à la Documentation française ; Rabah Kheliff, président de l'Union nationale de l'association des anciens combattants français de confession islamique ; Charles Malouin, maire de Lassy (Calvados) ; *Georges Molinie*, conseiller au commissariat général du Plan ; André Senoble, président-directeur général d'une société ; Jean Touton, président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Gérard Barboteu, administrateur civil au ministère de la jeunesse, des *sports et* des loisirs ; James Marangé, conseiller d'État en service extraordinaire ; Pierre Silvani, directeur des finances et des collectivités locales à la préfecture de Corse-du-Sud ; Gabriel Vught, directeur général de l'administration et de la fonction publique ; Nicolas d'Andoque de Seriege, président de l'association des anciens des affaires algériennes ; Jean Trape, président du Front national des rapatriés.

Relations avec le Parlement

Est nommé *chevalier* :

M. Yves Monnet, directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale.

Recherche

Est promu *officier* :

M. Jacques Senez, directeur du laboratoire de chimie bactérienne du C.N.R.S. à Marseille.

Est nommé *chevalier* :

M. Maurice Lichtenberger, directeur de la recherche d'une société industrielle.

Justice

Sont promus *commandeurs* :

MM. *Jean Bel*, président de chambre à la Cour de cassation ; Louis Decaudin, conseiller honoraire à la Cour de cassation.

Sont promus *officiers* :

MM. Edmond Astraud, conseiller à la Cour de cassation ; Jacques Baudouin, maître des requêtes au *Conseil d'État* ; Philippe Baudry, premier président de la cour d'appel de Poitiers ; Jean Coucoureux, conseiller à la Cour de cassation ; Pierre Guichard, premier président de la cour d'appel de Bourges ; Henri Guillore de la Landelle, procureur général près la cour d'appel de Riom ; Pierre Lafarge, avocat au barreau de Paris ; René Lansac, procureur de la République à Grasse ; Louis Le Roux, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Charles Petit, président de chambre à la cour d'appel de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Marc Aveline, président du tribunal de Nantes ; Jean Berthier, procureur de la République à Bordeaux ; Fraji Bessis, procureur de la République à Cherbourg ; Mmes Thérèse Guilhem, vice-président au tribunal de Paris ; Anne Braun, secrétaire de groupe à l'Assemblée nationale ; MM. Bernard Bruneau, avocat à Paris ; Pierre Chambon, conseiller à la cour d'appel de Versailles ; Bruno Cheramy, maître des requêtes au Conseil d'État ; Jacques Colette, avocat général près la Cour de sûreté de l'État ; Étienne Corpechot, notaire à Paris ; Hippolyte Curtil, avocat à Dijon ; Christian Dablanc, directeur de l'administration pénitentiaire ; Mlle Alice Dieuzeide, président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux ; MM. René Dourneau, greffier en chef adjoint à la cour d'appel de Paris ; Jean-François Dupre, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau d'Épinal ; Pierre Dupuy, avocat à Albi ;

MM. Michel Edin, conseiller référendaire à la Cour de cassation ; Jean-Michel Galabert, maître des requêtes au Conseil d'État ; Gilbert Ginsburger, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris ; René Gueyffier, avocat à Grasse ; M. le chanoine Olivier Le Coustour, ancien aumônier de la maison d'arrêt de Coutances ; MM. Robert Magnan, conseiller à la cour d'appel de Paris ; Guy Martin, huissier à Lyon ; Gilbert Massé, conseiller à la cour d'appel de Paris ; Michel Masson, président de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence ; Robert *Philipon*, président *de la* chambre honoraire au tribunal de commerce de Paris ; Mme Micheline Pasturel, conseiller à la cour d'appel de Paris ; MM. Jacques Selosse, directeur du Centre de formation et d'études de l'éducation surveillée ; Charles Testard, ancien président du tribunal *de commerce* de Meaux ; Mme Jacqueline Trouvat, avocat au barreau de Paris ; M. Armand Viala, avocat général près la cour d'appel de Douai.

Santé et famille

Sont promus *commandeurs* :

Mlle Suzanne Fouché, secrétaire générale de la ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail ; M. Maurice Tubiana, directeur de l'unité de recherches de radiobiologie clinique de l'INSERM.

Sont promus *officiers* :

MM. Paul Condurier, président de la commission centrale d'aide sociale ; *Georges Guidollet, directeur* de la caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire ; Henri Jammet, chef du service des radio-isotopes et de radiopathologie à la Fondation Curie ; Henri Kritter, électroradiologiste honoraire des hôpitaux de Paris ; Émile Laine, professeur de clinique neuro-chirurgicale à l'université de Lille ; Louis Pierquin, directeur général de l'institut de réadaptation des handicapés physiques du Nord-Est ; René Rigolet, professeur à l'école dentaire de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :

Mmes Nicole Pocoulé, médecin inspecteur en chef de la santé ; Denise *Bergon, directrice de l'institut* médico-pédagogique de Massip à Capdenac (Aveyron) ; MM. Robert Bordon, chirurgien-dentiste ; André Delaude, professeur de clinique de pneumo-phtisiologie à la faculté de Toulouse ; Bernard Dreyfus, directeur de l'unité de recherche sur les anémies de l'INSERM ; Pierre Filhol, président de l'union régionale Poitou-Charentes des associations familiales ; Maurice Fresneau, professeur à la faculté de médecine et de pharmacie d'Angers ; Yves Grosgogeat, professeur de cardiologie à l'université Paris-VI ; Mme Marianne Grunberg-Manago, *directeur du département* de biochimie de l'institut de biologie physico-chimique à Paris ; M. Jean Hutinel, ancien chef de service des hospices civils de Mâcon ; Mme Claudine Escoffier-Lambiotte, chef de la rubrique médicale du *Monde* ; MM. Jean Lazareth, médecin inspecteur régional de la santé ; Gilbert Lévy-Haussmann, vice-président de la commission technique de l'UNAPEI ; Mme Simonne Garapon-Liauthaud, médecin pédiatre retraité ; MM. Louis Martin, médecin des hôpitaux de l'assistance publique de Paris ; Bernard Massenat-Déroche, président - directeur *général de laboratoires* ; *Pierre* Meunier-Lemoine, président du conseil régional de l'ordre des pharmaciens d'Île-de-France ; Raymond Moiho, président du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de la Seine-Maritime ; Robert Netter, directeur général du laboratoire national de la santé ; Mlle Madeleine Bendu, médecin généraliste ; MM. Raymond Roy-Camille, professeur à la faculté de médecine de Paris-Ouest ; Rémy Toulouse, professeur de clinique obstétricale à l'U.E.R. médicale et pharmaceutique de l'université de Rennes ; Mme Philoména Wurry, en religion sœur Gabriel, directrice de l'institut médico-pédagogique Saint-André à Cernay (Haut-Rhin).

Intérieur

Est promu *commandeur* :

M. *Victor Provo*, ancien président du conseil général du Nord.

Sont promus *officiers* :

MM. *Florimond Giscion*, ancien conseiller général du Rhône ; Léon Guégen, conseiller général du Finistère ; Michel Kauffmann, conseiller municipal d'Ittenheim (Bas-Rhin) ; Jean Laurent-Perussel, président de l'union nationale de protection civile ; Roger Ninin, préfet de l'Ain ; Pierre Pagot, président honoraire du conseil général du Loiret ; Roger Poiblanc, sous-directeur à la préfecture de police ; Jean Souvraz, sous-préfet de Péronne (Somme) ; Serge Touset, sous-directeur à l'administration centrale.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Robert Audoye, administrateur des services civils ; Gustave Bailly, contrôleur général de la police nationale à Bobigny ; le chanoine Émile Berrar, curé archiprêtre de la basilique Notre-Dame-de-Paris ; Paul Biguet, ancien secrétaire général de la ville de Nantes ; Pierre Bourdeilles, maire de Louannec (Côtes-du-Nord) ; Robert Boury, contrôleur général de la police nationale ; André Cancelier, maire de Sannois (Val-d'Oise) ; André Casabonnet, ancien conseiller général des Pyrénées-Atlantiques ; Mme Berthe Chaufour, ancienne assistante sociale principale de la ville de Tours ; Mlle Édith Coulay, directeur de préfecture à l'administration centrale ; MM. Marcel Dessalces, brigadier-chef de la police nationale ; Hubert Durand, conseiller général de la Vendée ; Jacques Garnier, brigadier-chef de la police nationale ; *Jacques Grandon, vice-président du* conseil général de la Vienne ; Paul Guérin, président du tribunal administratif de Grenoble ; Albert Henaff, chef inspecteur divisionnaire de la police à la préfecture de police.

MM. Hubert Husson, préfet de l'Aisne ; André Jacquot, maire de Reillon (Meurthe-et-Moselle) ; Bernard Landouzy, préfet de la Réunion ; Pierre Lefuel, contrôleur général de la police nationale ; Émile Le Gall, maire de Gourin (Morbihan) ; René Leloup, maire de Saint-Brice (Seine-et-Marne) ; Jean Leneveut, commissaire divisionnaire de la police nationale à la préfecture de police ; Jean *Maret*, maire *de* Vence (Alpes-Maritimes) ; Gustave Mege, secrétaire général de l'Aube ; Joseph Merlo, administrateur civil ; Georges Michaud, chef de la mission régionale de Franche-Comté ; Jules Perbet, conseiller général de l'Ardèche ; Mme Jeanne Royere, maire de Peyrières (Lot-et-Garonne) ; M. Louis Porte, maire de Brullioles (Rhône) ; Mme Germaine Guittard, directeur à la préfecture de l'Indre ; MM. Jean Salque, maire de Sainte-Sigolène (Haute-Loire) ; M. Maurice Tépaz, conseiller municipal de Vincennes ; Mme Lucienne Martin, attaché principal à la préfecture de la Sarthe.

Départements et territoires d'outre-mer

Est promu *officier* :

M. Henri Beaux, administrateur supérieur du territoire des îles Wallis et Futuna.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Henri Boula, grand chef du district du Loessi (Nouvelle-Calédonie) ; Jacques Franck, chef des services de l'aviation civile de la Réunion, Mayotte et des îles Éparses ; Émile Le Caill, conseiller du gouvernement en Polynésie française ; Marius Stephanie-Victoire, maire du Robert (Martinique).

Affaires étrangères

Est promu *commandeur* :

M. Hubert Argod, ambassadeur de France au Liban.

Sont promus *officiers* :

MM. Jacques Chazelle, ambassadeur de France en Finlande ; Dimitri de Favitski, ambassadeur de France à Cuba ; Georges Gaucher, ministre plénipotentiaire ; Mme Monique Polgar, ancien directeur adjoint du service d'information et de presse à l'ambassade de France aux États-Unis ; MM. André Ross, ambassadeur de France en Inde ; Lazare Conquy, président de l'association de l'alliance israélite de Rabat ; Paul Deschamps, directeur et administrateur de société en Suisse ; Jean Neuvecelle, journaliste ; Étienne Muracciole, représentant de sociétés françaises en Uruguay.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Philippe Baude, premier conseiller à l'ambassade de France en République socialiste du Vietnam ; Dominique Charpy, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale ; Pierre Delabre, consul de France à Agadir ; Jean Guyot, deuxième conseiller à l'ambassade de France en Grande-Bretagne ; Alain Pierret, premier conseiller à l'ambassade de France en Yougoslavie ; André Pierrot, premier secrétaire à l'ambassade de France au Maroc ; Joseph Ramon, secrétaire des affaires étrangères à l'administration centrale ; Mme Françoise Baratto, maître-assistant d'université en Italie ; M. Jean Bertin, directeur général de société en Espagne ; Mme Mathilde Blanchard, présidente fondatrice du comité international de solidarité de Genève ; le R.P. Georges Caillet, missionnaire en Nouvelle-Zélande ; M. Georges Delanos, agent consulaire de France à Vitoria (Brésil) ; le R.P. Fernand Delbos, missionnaire au Japon ; MM. Raymond Deville, directeur du collège royal au Maroc ; Camille Dezarnaulds, avocat en Australie ; André Harter, administrateur de sociétés au Portugal ; Jacques de Monseignat, premier président de la cour d'appel de Monaco ; Francis Rive, administrateur de société en Suisse ; Lucien Schockweiler, directeur et administrateur de sociétés au Luxembourg ; Charles-Pierre Tisseyre, représentant de la société des gens de lettre au Canada ; Guy Trancart, directeur de banque en Belgique ; Guy Trecolle, médecin de la santé publique en Algérie.

Défense

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Gentil, secrétaire général des écrivains combattants ; Raymond Labelle-Rojoux, chargé de mission au SIRPA.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Léon Arnaud, censeur de l'école de maistrance de l'aéronautique navale de Saint-Raphaël ; Charles Baudron, P.-D. G. de la Société française de constructions navales ; Marcel Mingam, aumônier.

Travail et participation

Est promu *commandeur* :

M. Louis Delombre, président adjoint honoraire de la Société des meilleurs ouvriers de France.

Sont promus *officiers* :

MM. Paul Bacon, ancien ministre ; Louis Desgranges, conseiller prud'homme de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Paul Bougenaux, ancien vice-président de l'Association française pour la participation dans les entreprises ; Mlle Madeleine Carru, directeur départemental du travail et de l'emploi du Calvados ; MM. Claude Chetcuti, directeur régional du travail *et de l'emploi de* la région Nord-Pas-de-Calais ; Daniel Chevrière, directeur de compagnies de raffinage ; Alexandre Gentil, président national de chambre syndicale ; Paul Guillon, ancien moniteur de centre de formation professionnelle des adultes ; Louis Meleuc, président de l'union départementale des syndicats C.F.T.C. d'Ille-et-Vilaine ; Victor Mermet, président de la commission paritaire de l'Association pour le placement des cadres ; Henri Prier, ancien mécanicien ; René Rayez, président d'honneur du Syndicat national de la maroquinerie ; Mme Claude de Bigault du Granrut, chargée de mission à *l'administration* centrale ; MM. Antoine Ricot, directeur régional du travail et de l'emploi de la région Bretagne ; Jean de Santis, secrétaire général adjoint de la C.G.C. ; Roger Wieder, président national adjoint de la Société des meilleurs ouvriers de France.

Coopération

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Chesneau, conseiller pour les affaires internationales au ministère ; René Lemoine, délégué des Français de l'Empire centrafricain au conseil supérieur des Français de l'étranger.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Victor Doëns, conseiller juridique du président de la République de Haute-Volta ; Mme Marie-Louise Fiquet, chargée de mission au cabinet du ministre d'État de Côte-d'Ivoire ; *MM. Pierre Gleize*, délégué pour le Tchad au Conseil supérieur des Français de l'étranger ; Jacques Henry, directeur général de société ; Lucien Hérail, conseiller à la mission française de coopération à Dakar ; Jacques Houdet, directeur général de l'Office du chemin de fer transcamerounais à Yaoundé ; Jean Juilla, directeur général de société à Libreville ; Jacques Vincent, proviseur de lycée.

Économie - Budget

Sont promus *officiers* :

MM. Roger Gouinguenet, conseiller maître à la Cour des comptes ; Paul Reverdy, directeur des finances et des affaires économiques de la Ville de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Alain Bavelier, contrôleur d'État ; Paul Questiaux, directeur des services financiers et juridiques d'E.D.F.

Économie

Est promu *commandeur* :

M. Eugène Laxan, sous-gouverneur au Crédit foncier de France.

Est promu *officier* :

M. René Froment, inspecteur général de l'INSEE.

Sont nommés *chevaliers* :

Mlle Maria Aubertin, présidente de l'Institut national de la consommation ; MM. Robert Audouin, vice-président du comité économique et social de la région des Pays de la Loire ; Jean Bachacou, chef du service interdépartemental de la concurrence et de la consommation à Dijon ; André Cazes, agent général d'assurances ; Alain Chazel, secrétaire général de la Caisse des dépôts et consignations ; Mlle Isabelle Cheyvialle, chef de bureau à l'administration centrale ; MM. Philippe Choumert, directeur financier de société ; Henri Tourret, président-directeur général d'établissement financier ; André Vanoli, chef de département à l'INSEE ; Bernard Vinstock, président de la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances.

Budget

Sont promus *officiers* :

MM. Guy de Drouas, contrôleur financier ; Pierre Fromage, trésorier-payeur général de la Somme et de la *région* Picardie.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean Corrèze, sous-directeur à l'administration centrale ; Laurent Daverat, directeur régional des impôts à Poitiers ; Jean Guinot, trésorier-payeur général de la Martinique ; Pierre Malaterre, chef de bureau à l'administration centrale ; Roger Martinez, receveur principal régional des douanes à Lyon ; Michel Normand, avocat de la direction générale des impôts ; Philippe Roger-Vasselin, administrateur civil à l'administration centrale ; Denis Spiteri, secrétaire de commission régionale de la *région* d'Île-de-France ; Fernand Violon, directeur des services fiscaux du Rhône ; Henri Vitrolles, président du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés ; Humbert Zeller, chef de service à l'administration centrale.

Environnement et cadre de vie

Sont promus *officiers* :

MM. *Robert* Del Bô, sous-directeur à l'administration centrale ; Pierre Drouin, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux ; Mme Alice Amodio, présidente d'honneur et fondatrice de l'association des Vieilles maisons françaises ; M. Louis Warasse, secrétaire général de la S.C.I.C.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Paul Barberot, P.-D.G. d'une entreprise de bâtiment et travaux publics ; Joseph Belmont, directeur à l'administration centrale ; Michel Colot, directeur général de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est ; Jean Degouy, P.-D.G. de sociétés d'H.L.M. ; Jean Dézellus, vice-président directeur *général d'une entreprise de* travaux publics ; René Durand, P.-D.G. d'une entreprise de bâtiment et travaux publics ; Mlle Annette Fleury, administrateur civil à l'administration centrale ; MM. François Gloaguen, président du comité régional des pêches et cultures marines de Bretagne ; Robert Julienne, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et forêts ; Maurice Lefort, président de la fédération des associations de pêche et de pisciculture du Calvados ; André Latour, président de l'office public d'aménagement et de construction de la Seine-Maritime ; Mme Jeanne de la Poix de Fréminville, écrivain et journaliste ; M. Émile Quinet, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Mlle Marie-Thérèse Vidal, vice-président de l'office public d'H.L.M. de Montpellier ; M. Jean Willerval, architecte conseil.

Éducation

Sont promus *officiers* :

MM. Fernand Lapland, président du comité départemental de Vaucluse des conseillers de l'enseignement technologique ; Edmond Ramis, inspecteur général de l'instruction publique ; Marcel Saurin, inspecteur général des services administratifs ; Don Venturini, chef de service au ministère.

Sont nommés *chevaliers* :

Mlle Marie Berthet, proviseur de lycée à Clermont-Ferrand ; MM. Gaston Bouez, inspecteur d'académie ; Pierre Dasté, chef de service au ministère ; Jacques Decourcelle, inspecteur d'académie à Marseille ; Mme Paule Bodel, principal de collège à Lille ; MM. Lucien Duchazeaubeneix, proviseur du lycée d'Aubervilliers ; Raymond Hellot, inspecteur départemental de l'éducation *nationale à Marvejols* ; *Mme Simone* Lacondemine, agent supérieur au ministère ; Mlle Louise Lecoq, inspecteur pédagogique régional pour l'académie de Rennes ; MM. André Longeot, inspecteur général de l'instruction publique ; Bruno Lussato, professeur au conservatoire national des *arts et métiers* ; *Jean-Louis* Moret-Bailly, inspecteur pédagogique régional pour l'académie de Versailles, en retraite ; Mlle Marie-Madeleine Pons, inspecteur départemental de l'éducation nationale à Condom ; MM. Maurice Reux, secrétaire général de l'académie de Rennes ; André Roger, conseiller en formation continue à Caen ; Robert Roibet, instituteur à Saint-Chamond ; Émile Salvaire, proviseur du lycée technique La Martinière, à Lyon ; Pierre Vandevoorde, directeur des personnels enseignants des lycées au ministère.

Universités

Est promu *commandeur* :

M. Jean Imbert, directeur du centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Sont promus *officiers* :

MM. Guy Allain, chef de la division des affaires financières au ministère ; Jean Bleton, inspecteur général des bibliothèques ; Émile Manin, secrétaire général administratif de la cité internationale universitaire de Paris ; André Noblecourt, ancien administrateur délégué au C.N.R.S. ; Jean Sirinelli, professeur à *l'université Paris-IV*.

Sont nommés *chevaliers* :

Mlle Lucette Bardet, professeur à l'U.E.R. des sciences pharmaceutiques de l'université de Montpellier I ; Mme Jacqueline Delage, chef de division au service des bibliothèques au ministère ; MM. François Davoine, *professeur au conservatoire national* des arts et métiers ; Jean Dry, président de l'université Paris-VI ; Maurice Euzennat, directeur de laboratoire au C.N.R.S. ; Mme Colette Dondaine, professeur à l'université de Dijon ; M. Maurice Gautier, professeur à l'université Paris-IX ; Mlle Lily Greiner, administrateur de la *bibliothèque* nationale et universitaire de Strasbourg ; MM. André Guilcher, professeur à la faculté des lettres et sciences sociales de l'université de Bretagne occidentale ; Jacques Le Magnen, directeur de recherche au C.N.R.S. ; André Martel, président de l'université Montpellier-III ; *Sen Minn, professeur* à l'U.E.R. de physique de l'université de Nantes ; Gérard Montel, président de l'institut national polytechnique de Toulouse.

Agriculture

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Bessaguet, directeur général de l'union départementale de la mutualité agricole de la Haute-Vienne ; Désiré Caffier, secrétaire général du syndicat national des abattoirs industriels ; Bernard Imbaud, ingénieur général d'agronomie chargé de la région Aquitaine ; Louis Plantié, ingénieur général *du génie* rural, des eaux et des forêts chargé de la région Auvergne.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Adrien Besnouin, président d'organismes agricoles ; Roger Boucbet, chargé des fonction d'inspecteur général de la recherche agronomique ; *Paul Brettes, ancien* métayer ; Marcel Castay, président de la coopérative d'élevage et d'insémination artificielle des Hautes-Pyrénées ; Marcel Cazaillet, contrôleur général des services vétérinaires ; Raymond Chaux, directeur de l'école nationale supérieure d'horticulture de Versailles ; Jean Croizard, directeur régional du travail et de la protection sociale agricoles Poitou-Charentes ; Célestin Depierre, directeur de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Cantal.

MM. Roger Dossot, président d'organismes agricoles ; Serge Dubois, administrateur d'organismes agricoles ; Max Dupont, *président de la fédération* nationale du commerce des grains ; Séverin Estirach, président du comité interprofessionnel des vins doux naturels ; Antonin Godignon, président de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Cher ; Mme Marie-Louise de Lapparent, exploitante agricole.

MM. Auguste Grit, président de la F.D.S.E.A. de la Vendée ; Joseph Klatzmann, professeur à l'Institut national agronomique Paris-Grignon ; Alain de la Moussaye, président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Calvados et de la Manche.

Mme Suzanne Barreau, *inspectrice* nationale de la S.P.A. ; MM. André Mariotti, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts ; Claude Martin, président d'un groupe alimentaire ; Jean Mevellec, ancien président de la chambre d'agriculture du Finistère ; Raymond Neeser, *président* de l'association générale des producteurs de blé ; Michel Rochette, directeur départemental de l'agriculture de Vaucluse ; Émile Touzeau, président d'organismes agricoles.

Industrie

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Laffitte, directeur de l'école nationale supérieure des mines de Paris ; Roger Loison, directeur général d'une société chimique des Charbonnages de France ; Jean Villemain, directeur des affaires extérieures et de la coopération d'Électricité de France.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean Andriot, directeur de la distribution mixte Électricité de France-Gaz de France ; Michel Bédat, président du syndicat national des constructeurs de matériel de chauffage ; Olivier Bès de Berc, président de la chambre syndicale de l'aluminium ; Jean Bossard, P.-D.G. de société ; Georges Boudeville, vice-président du syndicat des industries de matériels professionnels électroniques et radio-électriques ; François Debonnet, directeur dans une société de construction d'automobiles ; *Mme Simonne Eymery, présidente* nationale des femmes chefs d'entreprise ; MM. Jean Favre, directeur de l'Institut français du pétrole ; Pierre Plechet, président d'une société de raffinage de produits pétroliers ; Georges Gérard, directeur au Bureau de recherches géologiques et minières ; François Le Menestrel, secrétaire général d'une société de fabrication d'équipements téléphoniques ; René Levêque, P.-D.G. d'une société de fabrication de meubles de bureau en bois ; François Moreau de Balasy, président de l'Institut français d'esthétique industrielle ; Jacques Peccia-Galletto, P.-D.G. de compagnies *minières et produits réfractaires* ; Roger Pinard, ancien directeur général de société ; François Pot, directeur des services techniques des Charbonnages de France ; Jean-Louis Reusser, directeur d'éditions techniques ; Mlle Jacqueline Sigvard, conseiller du président du syndicat *national de l'industrie pharmaceutique* ; MM. Jean Tourret, président de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille ; François de Wissocq, directeur général de l'énergie et des matières premières au ministère.

Transports

Sont promus *officiers* :

MM. Gérard Fraikin, P.-D.G. d'une société d'exploitation de matériel automobile et de manutention ; Roger Grandpré, chef des services administratifs et financiers du *Syndicat* des *transports parisiens* ; Charles Le Rouzic, capitaine au long cours en retraite ; Jean Roudier, ingénieur en chef du département équipement d'Aéroport de Paris.

Sont promus *chevaliers* :

MM. Georges Bablon, directeur adjoint du service des phares et balises ; Claude Boquin, *directeur* général d'une *société* d'armateurs ; Mme Marie Bourguigne, chef de station principal à la R.A.T.P. ; Mlle Solange Catry, inspecteur à la Compagnie nationale Air France ; MM. Robert Espérou, chef du service des transports aériens ; Yvon Guillouart, transporteur routier ; André Huet, chef du département du personnel du réseau du Sud-Est de la S.N.C.F. ; Pierre Leturcq, sous-directeur ; Marc Maugars, directeur général adjoint à la Compagnie nationale *Air France* ; Jean Mouzet, *ingénieur* en chef à la R.A.T.P. ; Adrien Orieux, directeur de la région météorologique Sud-Est ; René Tastayre, *chef* de gare principal à la S.N.C.F.

Commerce et artisanat

Sont promus *officiers* :

MM. Marie Auberty, président de la Chambre syndicale des cafetiers, *hôteliers et restaurateurs de Paris* et de sa banlieue ; René Bry, président du groupement de la haute joaillerie française ; Maurice Renand, P.-D.G. de sociétés ; Pierre Tissot, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Nazaire.

Sont *nommés chevaliers* :

MM. Robert Darsa, P.-D.G. de société ; Jean Hervouet, président de la Chambre de métiers de la Dordogne ; Bernard Lecoq, directeur des services administratifs de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ; Robert Leduc, président de la Fédération française de la parfumerie ; Pierre Levêque, président de la commission d'attribution des aides aux commerçants âgés de Paris ; Georges Parrotin, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Creuse ; Mme Lola Prusac, modéliste de haute couture ; M. Ange Seassari, ancien premier vice-président de la Chambre de métiers de la Haute-Corse ; Mme Yvonne Stephan, ancienne dirigeante d'entreprise.

Commerce extérieur

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Chauvet, directeur général du syndicat des constructeurs français de machines-outils ; François Montjean, directeur général d'une société.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Marc Bohan, directeur artistique de la société Christian Dior ; Mlle Marthe Monnin, chef de section à la direction des affaires *internationales d'une société* ; MM. François Polack, président-directeur général de sociétés ; André Rigaillaud, chef des services de l'expansion économique en Roumanie ; Jean-Michel Romano, directeur général d'une société ; Maurice Serpette, directeur d'une société.

Jeunesse, sports et loisirs

Est promu *commandeur* :

M. Roger Menard, président du Racing-Club de France.

Est promu *officier* :

M. Adrien Josie, ancien masseur *officiel* des équipes de France.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. René Andran, président de la Fédération française de judo et disciplines associées ; André Augeard, directeur d'une revue sportive ; Roger Godino, président-directeur général d'une société d'aménagement et d'exploitation de montagnes ; Roger de Groote, ancien attaché olympique ; Pierre Mazeaud, ancien ministre, premier Français vainqueur de l'Everest en 1978 ; Jean Olleon, président d'honneur de la Fédération française des sports de glace.

Culture et communication

Sont promus *commandeurs* :

M. Tony Aubin, compositeur de musique ; Mme Jeanne-Marie Darré, professeur au Conservatoire national supérieur de musique de Paris.

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Dussaule, sous-directeur à la *direction du patrimoine* ; Jean-Pierre Rampal, flûtiste virtuose ; Manuel Rosenthal, chef d'orchestre ; Jacques Roullet, chef de l'atelier de restauration des peintures des musées nationaux ; François Vilon, sculpteur statuaire.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Quinto Abicocco, producteur réalisateur de films ; Jean-Jacques Alexandre, journaliste ; Gérard Boireau, directeur général du Grand Théâtre de Bordeaux ; Henri Bouyer, journaliste ; Mme Valentine Chagall, donatrice des musées nationaux ; MM. René Dürrback, artiste peintre ; Lucien Espinasse, journaliste ; Yves Jaigu, *directeur de France-Culture* à Radio-France ; Jean Jenger, directeur de l'établissement public du musée du dix-neuvième siècle ; Michel Logié, journaliste ; Bernard Michelin, violoncelliste virtuose ; Jean Rothschild, artiste décorateur ; Mme Ginette Signac, artiste peintre ; M André Stil, homme de lettres, de l'académie Goncourt ; Mme Marie-Hélène Vieira da Silva, artiste peintre.

Condition féminine

Est promue *officier* :

Mme Françoise Mutin, présidente du ZONTA international.

Sont nommés *chevaliers* :

Mmes Françoise Legendre, présidente de l'union des gardes temporaires d'enfants ; Éliane Victor, journaliste, directrice de la rédaction d'*Elle*.

Postes et télécommunications

Sont promus *officiers* :

MM. Germain Laveissière, directeur adjoint à l'administration centrale ; André Toulon, inspecteur général à l'administration centrale.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Paulette Lallement, attaché d'administration centrale ; MM. Jean Garroux, directeur adjoint à l'administration centrale ; Raymond *Hono, directeur de compagnie de* télécommunications ; Georges Jaouen, directeur régional à la direction régionale des postes de Lyon ; Louis Meffre, directeur départemental adjoint à Avignon-télécommunications ; Joseph Schatzkes, président du conseil de gérance du musée postal ; Pierre Simon, secrétaire général du centre national d'études des télécommunications ; Roger Susong, receveur à Clichy.

Anciens combattants

Est promu *commandeur* :

M. Raphaël Laurent, vice-président national et trésorier général des Médaillés militaires.

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Cardon, membre actif de l'association nationale des As 1914-1918 ; Joseph Foch, président national de l'Amicale des anciens combattants du 83e régiment d'infanterie ; Roger Leopold, conseiller national de l'Association Rhin et Danube ; Mme Marie-Thérèse May, vice-présidente du Comité d'action de la résistance ; M. Alphonse Tessier, membre actif de l'Union des blessés de la face les Gueules cassées.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Gérard Baumont, trésorier général de l'Association nationale des médaillés de la reconnaissance française ; Philippe Cazentre, président national de la Fédération nationale des camarades de combat ; Henri Dassaud, membre actif de l'Amicale des anciens du 152e régiment d'infanterie ; Jérôme Gastaldi, membre du comité national et trésorier général de l'Association Rhin et Danube ; Jean Mathey, administrateur national des Médaillés militaires et conseiller national de l'Union nationale des combattants ; Gérard Morvan président de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre et des Jeunesses de l'Union fédérale ; Roger Parmentier, président d'une union départementale des combattants volontaires de la Résistance ; Mlle Paule Thouvenot, chef de bureau du cabinet ; M. Jean Vergez, vice-président d'un comité du Souvenir français.

Déportés et internés de la Résistance

Est promu *commandeur* :

Mme Marcelle Lebourgeois, *déportée résistante*.

Sont promus *officiers* :

M. Jean-Marie Bressand, interné résistant ; Carol Calmanas, interné résistant ; André Laroche, déporté résistant.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Caroline Ferrières, MM. Jacques Daridole, Pierre Guinard, Samuel Kapel, Louis Landat, Pierre Langis, Guy de Thierry de Faletans, tous internés résistants.

Le Monde DE L'ÉCONOMIE

L'ACTUALITÉ D'UN AMÉNAGEMENT DE LA FISCALITÉ

La grande peur des possédants

« Une contribution de solidarité assise sur les patrimoines supérieurs à 2 millions de francs. » Telle est la proposition que le congrès de l'U.D.F. a faite pour marquer la solidarité de la nation à l'égard de « tous ceux qui sont touchés par la crise ». De quoi s'agit-il ? D'un prélèvement exceptionnel et unique, d'une majoration des droits de *succession ou d'une imposition annuelle des grosses fortunes*? Nul ne le sait encore. Un même vocabulaire peut en effet recouvrir trois perspectives fondamentalement différentes.

par ANDRÉ FANTON (*)

N'INSISTONS pas sur l'idée d'un *prélèvement exceptionnel et unique*, dont on *aperçoit aussitôt les limites*. Mais les deux autres façons de concevoir cette « *contribution de solidarité* » sont bien différentes.

Pour s'en convaincre, il n'est que de se reporter au rapport de la « Commission d'études d'un prélèvement sur les fortunes » (MM. Ventejol, Blot et Meraud) », qui détaille toutes les raisons qui, selon elle, interdisent une imposition annuelle des grosses fortunes. L'exécution (ou, plus exactement, l'enterrement) d'un impôt annuel sur les grosses fortunes n'y est pas *fait sans multiples précautions*.

Le premier objectif recherché est, *par les trois « sages »*, à l'évidence, de mobiliser l'ensemble des Français contre l'imposition de la fortune. Etant donné que « la définition du niveau des « grosses » fortunes est une décision essentiellement politique et contingente » (page 151), la Commission *ne se sent pas la* capacité de trancher. Modestie qui lui permet aussitôt de mobiliser *l'opinion*, d'abord en menaçant tous les Français d'une *déclaration de leur patrimoine*, fût-il modeste, ensuite, en insistant *sur la superposition des* impôts que provoquerait la mise en place d'un prélèvement sur la fortune. Bref, on recourt au procédé bien connu de l'amalgame.

Une campagne de mobilisation contre l'imposition des fortunes

C'est d'ailleurs vraisemblablement pour pouvoir mener à bien cette opération de mobilisation que les auteurs du rapport ont prudemment arrêté à 1958 les références aux propositions d'imposer la fortune, comme si rien ne s'était passé depuis. On connaîtra tout, par exemple, du *projet* Caillaux de janvier 1914 ou du projet de tel ou tel syndicat des années cinquante. Mais rien n'est dit ni même évoqué (sinon au détour d'une note) des propositions récentes qui ont ouvert un débat dont la création de la Commission d'études est pourtant, jusqu'à présent, la première conséquence.

Mais il ne suffit pas de mobiliser globalement *l'opinion* (car beaucoup pourraient ne pas s'inquiéter *assez*), il *faut aussi que* les Français se sentent directement concernés. On va *donc* s'adresser successivement à toutes les *catégories* :

— Imposer la fortune serait, explique la Commission, accroître les difficultés de l'immobilier (comme si les prix des appartements n'augmentaient pas déjà tous les jours de façon excessive).

— Imposer la fortune risquerait aussi, selon les « sages », d'obliger certains propriétaires agricoles non exploitants à vendre leurs terres, alors que, nous dit-on, « *les exploitants agricoles souhaitent, moins souvent qu'ils ne le faisaient naguère, acheter les terres qu'ils cultivent. Leurs préoccupations seraient (paraît-il) davantage, aujourd'hui, d'attirer vers les placements fonciers agricoles des capitaux extérieurs* ».

— Imposer la fortune serait encore aller contre le développement des entreprises individuelles non agricoles déjà fiscalement surchargées. Mais on ne propose pas de supprimer la taxe professionnelle qui, à l'évidence, pèse lourdement sur leurs activités (et qui *n'existe* d'ailleurs nulle part au monde, sauf en Allemagne).

— Imposer la fortune présenterait aussi de sérieux inconvénients pour la bonne tenue du marché financier, comme s'il n'existait pas dans ce domaine une fiscalité qui est d'ailleurs la même pour le petit épargnant et le gros porteur.

— Imposer la fortune, enfin, ce serait développer le goût naturel de nos compatriotes pour les placements improductifs.

Devant cette série de catastrophes qui menacent globalement les Français (et séparément chacun d'entre eux) et qui risque de mettre en cause l'ensemble de notre économie, on ne peut que rester rêveur devant l'inconscience de ces dix pays de l'O.C.D.E. qui n'hésitent pas à imposer annuellement la fortune ! *Qu'ils sont imprudents* ces Scandinaves, ces Allemands, ces *Autrichiens*, ces Luxembourgeois, ces Néerlandais, qu'ils sont imprudents ces Suisses qui n'ont pas hésité à affronter tous ces périls pour imposer annuellement la fortune...

Les tentatives de justification

Mais la Commission d'études a bien compris qu'il ne suffisait pas de mobiliser ou d'inquiéter, il fallait aussi justifier. Pour rassurer les scrupuleux, elle s'efforce d'abord *de démontrer*, en trente-sept pages, que le capital *est déjà imposé* en France.

Une dizaine de taxes sont minutieusement étudiées les unes après les autres. Mais les conclusions qui sont tirées de cette réflexion ne sont cependant pas très logiques. C'est ainsi que, par exemple à propos de la taxe professionnelle, la Commission après avoir écrit : « *Il serait peut-être contestable de la classer parmi les impôts sur le capital* », l'inclut allègrement (pour *moitié seulement* il est vrai) dans un tableau final *destiné* à démontrer que la fortune en France est aussi *imposée qu'ailleurs*. Quand on s'aperçoit que son seul montant représente 40 % de l'imposition globale du patrimoine, on ne peut que s'interroger sur la portée de cette conclusion.

La Commission s'efforce surtout de démontrer qu'il est en fait impossible d'imposer la fortune en France. Tout d'abord parce qu'on ne la connaît pas, ensuite parce que l'administration des finances n'en a pas la capacité, enfin parce que les conséquences d'une telle décision seraient trop graves pour notre économie.

D'abord parce qu'on connaît mal la fortune des Français. La Commission s'étend longuement sur la répartition de la fortune entre les différentes catégories de biens : on connaît les propriétaires *d'immeubles*, on connaît les propriétaires d'actions, *on connaît* les propriétaires d'avions, etc. Mais il est, *paraît-il, impossible* de connaître la structure des fortunes des Français, bien qu'incidemment on admette que cette ignorance n'empêcherait pas l'application d'un impôt sur les grosses fortunes.

La seule difficulté pour avoir une vraie connaissance de la fortune des Français serait que, faute de personnel, il est difficile, aujourd'hui, de regrouper tous ces éléments de connaissance.

Pourquoi donc la Commission (qui a publié en annexe trente et un documents) n'a-t-elle *pas publié* l'étude qu'au moins l'un de ses membres *connaît parfaitement* : celle qu'a rédigée l'INSEE en *1976* ?

On y apprenait que 5 % des *Français détiennent à eux seuls* 42 % des actions, 37 % des obligations, *35 % des comptes chèques* et 30 % des biens immobiliers. Il *y était dit que* 9 % des ménages possèdent 60 % des titres, mais *que 60 % des ménages* n'en possèdent à eux tous que 9 %. Ne *sert-il à rien de savoir* que vingt mille personnes possèdent 42 % des *valeurs françaises* cotées en Bourse, soit ensemble 60 milliards de *francs* en actions *cotées*? Pourquoi cette extrême discrétion et *cette feinte* ignorance ?

(Lire la suite page 10.)

(*) Ancien ministre, membre du conseil politique du R.P.R.

Impôts locaux et démocratie

Le 10 avril, M. Alain Chevalier, vice-président du C.N.P.F., a réclamé, au nom du patronat, la suppression de la taxe professionnelle versée par les entreprises au profit des collectivités locales. Faut-il, plus généralement, supprimer les impôts locaux? Plutôt que d'en venir à une solution aussi dangereuse, alors même que la nécessité de la décentralisation fait, du moins dans les discours, l'unanimité, il paraît préférable de réformer ces taxes qui présentent actuellement bien des inconvénients.

par MICHEL RONCIÈRE (*)

PRESQUE chaque élu local *est déchiré entre le souci* d'avoir la maîtrise complète *d'impôts* bien localisés, dont l'assiette est intégralement différente de celle des impôts d'Etat, et le rêve d'être libéré de toute sujétion fiscale vis-à-vis de l'électeur en faisant appel pour financer son budget à des impôts d'Etat répartis selon des critères imposés.

En dépit de ses attraits, cette dernière solution doit être catégoriquement rejetée. Il serait, *d'ailleurs*, paradoxal, au moment où les courants politiques *sous des vocables divers* (développement des responsabilités locales, autogestion communale, *etc.*) s'accordent pour accroître la démocratie locale, de détruire ses bases, à savoir l'autonomie fiscale. Faire dépendre les recettes fiscales des collectivités d'impôts d'Etat, c'est, qu'on le veuille ou non, revenir à une pratique centralisatrice, ruiner la démocratie locale aussi sûrement que si le pouvoir central nommait directement maires et conseillers municipaux.

(Lire la suite page 10.)

(*) Sous-préfet de Riom.

Pétrole : une escalade prévisible

LA *spirale des prix pétroliers a repris sa courbe ascendante*, comme au mois de février, Abou-Dhabi et Qatar — deux *Emirats modérés — ont les premiers décidé* de rapprocher leurs « *primes de marché* » de celles exigées par l'Algérie, la *Libye et le Nigéria. La surcharge qu'ils ont réclamée à leurs* clients le 2 avril était donc plus proche des deux dollars par baril *que du 1,2 dollar décidé le 27 mars à Genève par l'Organisation* des pays exportateurs.

Comme au premier trimestre, les hausses du « brut » ont fait tache d'huile : le Koweït a suivi, puis l'Iran ; les milieux pétroliers sont persuadés *que l'Irak* va prochainement faire de même. A l'écart de ce mouvement, on ne trouve plus guère, parmi les producteurs importants, que l'Indonésie, qui s'est « *contentée* » d'une prime de 50 cents par baril, le Venezuela, *qui a respecté* le 1,2 dollar et, *bien sûr*, l'Arabie Saoudite, qui a pourtant relevé de 1,14 dollar son pétrole le plus léger (5 % de sa production).

Au soulagement prématuré qui a suivi les résultats de la réunion de Genève succède *désormais* un *réel* pessimisme. Et pour cause : les conséquences de cette conférence de l'OPEP sont bien celles que nous pressentions. « *Nous avons vu où se situait le point de rupture* » expliquait le ministre algérien du *pétrole*, M. Belkacem Nabi, à propos du tarissement de la source iranienne. De fait, par une entente tacite, les pays membres sont *convenus d'essayer de maintenir leur production légèrement en* deçà de la position d'équilibre du marché. Face à la reprise *iranienne, le Nigéria, l'Irak et surtout* l'Arabie Saoudite, *réduisent* donc leurs exportations. La chute du chah a, semble-t-il, eu sur la répartition des influences *autour du roi Khaled des conséquences* que l'on mesure *mal*. Mais on murmure déjà, dans les chancelleries occidentales, que *l'avenir* du cheikh Yamani — un des derniers tenants de la modération — est loin d'être assuré.

L'incapacité des pays producteurs de s'entendre sur *l'ensemble* des prix et « *différentiels* » du pétrole était, elle aussi, lourde des menaces qui transparaissent aujourd'hui. La fixation d'un prix « *plancher* » — et non plus de « *référence* » — conjugué au maintien d'une certaine pénurie, ouvrait la porte à toutes les augmentations, dans la plus totale anarchie. Paradoxalement, *gouvernements* occidentaux et compagnies pétrolières en viennent à rêver d'un *prix ferme* établi par l'OPEP et assorti — comme cela avait toujours été — de primes bien définies pour les diverses qualités *du pétrole*.

Comment les économies des pays consommateurs — qui voient *se ranimer l'inflation et s'aggraver le chômage — supporteront-*elles ces nouveaux mouvements ? Pour la France, la hausse moyenne des prix pétroliers sur l'année — s'il n'y a ni revalorisation du dollar ni nouvelles augmentations — dépassera 20 %, soit plus de 10 milliards de francs supplémentaires. Une ponction qui se répercutera inévitablement sur tous les facteurs économiques, à commencer par le pouvoir d'achat des particuliers, le rythme de croissance et l'équilibre extérieur.

B. D.

Le gonflement de la population active jusqu'en 1985 fait craindre une nouvelle aggravation du chômage

Le chômage a augmenté en un an de près de 21 %, 226 900 demandeurs d'emploi étant venus s'ajouter aux 1 088 400 enregistrés au mois de mars 1978. Les prévisions économiques à l'horizon 1985 sont pessimistes. Les perspectives sur l'évolution démographique le sont aussi. Certes, l'on assiste, depuis 1975, à une nette augmentation des classes d'âge concernées par la retraite. Mais, dans un an, s'amorcera la décrue des classes d'âge sur lesquelles on aurait pu compter pour assurer la relève : à un équilibre momentané se substituera un déséquilibre qui, la population vieillissant, ira en sens contraire de celui que nous connaissons actuellement et présentera des inconvénients aussi importants.

EN vingt ans, la composition de la population *active* française s'est considérablement *modifiée*, ainsi que le confirme le tableau ci-contre *publié* dans le rapport sur les principales options du VIII° Plan. Entre 1954 et 1968, l'allongement de la scolarité, d'une part, et l'abaissement de l'âge effectif de la retraite, d'autre part, ont fait que les besoins de main-d'œuvre n'ont pu être satisfaits que grâce à l'augmentation de l'activité des femmes et au recours à l'immigration. Jusqu'en 1962, les *effets de la guerre d'Algérie se* font sentir, l'armée absorbant l'équivalent de l'augmentation de *la population active*.

Une fois la guerre terminée, entre 1962 *et* 1968, la population active s'accroît de 200 000 personnes par an, sans que les effets du chômage se fassent sentir. En revanche, à partir de 1973, la courbe des demandeurs d'emploi va monter inexorablement, tandis que celle des offres d'emploi baissera de façon corrélative. De *sorte* que, en 1973, si l'on *constate* une augmentation de la population de 190 000 personnes par an pour l'ensemble de la *période* de sept années précédentes, on ignore pas que le marché du travail n'en a absorbé que le cinquième : 40 000 par an. *Encore était-ce* avec une croissance moyenne de 4,7 % par an, qui paraît aujourd'hui *hors* de portée.

L'hypothèse d'une progression tendancielle du chômage a donc été retenue par les services du commissariat général du plan : en 1983, la population disponible à la recherche d'un emploi variera*it entre 1 620 000* et *1 774 000*. Cela correspondrait, en gros, à *une augmentation annuelle de* 150 000 du nombre des demandeurs d'emploi, voisin du rythme moyen actuel de la progression du chômage. Si la conjoncture ne se modifiait pas, et si des mesures nouvelles n'étaient pas apportées, on aurait, en 1985, entre 1 900 000 et 2 millions de chômeurs. Evolution qui est rendue d'autant plus vraisemblable — en l'absence de mesures correctives — par le fait que la *population active augmentera* plutôt plus vite d'ici à 1985 qu'au cours des dernières années : le tableau laisse prévoir un gonflement annuel de quelque 240 000 personnes par an, au lieu d'environ 200 000 auparavant.

240 000 PERSONNES SUPPLEMENTAIRES EN QUETE D'ACTIVITE CHAQUE ANNEE	Evolution annuelle des effectifs (en milliers)			
	1954-1962	1962-1968	1968-1975	Hypothèse d'un solde migratoire nul 1975-1985
Evolution démographique	+ 20	+ 132	+ 156	+ 195
Immigration et rapatriés	+ 66	+ 136	+ 72	0
Effets des variations des taux d'activité :				
— *des jeunes et des personnes âgées* :				
hommes	(— 35)	(— 101	(— 103)	(— 52)
femmes	(— 12)	(— 47)	(— 47)	(+ 8)
— des adultes de 25 ans à 55 ans :				
hommes	(— 3)	(— 5)	(+ 2)	(— 1)
femmes	(— 3)	(+ 25)	(+ 114)	(+ 95)
Ensemble	— 56	— 128	— 34	+ 50
POPULATION ACTIVE TOTALE	+ 30	+ 140	+ 194	+ 245
dont contingent	+ 30	— 60	+ 4	+ 4 (1)
Population active hors *contingent*	0	+ 200	+ 190	+ 241

Sources : I.N.S.E.E., commissariat général au Plan.

(1) Dans l'hypothèse d'une situation constante, et compte tenu de l'évolution *démographique, on peut estimer à 4 000 le nombre de personnes* supplémentaires retenues chaque année par l'armée.

C'est ici que le facteur démographique entre en jeu. Le graphique ci-contre montre ce qu'a ~~été l'évolution~~ et ce que sont les *prévisions* que l'on peut faire si aucun correctif n'intervient. En 1975, *nous sommes* au *sommet* de la courbe des 15-24 ans et au plus bas de celle des 55-64 ans. C'est-à-dire que les ressources de main-d'œuvre sont au plus fort, grâce à la présence massive de jeunes et à un affaissement de la tranche correspondant à l'âge de la retraite. On a alors 2,12 jeunes pour un ancien.

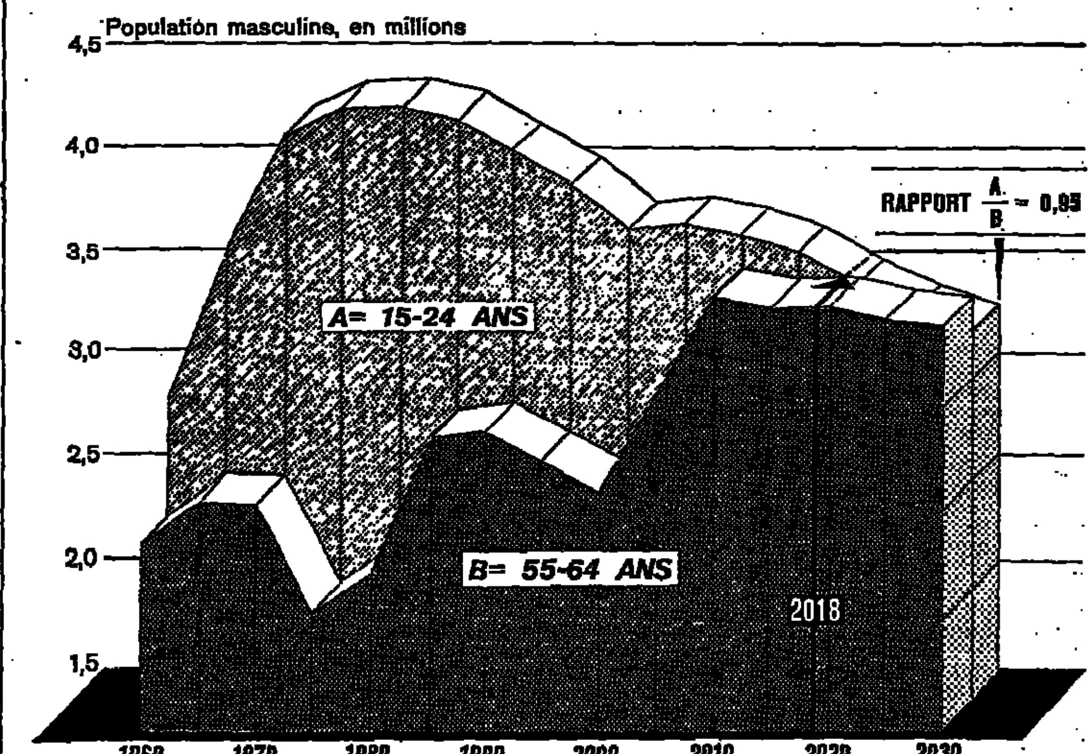
Si les choses continuent à ce train, les deux catégories vont tendre à s'équilibrer en nombre, entre l'an 2015 et 2020, pour se séparer de nouveau, mais, cette *fois*, en des *courbes inversées*.

A partir de cette date, les personnes qui ont entre 55 et 64 ans seront plus nombreuses que celles qui ont entre 15 et 24 ans. Il y aura de moins en moins de monde pour remplacer ceux qui partiront à la retraite, de moins en moins de travailleurs pour assurer le financement de ces retraites...

FRANÇOIS SIMON.

Dans quarante ans

LES JEUNES SERONT MOINS NOMBREUX DANS LA POPULATION ACTIVE QUE LES PERSONNES DE PLUS DE CINQUANTE-CINQ ANS



Source — J.-C. CHESNAIS, INED.

POINT DE VUE

Le machinisme et la productivité contre l'emploi ?

par ANDRÉ FOURÇANS
et JEAN-CLAUDE TARONJEAU (*)

EN ces périodes de troubles économiques, de plus en plus *nombreux sont ceux qui prétendent* que les investissements, le machinisme, l'automatisation, bref *toutes ces belles formules* destinées à accroître la productivité seraient cause de chômage. Que la machine *rendrait le travail de l'homme de* plus en plus inutile. Qu'elle « volerait » ses emplois. Vieille peur séculaire. *Des canuts de Lyon,* en 1831, contre le métier Jacquard aux sidérurgistes d'aujourd'hui, en passant par les grévistes de la banque contre l'informatisation il y a peu de temps, c'est toujours la même antienne : accroître la productivité ne peut que déboucher sur une crise de l'emploi de plus en plus grave.

Qu'en est-il exactement ? Craintes justifiées ou réactions émotionnelles ? Quels sont les liens entre la productivité et l'emploi ?

La peur du machinisme paraît *découler d'un solide bon sens* : si une machine peut faire le travail que faisaient cinq personnes, c'est que, *pense-t-on, il y aura cinq* emplois en moins. Pour être moins schématique, que les investissements sont destinés à « dégraisser » *les effectifs sans augmentation significative* de la production. Ou encore, au niveau global, que, la croissance *étant trop faible,* les gains de productivité supérieurs à cette dernière *ne peuvent que se traduire par une aggravation* permanente de la situation de l'emploi. Et de là d'en déduire, du moins pour certains, *qu'il est urgent de freiner le machinisme* et l'automatisation si l'on ne veut pas déboucher sur la catastrophe.

Ce fameux bon sens est en fait fort trompeur. Il est le reflet d'une vision économique qu'on pourrait qualifier de « photographie » tant elle procède d'une conception comptable et figée. Elle oublie, ou néglige, les interactions continuelles qui existent entre les différents rouages de l'économie, interactions qui modifient en permanence le paysage économique. Elle ne donne ainsi qu'une vision *statique* de phénomènes qui, par essence, sont *dynamiques. En quoi cela fausse-t-il* l'examen de la relation entre productivité et emploi ?

Les effets d'une baisse relative des prix

La productivité étant mesurée par le rapport entre le volume produit et le nombre d'emplois, il est vrai qu'à production donnée (ou à taux de croissance donné) toute augmentation de la productivité (ou toute croissance de la productivité supérieure à celle de la production) ne peut que se traduire par une baisse de l'emploi (si l'on suppose que la durée moyenne du travail reste constante). C'est tautologique et arithmétique. Oui, mais voilà : l'économie n'est pas l'arithmétique. En fait, il n'y a aucune raison pour que la production reste constante (ou ne voit pas son taux de croissance s'accélérer) et donc que l'emploi *en souffre. Bien au contraire. Car la production et la croissance ne sont pas indépendantes de la productivité. Il y a plusieurs raisons à cela.*

Comme l'observation des faits le montre, les gains de productivité *ont tendance à se traduire tôt ou* tard par une baisse des prix de vente ou, dans une économie en inflation, par une hausse moins forte que celle du niveau général des prix, c'est-à-dire par une baisse des prix relatifs. Si les biens produits continuent de correspondre aux goûts des consommateurs, ou des investisseurs et producteurs s'il s'agit de biens intermédiaires et d'équipements, la production sera stimulée et écoulée par une demande accrue. L'effet bénéfique sur l'emploi ne tardera pas alors à se faire sentir. Dans le passé le plus récent, ce fut le cas d'industries telles que les pétroles et carburants, les télécommunications, la chimie et le caoutchouc, les *industries mécaniques et électriques qui ont créé le plus d'emplois* alors que les progrès de leur *productivité ont été parmi les plus* rapides de notre économie.

Bien sûr, il n'est pas automatique que la baisse des prix relatifs conduise à une demande et à une *production croissant à un rythme* susceptible de maintenir l'emploi dans les secteurs en question. Les goûts des consommateurs changent. Certains biens sont moins demandés ou cessent d'être désirés. *Des produits disparaissent, d'autres* naissent. C'est là un élément essentiel de l'histoire des mutations économiques *depuis la révolution industrielle.* Un exemple révélateur : l'agriculture. Depuis plusieurs décennies sa production ne croît qu'à un rythme relativement faible alors *que sa productivité a fait un bond* en avant considérable. La conséquence en est connue : elle occupe *aujourd'hui moins de 10 %* de la population active alors qu'elle en employait plus de 40 % au début du siècle.

Trois quarts des emplois nouveaux dans les services

Mais, sans ces gains de productivité qui ont libéré une force de travail nouvelle, l'industrie n'aurait *pu se développer comme elle l'a* fait durant la première moitié du siècle. Depuis la deuxième guerre *mondiale, l'amélioration constante et* très significative de la productivité dans le secteur industriel, en abais*sant ses coûts unitaires et ses prix relatifs,* lui a permis d'accroître ses ventes à un rythme suffisant pour augmenter *quelque* peu ses effectifs (six cent *mille emplois supplémentaires* entre 1949 et 1976, 1,4 million si l'on ajoute le bâtiment et les travaux publics (1). Il faut voir également que les gains de productivité de certains sous-secteurs industriels, gains provenant pour beaucoup de la mécanisation et de l'automatisation, *induisent le développement* d'autres sous-secteurs ou branches : les machines et l'appareillage nécessaires à la mécanisation stimulent la production des biens d'équipements et donc l'emploi dans les sous-secteurs et branches correspondants.

Mais si l'industrie créait des emplois durant cette période elle ne le faisait qu'assez modérément. Ce sont surtout les services qui ont pris le relais. Depuis le début des années 1960, ils sont responsables d'environ les trois quarts des emplois créés. Mais pas de façon miraculeuse. Si le secteur indus*triel avait continué à embaucher à* un rythme très soutenu en raison de gains de productivité plus *faibles, la croissance des services* en eût été nettement ralentie. Non pas seulement parce que la force de travail nécessaire à l'activité des services eût été utilisée ail*leurs. Mais aussi parce que la production* industrielle aurait ralenti dans la mesure où les entreprises *concernées n'auraient pu baisser* leurs coûts et leurs prix pour augmenter leur compétitivité. Les nom*breux services induits par l'activité* industrielle et son automatisation (par exemple l'informatisation qui *engendre des besoins importants en* services tels que le software) en auraient subi des contrecoups sérieux.

On le voit, l'expérience montre que des gains de productivité sont *indispensables* à la croissance de l'emploi (comme d'ailleurs à celle des salaires réels et du niveau de vie général). Non pas toujours dans les mêmes secteurs, sous-secteurs, branches et sous-branches. Mais, à la suite des innovations technologiques et des changements de goûts des consommateurs, dans des secteurs, sous-secteurs, branches et sous-branches en évolution continuelle. Vouloir bloquer ces processus constituerait un frein dangereux au progrès économique et social. Est-ce cela que désirent nos « nouveaux malthusiens » ? Il est difficile de le croire. Il reste que leurs suggestions, si elles étaient appliquées, ne pourraient que déboucher sur ce résultat. Et cela est d'autant plus vrai que l'économie est ouverte sur le reste du monde.

La contrainte extérieure étant ce qu'elle est, il est exact que dans l'état actuel de la compétitivité française la croissance économique ne *pourrait s'accélérer de façon significative* sans conduire à un déficit extérieur probablement insupportable. *Mais peut-on en déduire, comme* le font certains, que, dans ces circonstances, plus les gains de productivité seront élevés et plus l'emploi *en souffrira, car la croissance* sera trop faible ? Et qu'il faudrait freiner la productivité si l'on veut survivre dans un *monde difficile* tout en sauvegardant l'emploi ? Certainement pas. C'est prendre le problème à l'envers.

Au contraire, tant que les gains de productivité ne seront pas suffisants pour améliorer la compétitivité internationale de notre économie, la contrainte extérieure ne pourra être levée. Et la croissance ne pourra s'accélérer notablement. Et l'emploi ne pourra s'améliorer de façon importante. C'est bien, entre autres choses (telles que des mesures budgétaires fiscales et monétaires qu'il n'est pas de notre propos de discuter ici) (2), par un dynamisme accru du « génie productif français » que doit venir le début du salut. Ou alors il ne sera pas.

Bien entendu, cela n'implique en aucune façon qu'il faille se laver les mains du désarroi qui peut résulter de l'adaptation soudaine des hommes et des régions à ces nouvelles nécessités. « *L'économiste a montré que la productivité est une bonne chose, donc laissons faire et tout s'arrangera pour le mieux.* » Non. Un des rôles de l'Etat est d'atténuer les coûts économiques et sociaux *des mutations. Surtout lorsque, par* ses erreurs passées, sa responsabilité en matière de rigidité des struc*tures est loin d'être négligeable.* L'histoire de la sidérurgie constitue malheureusement un bel exemple de cet état de fait...

Alors, que faudrait-il faire ? Il n'est pas question de tomber dans le « technocratisme » et d'indiquer aux entreprises la technologie qu'elles devraient adopter pour améliorer leur productivité ou trouver les bons créneaux. Car s'il est possible d'avancer de grandes orientations vers des activités à forte productivité (automatisation, technologies avancées, produits sophistiqués, matière grise, etc.), il serait abusif et dangereux de prétendre décider pour les responsables économiques eux-mêmes. *Toutefois,* pour que ceux-ci le fassent dans les conditions les meilleures, il faut assurer un environnement propice au dynamisme *productif et aux adaptations souples.*

Les raisons fondamentales

A cet égard, s'est-on jamais demandé pourquoi, si l'on remonte à la racine des choses, la compétiti*vité allemande tant enviée est* si forte ? Et pourquoi ce pays a effectué ses mutations, similaires à *celles auxquelles nous devons faire* face (textile, sidérurgie), de façon relativement indolore alors qu'elles se traduisent chez nous par une crise sociale dramatique ? On l'explique souvent par le fait que nos voisins d'outre-Rhin seraient intrinsèquement plus travailleurs et que leur discipline légendaire leur ferait accepter stoïquement et avec résignation les coûts d'adaptation que ce Français latin et frondeur ne saurait supporter. Peut-être cette explication contient-elle une part de vérité. Mais il y a des raisons sans doute plus fondamentales : la stabilité de leur environnement macroéconomique interne et des protections étatiques bien moindres que dans notre pays. Bref, un marché *fonctionnant raisonnablement et où* tous les partenaires sociaux jouent leur véritable rôle. Il en résulte un système d'incitations continuelles au dynamisme, à la productivité et à des adaptations progressives, c'est-à-dire relativement peu coûteuses économiquement et socialement.

Il n'est pas question de tomber dans l'admiration béate de l'économie allemande. Ni de copier sans *discernement nos voisins d'outre-*Rhin. Il y a sans doute mieux à faire en bien des domaines. Mais *un peuple adulte devrait* savoir tirer les leçons tant de ses propres échecs que des succès des *autres. Sinon, il risque de se* retrouver une nouvelle fois « en retard d'une guerre ».

(*) Respectivement professeur d'économie et finances et professeur de stratégie industrielle à l'ESSEC.

(1) *Pour une nouvelle approche de l'emploi,* M. Drancourt et G. Roques (éditeurs), Entreprise moderne d'édition, Paris, 1978.

(2) Le lecteur intéressé pourra se reporter à André Fourçans, *Sauver l'économie,* Calmann-Lévy, Paris, 1978.

L'ACTUALITÉ D'UN AMÉNAGEMENT DE LA FISCALITÉ

La grande peur des possédants

(Suite de la page 9.)

On comprend d'autant moins l'une et l'autre que tout soudain et presque par inadvertance, trois pages *avant la fin, la Commission* découvre qu'avec un abattement à la base de 2 millions de francs (qu'elle fait mine d'imaginer, alors que toutes les propositions précédemment faites avaient retenu ce chiffre), le nombre des ménages concernés est de l'ordre de cent cinquante mille.

Nous voilà bien loin de ces millions de Français qu'on voulait astreindre à une déclaration inutile pour mieux les mobiliser contre une imposition qui, de toute évidence, ne les concerne pas.

En tout état de cause, affirme la Commission, l'administration n'a pas la capacité d'imposer la fortune. Elle ne pourrait naturellement pas contrôler les millions de déclarations dont les auteurs du rapport menacent chaque contribuable, mais, même en se limitant aux cent cinquante mille familles qu'on considère comme *concernées, cette tâche* dépasserait ses possibilités.

Sans sourire, la Commission *affirme qu'il faudrait recruter* plus de mille agents permanents et pour la plupart de catégorie A, c'est-à-dire la plus élevée de la fonction publique. Un agent pour cent cinquante familles !

Quel mépris pour les capacités de ces fonctionnaires dont nul n'avait jusqu'à présent mis en cause les capacités et le dévoue*ment ! Ou alors* quel aveu sur l'importance du travail que requerrait le contrôle de ces privilégiés !

Ce travail coûterait donc trop cher. Comme si la justice fiscale ne pouvait se mesurer qu'au rendement.

Mais l'argument que la Commission estime décisif, et qu'elle évoque en conclusion, est celui des conséquences économiques d'une imposition annuelle sur les *grosses fortunes* : « *Les effets économiques positifs d'une imposition annuelle des patrimoines risqueraient, au total, d'être faibles, voire inexistants, tandis que les inconvénients en seraient sans doute fortement perçus, qu'il s'agisse de l'avenir du marché immobilier, du développement du marché financier comme des conditions de gestion et de développement des exploitations agricoles ou des entreprises industrielles et commerciales.* »

Ainsi tout est dit, ou presque. Car la Commission, pour justifier sa condamnation, croit devoir ajouter que c'est dans les pays où il n'existe pas de taxe annuelle sur la fortune que la pression fiscale globale sur le patrimoine est la plus élevée.

Nous sommes là, en effet, au cœur du problème : car une chose est la pression fiscale globale, autre chose est la justice. Si en Suède, par exemple, le rendement est si *faible (0,5 % du* P.N.B.), c'est peut-être tout simplement parce que l'inégalité des fortunes y a presque disparu. Si c'est aux Etats-Unis que le rendement est le plus fort, ne serait-ce pas tout simplement parce que c'est, là aussi, que l'inégalité des fortunes est la plus grande ?

La Commission, malgré la rigueur de sa condamnation, ne se sent pas déliée de toute obligation à l'égard de tous ceux qui ont du mal à comprendre que les revenus du travail souvent laborieusement *amassés sont imposés,* alors que la fortune héritée échappe en fait à l'effort de solidarité normalement demandé à tous.

Une singulière conclusion

Elle propose, en quinze pages rapidement expédiées, d'imposer la fortune par le biais classique des successions. Les idées qu'elle développe sont parfois intéressantes, mais on a trop souvent l'impression que les inconvénients qu'elle avait retenus pour condamner l'imposition annuelle des grosses fortunes sont devenus des avantages lorsqu'il s'agit des successions.

Ne s'agit-il pas, en réalité, d'une « fausse fenêtre » ? La phrase qui termine le rapport le laisse presque entendre : « *La Commission en vient à douter de l'efficacité des réformes qu'elle propose, si l'anonymat de certains placements devait, dans l'avenir, subsister.* » Le caractère très dubitatif de cette conclusion laisse à penser que les auteurs du rapport n'ont guère d'illusions sur les suites de leurs suggestions.

Or ils n'ont pu cependant dissimuler l'injustice du système actuel. Par exemple : « *La combinaison des exonérations légales et de fait réduit l'efficacité des droits de mutation en tant qu'instruments de redistribution des fortunes et de réduction des inégalités patrimoniales.* » (page 35) ; et encore : « *La fraude en matière de droits de succession est assez importante. Il serait donc souhaitable de prendre des mesures de nature à la rendre plus aléatoire et plus dangereuse.* » (page 191).

Qui ne se souvient de la prodigieuse carrière de l'emprunt Pinay, *dont nul n'ignorait* qu'il servait, pour les plus fortunés des Français, à faire échapper leur succession aux droits qui les frappaient. Comment ne pas souligner le fait que la France est le pays où les successions moyennes et petites sont les plus imposées, mais qui est le plus indulgent avec les plus grosses *(la Suisse exceptée, car elle n'impose que symboliquement l'héritage).* Comment oublier que le même héritage, en francs constants, paie aujourd'hui cinq fois plus d'impôts qu'il y a vingt ans lorsqu'il est de 500 000 francs. Mais s'il atteint 5 millions, l'augmentation n'est que de 40 %.

De même quand la Commission d'étude affirme qu'il n'y aura pas de conséquences pour les entreprises, comment prétendre qu'il est *plus facile de faire face* à une imposition sur la fortune, lorsqu'elle s'abat brutalement sur une entreprise individuelle que lorsqu'elle s'étale chaque année sur celui qui la détient ?

On *nous dit* qu'une imposition annuelle risque de se répercuter sur les prix à la consommation. *Mais on feint d'oublier que tous* les propriétaires d'entreprises ne seront pas, et de loin, assujettis à l'impôt sur les *grosses fortunes.* Et qui ignore que les entreprises individuelles sont en concurrence avec les sociétés qui, n'étant pas concernées par un tel prélèvement, n'auront pas la tentation de répercuter cet im*pôt (d'ailleurs modeste) sur leurs* prix ?

Que les inquiets se rassurent donc : les grosses *fortunes seront* préservées. Les propositions de l'U.D.F. d'une « *contribution* (provisoire) *de solidarité* » ne sont, à l'évidence, qu'un procédé destiné à apaiser ceux qui se veulent son aile sociale et à *passer le cap difficile* des élections européennes. Après quoi, on ne manquera pas d'entendre à nouveau les sarcasmes du « meilleur économiste de France » contre le « *snobisme intellectuel* » de ceux qui auront ressorti ce « gadget » du placard où l'avait soigneusement enfermé la Commission d'étude d'un prélèvement sur les fortunes.

Peut-être une telle politique est-elle conforme à une économie libérale avancée, dont nous entendons chaque jour vanter les mérites. Craignons qu'un tel aveuglement ne débouche un jour sur des réactions, dont la vigueur risque de mettre en cause non seulement les privi*légiés qu'on aura voulu protéger,* mais aussi les structures d'une société de responsabilité et de liberté, dont les Français se seront désintéressés, car les responsables auront trop oublié qu'elle doit être aussi une société de justice.

ANDRÉ FANTON.

Impôts locaux et démocratie

(Suite de la page 9.)

C'est, à nouveau, créer ou renforcer une mentalité d'assisté chez l'élu local, le mettre en état *de dépendance* avec *toutes* les implications d'une telle situation ; le rejet sur l'Etat, le gouvernement, les tiers de l'insuffisance inévitable (par rapport aux souhaits) des moyens financiers mis à la disposition de sa collectivité.

Pour autant, les quatre impôts locaux ne sont pas exempts d'inconvénients, mais avant de supprimer ces impôts, peut-être serait-il prudent de chercher à les *améliorer.*

Le principal grief élevé contre la taxe sur *le foncier bâti,* et le foncier non bâti, porte sur les distorsions de valeur locative d'une commune à l'autre pour un bien identique. Depuis la révision des bases de ces impôts, la critique touche surtout le foncier bâti. Il est certain que les évaluations qui se font par référence à des biens déjà classés et évalués dans des catégories existantes peuvent souffrir d'une assimilation approximative dans une catégorie erronée.

Le meilleur remède consisterait à abandonner toute évaluation forfaitaire et à déterminer la valeur locative en appliquant *au bien concerné un taux préfixé,* selon sa catégorie, sur sa valeur vénale. L'appréciation de la valeur vénale des biens fonciers ou construits ne constitue pas un *obstacle* pour l'administration fiscale qui, par l'expropriation ou les droits d'enregistrement, suit *fort* bien l'évolution du marché. Le contribuable à *qui serait notifiée cette valeur* vénale pourrait la contester, mais, devenue définitive, elle lui serait opposable dans tous les cas où il y a possibilité d'acquisition par la puissance publique (outre l'expropriation, l'exten*sion du droit de préemption dans* les ZAD, les ZIF, par la SAFER, etc., rend cette opposabilité très efficace).

Les reproches faits à *la taxe d'habitation* sont d'importance diverse. Les deux premiers peuvent être illustrés par des exemples :

— A revenu égal, la taxe d'ha*bitation pèse différemment* sur les ménages. Soit un ménage de jeunes cadres qui, plutôt que d'emprunter pour acquérir un logement, préfère fournir le même effort financier pour louer un logement plus vaste et plus confortable. La *taxe d'habitation* — dans la même commune — sera plus élevée que dans le pre*mier cas. Rien de choquant* puisqu'une telle différence ne fait que résulter du choix du consom*mateur dans* la libre *utilisation* de ses revenus ;

— La taxe d'habitation peut être élevée alors que les revenus sont faibles. C'est l'exemple d'une personne âgée vivant seule dans une grande maison au milieu d'un vaste parc et qui ne *bénéficie, comme revenu, que* d'une retraite médiocre, à la suite du décès de son époux, membre d'une profession libérale ayant mal assuré la fin de ses activités. Rien n'interdit, soit de vendre le bien, soit de le mettre en viager, soit de trouver toute autre solution, s'il existe des héritiers. Là encore c'est un problème de choix personnel et non d'inadaptation fiscale ;

— Le troisième reproche, et le seul valable, insiste sur le poids de la taxe d'habitation qui, à elle seule, représente autant que les deux taxes foncières. Dans certains cas, commune de banlieue sans activité économique, *donc sans taxe professionnelle,* cette situation entraîne une répartition inéquitable de la charge fiscale.

La réforme proposée pour les taxes *foncières* devrait rétablir un meilleur équilibre en reportant une charge plus importante sur ces deux impôts. Dans le même temps, le législateur pourrait, dans une marge à préciser, laisser le soin aux élus locaux de définir la répartition entre taxes foncières et taxe d'habitation.

Taxe professionnelle : « Délocaliser » sans « nationaliser »

La taxe professionnelle soulève d'autres difficultés, mais l'essentiel ne provient pas des conséquences de la suppression de la patente. Le transfert des charges qui en découle vers l'industrie *ou* les *professions* libérales au bénéfice du petit commerce et de l'artisanat était voulu. Des économistes peuvent trouver à redire à l'avantage ainsi consenti. En contrepartie, on ne voit pas pour quelles raisons la répartition entre les secteurs professionnels aurait dû être dans le dernier quart du XXe siècle identique à ce qu'elle était en 1900, alors qu'entre-temps le poids des divers secteurs dans l'activité économique a été bouleversé. Si la modernisation des bases de l'ancienne patente ne peut guère être critiquée, demeure son handicap majeur : l'éventail trop ouvert de son poids pour une activité à potentiel identique en raison de sa dissémination sur les 36 000 communes. La charge moyenne peut varier du simple au décuple d'une commune à la commune voisine, l'ouverture serait encore plus importante si l'on prenait *les cas extrêmes sur le territoire* national. Il y a quelques années, une solution claire et logique a été avancée : la patente aurait été réservée aux départements et les trois autres impôts locaux aux communes. En limitant à une centaine le nombre des territoires d'application, la charge de la patente aurait été resserrée dans *une fourchette beaucoup plus fermée,* mais un tel bouleversement mettait en cause trop de situations acquises. Faut-il pour autant accepter que l'iniquité reste la marque de cet impôt ?

Le *législateur pourrait remédier* à ce défaut, tout en respectant l'autonomie des collectivités locales, par un *système* qui s'inspirerait des considérations suivantes. La taxe professionnelle serait levée par l'établissement public régional ; ce dernier ne serait pas affectataire de cet impôt — il ne s'agit pas de modifier les compétences de la région, — mais répartiteur de la taxe *professionnelle* entre les départements et les communes.

Ramenée à une vingtaine de champs d'application territoriale (au lieu de 36 000 !), la taxe professionnelle verrait disparaître les distorsions qui constituent son principal inconvénient. Dans un premier temps, pour ne pas bouleverser les situations acquises, la *loi pourrait prévoir que* chaque collectivité aurait droit au produit de la taxe professionnelle perçue l'année n-1 avant l'application de la loi. Les premières années, la liberté d'affectation et de répartition des responsables régionaux serait très limitée ; *elle* ne jouerait que pour le produit supplémentaire. Au fur et à *mesure de l'écoulement du temps* — et l'inflation aidant ! — la part fixée librement par l'établissement public régional irait grandissant et serait répartie selon des critères objectifs fixés par les représentants de la région.

Ainsi, la taxe *professionnelle* resterait du ressort des élus locaux par l'intermédiaire de l'E.P.R., *aucun bouleversement* ne serait à craindre dans sa répartition à court et à moyen terme, son poids serait largement égalisé sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, pour parfaire cette réforme de la fiscalité locale, *il* conviendrait, à plus lointaine échéance, de faire disparaître la dotation liée à *des impôts* d'Etat pour la transférer à des impôts locaux évolutifs et facilement localisables. La fiscalité spécifique aux véhicules, aujourd'hui impôt d'Etat ou de la région, pourrait donner l'exemple de ce transfert par compensation.

MICHEL RONCIÈRE.

Peut-on renouveler le débat sur les prévisions économiques ?

LA conduite de l'économie est trop complexe pour être guidée par la seule intuition politique. *Mais elle est trop* politique pour être abandonnée aux seuls économistes. C'est pourquoi, dans toutes les démocraties libérales, une certaine forme de débat, c'est-à-dire de communication sociale, est *institutionnalisée entre les économistes*, les politiques et l'opinion publique.

Ce débat est difficile. Trop de technique économique nuit, pas

par MICHEL DIDIER (*)

assez dénature. Il est aussi jalonné d'intérêts particuliers contradictoires et de tabous quelquefois séculaires. Il est cependant *essentiel*. Du débat sur l'économie dépendent en effet des choix qui engagent la nation. Les conditions du débat économique en France ont fait *l'objet* dans le passé de critiques diverses, notamment dans ces colonnes. Peut-on *envisager, à la* lumière des expériences étrangères, *d'en renouveler* la *forme* et les procédures ?

Depuis la création en 1952 d'une commission des comptes *et des budgets économiques* de la nation, la procédure des budgets économiques comporte, *deux fois* par an, la préparation d'une prévision macro-économique à l'horizon d'environ dix-huit mois. A l'occasion de chaque exercice de prévision, on s'efforce de rechercher la politique conjoncturelle *la mieux adaptée* aux objectifs privilégiés par le gouvernement.

La méthode, appliquée depuis une vingtaine d'années, en France comme dans la plupart des pays *étrangers* et des organisations internationales, a fait *ses preuves. La publication*, l'explication et la discussion d'un diagnostic officiel accordé avec les décisions économiques et budgétaires du gouvernement sont des éléments utiles du débat économique.

Mais la procédure des budgets économiques n'est pas à l'abri de toute critique. On peut notamment se demander si la publication, une ou deux fois par an, d'un compte économique unique livre bien toute l'information utile au débat économique. *Ne serait-il pas intéressant de* connaître non seulement les résultats de la projection, mais aussi les étapes intermédiaires du raisonnement, les hypothèses solides et celles qui sont plus *fragiles*, les hésitations des *prévisionnistes et les choix finalement* retenus ? Autant d'éléments *permettant d'exercer son* jugement de façon éclairée.

En outre, les changements intervenus dans les rapports internationaux depuis quelques années, dont la crise de l'énergie est une des manifestations *spectaculaires*, pose *les problèmes de* la prévision économique en des termes *nouveaux*. Il convient de prendre plus encore que par le passé une certaine distance par rapport au « chiffrage » précis des évolutions, prévisions à court terme et de raisonner de plus en plus en termes de tendances. A *cet égard, et à titre d'exemple*, la focalisation de l'information une fois par mois *sur* la toute dernière augmentation *mensuelle* de l'indice des prix n'apporte pas d'élément d'interprétation sérieux du mouvement économique de fond, le seul qui soit significatif. Il faut aussi admettre *que la part de l'aléa est devenue* plus importante dans l'évolution *économique. En particulier*, les mouvements de parité extérieure sanctionnent aujourd'hui plus vite et plus nettement les éventuelles erreurs de manœuvre de la politique à court terme. Ce risque — qui peut imposer l'acceptation d'objectifs à moyen terme moins ambitieux — doit être *étudié, mesuré* et *intégré* dans la conception de la politique de *régulation*.

Enfin, l'horizon de la prévision classique à court terme (un an à dix-huit mois) devient trop proche pour préparer et mettre en œuvre une stratégie macro-économique dont l'efficacité doit être appréciée sur au moins deux à trois années.

En définitive, la fonction des prévisionnistes n'est plus seulement *de se prononcer sur* l'avenir le plus probable, mais aussi, comme le propose Bertrand de Jouvenel, de « souligner la diversité des futurs possibles, diversité sans laquelle il n'y aurait ni importance ni donc responsabilité des choix ».

Typer des enchaînements

Il y a quelques années, Gilbert Mathieu avait proposé d'établir une distinction entre la pure *prévision, qualifiée de « spontanée »*, et les résultats « espérés » par le gouvernement, compte tenu des inflexions qu'il compte apporter à cette évolution spontanée. Il a été répondu à plusieurs reprises à cette proposition ; la distinction proposée ne me paraît pas opératoire.

Une approche nouvelle peut consister à mieux distinguer dans la *réflexion économique* deux étapes :

● *Une étape exploratoire*, qui vise à étudier différentes *hypothèses d'analyses ;*

● Une étape prévisionnelle, *dont l'objet* est *de choisir* (avec les risques que cela comporte) un *jeu d'hypothèses privilégié*.

La méthode se fonde sur une étude macro-économique rigoureuse de différentes éventualités possibles sur lesquelles les responsables économiques sont invités à réfléchir, en vue d'apprécier les chances et les risques majeurs de la période à venir et *de déterminer* leur stratégie.

Un scénario macro-économique est un ensemble formé d'une séquence cohérente d'événements anticipés et d'une projection économique associée. La construction et la critique d'une projection économique complète *pour chaque scénario est essentielle*. C'est, en effet, parce qu'il s'appuie *sur les lois de l'équilibre* macro-économique et sur une connaissance approfondie des mécanismes passés que l'exercice d'exploration macro-économique est autre chose qu'une simple prédiction d'imagination.

Les scénarios qui peuvent traduire des hypothèses tendancielles, illustrer des risques, ou bien explorer les conditions à réunir pour atteindre un objectif *privilégié, ont moins pour objet* de décrire un avenir que l'on ne cherche pas, à ce stade, à prévoir exactement, que de fournir des cadres de référence au raisonnement et à la politique de régulation macro-économique.

Il s'agit donc moins de décrire suffisamment de cheminements pour que l'un d'entre eux se trouve effectivement réalisé, que de typer des *enchaînements* contrastés illustrant par des *projections* économiques quelques hypothèses d'analyse postulées *a priori*.

L'étude de scénarios *exploratoires* permet d'abord d'illustrer sous forme quantitative des problématiques souvent ressenties de manière confuse au départ du raisonnement. Telle éventualité est-elle possible ? Sous quelles conditions pourrait-elle se réaliser ? Comment se manifesterait-elle ? *Elle permet en* outre de faire apparaître les marges de manœuvre effectives de la politique économique. Quelle est la plage de variation du chômage, de l'inflation, du solde des paiements extérieurs *dans divers scénarios contrastés ?* Quels sont les chemins à éviter *en toutes hypothèses ? Quels* sont les problèmes permanents à l'horizon de deux ou trois ans, dont la solution ne peut donc pas relever de la seule politique conjoncturelle ?

En apportant à toutes ces questions, non pas des réponses précises, dont la précision serait *au demeurant illusoire, mais des* éléments d'appréciation soumis à la critique et au jugement de chacun, la méthode des scénarios peut contribuer à enrichir le débat économique. Mais pour qu'il y ait débat, il faut qu'il y ait plusieurs parties prenantes. Quel que soit l'effort *d'ouverture de l'administration il faut* donc aussi un engagement suffisant des partenaires économiques et sociaux.

Organiser le pluralisme

Le pluralisme des opinions est *traditionnellement considéré* comme l'un des fondements de l'exercice de la démocratie. Dans le domaine économique, le pluralisme suppose au moins deux conditions :

— D'une part que les grands courants d'opinion politique et les grandes organisations économiques sociales aient accès aux *moyens de l'analyse* économique objective, ou disposent eux-*mêmes de tels moyens ;*

— D'autre part que la politique économique fasse l'objet d'un large débat, allant au-delà de l'affrontement des intérêts partisans immédiats et *d'affirmations péremptoires*.

Ces conditions sont incomplètement réunies en France. Le dispositif d'étude et de prévision économique est en effet centralisé dans les administrations d'Etat. En droit, les services officiels n'ont aucun monopole. Mais *le poids de l'administration publique* est en fait largement prépondérant.

Cette inégalité du savoir n'est pas le résultat d'une volonté consciente. Elle sanctionne plutôt un processus historique au cours duquel ni les partis politiques, ni les *syndicats*, ni *les* organismes patronaux, ni l'Université, *n'ont marqué* à l'égard de l'analyse et de la prévision économique un intérêt suffisant pour en payer le coût.

Or, la concurrence des idées est nécessaire pour animer le débat *social* et permettre ainsi le renforcement d'une économie de pleine responsabilité. Peut-on la favoriser, voire l'organiser, dès lors qu'elle ne se développe pas spontanément ? Les expériences étrangères apportent à cet égard quelques enseignements utiles.

Les Etats-Unis proposent *l'exemple d'un pays où existe* un large marché de l'étude et de la prévision macro-économique, marché que L. W. Klein (le père du modèle économétrique le plus connu des Etats-Unis) juge en pleine expansion. Les principaux clients y sont l'administration fédérale, les Etats, les collectivités *locales et, bien entendu, les sociétés* industrielles commerciales et financières. Les principaux fournisseurs sont des organismes publics à vocation scientifique (comme la Brookings Institution), des universités (la plus connue est la Wharton School de Pennsylvanie), des banques (la Bank of Saint-Louis...) et des entreprises privées de services *(par exemple* la Data Resources Incorporated). L'organisation de la prévision est ainsi caractérisée par l'existence d'une demande solvable et de prestations de services payantes, comme la publicité ou le conseil en organisation. L'Etat n'intervient que pour assurer ses propres besoins, et pour garantir un minimum d'information du public, reconnaissant ainsi *implicitement* la *fonction* collective de l'information économique.

Le Japon a trouvé un équilibre *entre une structure* concurrentielle privée de type américain et la tradition d'un Etat central fort. Aucun organisme ne dispose de moyens et d'une audience approchant ceux de l'Agence économique de planification, organisme d'Etat. Mais plusieurs instituts, universités ou sociétés privés publient ou vendent des prévisions macro-économiques, notamment aux organes de presse ; les analyses officielles sont ainsi confrontées en permanence à des opinions et à des raisonnements alternatifs. Le débat sur la politique économique est particulièrement animé et fourni.

Une occasion de réflexion

Dans les pays d'Europe, la prévision économique relève pour l'essentiel du secteur public.

La Grande-Bretagne dispose de plusieurs organismes de recherche et de prévision macro-économique, *notamment universitaires;* aucun n'a un poids comparable à *celui* de l'administration du Trésor. Mentionnons ici une expérience originale engagée récemment pour faciliter l'accès aux moyens d'analyse publics, considérés comme des services collectifs. Une loi votée en *novembre 1975 à l'initiative du* Parlement fait obligation à la *Trésorerie* de mettre son modèle macro-économique à la disposition du public pour permettre aux utilisateurs de procéder à des prévisions fondées sur les hypothèses de *leur* choix. L'application de cette loi ne va pas sans *difficultés. L'accès effectif* à un modèle macro-économique ne peut être, en effet, pratiquement envisagé que si l'on dispose d'une équipe permanente d'économètres ainsi que de moyens financiers suffisants pour accéder à un *ordinateur. Ces conditions limitent* les possibilités de clients isolés. Il semble, en revanche, qu'elles suscitent progressivement la création de clubs et d'associations utilisateurs du modèle, ce qui est en définitive le but recherché.

La République fédérale d'Allemagne applique le principe de décentralisation et de libre *concurrence* au sein du *secteur* public. Outre le ministère de l'économie qui est responsable des prévisions officielles, cinq grands instituts publics, implantés à Berlin, Munich, Essen, Hambourg et Kiel, ont une activité de recherche et *de prévision* macro-économique. Ces instituts *sont financés* pour plus des deux tiers par des subventions publiques (moitié en provenance de l'Etat fédéral, moitié des Länder). Mais la diversité et la stabilité de leurs ressources, le droit de publication qui leur est reconnu, la tradition de qualité de leurs travaux, leur assurent une grande *indépendance de jugement ; c'est* un des aspects du célèbre *consensus allemand*.

En dehors des instituts publics, deux instituts d'étude économique sont financés l'un par les syndicats, l'autre par le patronat. Leur mission ne relève pas du service public, *mais leur objet* n'est pas exclusivement partisan. *A titre d'exemple, l'institut* patronal finance l'une des *principales bibliothèques spécialisées* d'Allemagne de l'Ouest, gérée *comme* un service public.

Enfin, un conseil d'experts économiques indépendants, choisi par le président de la République sur proposition du gouvernement, *est chargé de proposer* chaque année des orientations de *politique économique*. Bien que ce comité n'ait pas de moyens propres, ses avis publiés et débattus par le Parlement jouent un rôle important dans le débat public sur la politique économique.

L'examen des pays étrangers montre clairement que, dans *chaque nation*, l'organisation du débat économique et social résulte d'un équilibre fragile, et mouvant, entre des tendances, des sensibilités et des traditions qui lui sont propres. L'expérience d'autrui livre moins un modèle à imiter qu'une occasion de réflexion sur soi-même.

A cet égard, la coupure entre deux courants de pensée, le courant libéral *(néo-classique ou keynésien)* et le courant marxiste, crée dans notre pays une situation spécifique et sans doute pour l'administration des devoirs particuliers, notamment celui d'être reconnue par l'ensemble de la collectivité. Il en résulte aussi que le dialogue économique *est plus difficile. Un pluralisme* organisé n'en est que plus nécessaire.

En *conclusion*, la tradition française a doté l'Etat d'une administration économique reconnue pour sa compétence. C'est un acquis précieux qu'il convient de préserver. Il est souhaitable que celle-ci puisse à l'avenir, par un *renouvellement* de ses *méthodes*, apporter au fonds commun de la *réflexion économique* une analyse exploratoire plus fournie ; il pourrait être utile pour cela que ses partenaires s'efforcent de mieux préciser ce qu'ils en attendent. Mais il serait illusoire, dans une société libérale, de tout demander à l'Etat. Le libéralisme des choix suppose le pluralisme des *idées, c'est-à-dire la confrontation* d'opinions diverses. *Encore faut-il, pour que le débat se* noue utilement, que ces opinions *soient suffisamment étayées à* partir de l'observation raisonnée *du passé et d'instruments* d'analyse scientifiquement admis. Dans le *domaine* de l'étude et de la prévision macro-économique, cela *implique* que les parties prenantes au débat social, ainsi, bien *entendu, que* l'Université, disposent elles-mêmes de moyens d'analyse autonomes et crédibles. C'est une initiative qui leur revient.

(*) Maître de conférences à l'Ecole *polytechnique*.

La réduction de l'aide américaine va aggraver les difficultés de l'économie pakistanaise

Venant quelques jours après l'exécution de M. Ali Bhutto, *la décision prise par les Etats-Unis de réduire graduellement son aide au Pakistan, en raison des ambitions nucléaires manifestées par Islamabad, risque fort d'aggraver les difficultés d'une économie qui traverse une passe délicate.*

EN renversant le premier ministre Bhutto (juillet 1977), le général Zia ul Haq héritait d'une situation compromise par maintes erreurs de jugement, de planification et de gestion. Les masses ouvrières n'ont pas joui longtemps des augmentations de salaires accordées, à juste titre, par Bhutto, car l'inflation et la faible croissance de l'économie ont très vite « mangé » les avantages sociaux accordés. Les nationalisations de plusieurs industries, des banques pakistanaises et d'autres entreprises se sont soldées par de grosses pertes et des défaillances administratives. Quant à la corruption, on sait qu'elle fait bon ménage aussi bien avec le capitalisme qu'avec certaines formes de socialisme, voire de populisme.

Dans un tel climat, le secteur privé s'est évidemment montré peu enclin à faire des investissements. Ceux-ci ont baissé de moitié entre 1970-1971 et 1975-1976. Dans le textile, les équipements devenus vétustes, ne sont souvent pas remplacés.

Quelques très gros projets étatiques, en particulier l'aciérie construite à Karachi avec la collaboration soviétique (fer et charbon importés), drainent de lourds crédits extérieurs et une part très importante de l'épargne publique. La rentabilité future de l'entreprise ne semble pas assurée et la construction avance lentement. Commencée en 1972, l'aciérie ne devrait sortir ses premiers lingots qu'en 1980 et atteindre sa pleine capacité d'acier laminé (1 million de tonnes) vers 1985. Les dernières estimations sur les investissements font état d'un coût total de 1,93 milliard de dollars, dont 770 millions de crédits soviétiques.

L'inflation frappe dur

L'agriculture ne fait pas non plus bonne figure pour diverses raisons, dont certaines d'ordre météorologique. En 1973, 1976 et 1978 la mousson a été exceptionnellement forte, endommageant les récoltes. Si la production de riz a augmenté d'environ 10 % à partir de 1974-1975 (près de 3 millions de tonnes en 1978-1979, 850 000 tonnes exportées), celle de blé, principale céréale, marque le pas. Après une vive poussée entre 1965 et 1970, la production oscille entre 7,5 et 9 millions de tonnes et, en 1978, les récoltes ont été si mauvaises qu'il a fallu importer 2,3 millions de tonnes.

Pour couronner l'ensemble, l'inflation frappe dur, la dette extérieure augmente et, déjà depuis quelques années, les bailleurs de fonds étrangers (pays occidentaux et de l'OPEP) se font tirer l'oreille.

En août 1978 et au printemps de cette année nous avons visité une partie du Pakistan. Lors de notre premier passage, les trombes de la mousson avaient anéanti les espoirs placés dans une bonne récolte de coton. En revanche, la moisson du blé qui va commencer s'annonçait bonne — conditions météorologiques favorables, hausse de la consommation des engrais chimiques, — et les importations de blé devraient tomber à 1 million de tonnes.

Ce « répit » laisse toujours pendants d'autres problèmes. Le Pakistan constitue le plus formidable bassin irrigué du monde (grands travaux datant pour la plupart des Britanniques et couvrant plus de 8 millions d'hectares cultivés). Les belles campagnes du Panjab sont striées de canaux ombragés. Les puits tubés à pompe apportent aujourd'hui un complément d'irrigation rendu indispensable par l'intensification des cultures. Sur une échelle plus modeste qu'au Panjab indien, les bazars des gros bourgs démontrent une remarquable vitalité.

L'hydraulique demeure néanmoins très exigeante. Dans plusieurs districts du Panjab et du Sind, de coûteux travaux de drainage sont en cours pour lutter contre l'excès d'eau (waterlogging) et la salinité. La gestion des canaux d'irrigation a beaucoup décliné et l'énorme et tout récent barrage de Tarbela, sur l'Indus, continue d'exiger de gros frais de réparation à la suite de défauts techniques.

Reste l'infrastructure (routes, électricité) où des progrès plus rapides seraient nécessaires pour stimuler encore plus le mouvement du monde rural.

Le poids de la dette extérieure

Le dernier rapport de la Banque nationale (mars 1978) dresse un bilan plutôt sombre. L'épargne publique et privée ne croît guère. L'inflation tourne autour de 10 % l'an, chiffre que certains économistes tiennent pour sous-estimé. Le nouveau régime a dénationalisé les moulins, rizeries, usines d'égrenage du coton, souvent de faibles dimensions, mais il rencontre de grosses difficultés dans l'amélioration des entreprises du secteur public. Les industriels du secteur privé restent sur la réserve : faut-il investir devant un avenir aussi incertain ? De plus, malgré certaines mesures heureuses, la politique économique ne stimule pas forcément l'industrie. Des *lobbies puissants poussent le gouvernement* à se montrer trop libéral en matière d'importations, ce qui décourage la production locale. *D'autres industriels se plaignent* de ne pas recevoir les garanties nécessaires de la puissance publique.

La reprise reste donc modeste, sauf dans le secteur de la construction, stimulé par les rentrées de devises provenant des Pakistanais travaillant au Moyen-Orient (plus de 1 milliard de dollars par an).

« *Plus alarmant*, écrit le quotidien *Dawn* de Karachi, *est le déficit croissant du commerce extérieur.* » Il est passé de 1,2 milliard de dollars (1976-1977) à 1,4 milliard de dollars en 1977-1978, et risque fort d'atteindre 2 milliards de dollars pour l'année financière qui va se terminer le 30 juin.

Le consortium formé par les pays occidentaux et le Japon, qui détermine chaque année le montant de l'aide accordée au Pakistan, sous l'autorité de la Banque mondiale, n'est pas prêt à combler un tel trou. Les flux provenant des pays de l'OPEP ont baissé depuis 1976, tendance qui risque de s'accentuer à la suite de la révolution iranienne, à moins que l'Arabie Saoudite ne « mette le paquet ». En même temps, le Pakistan rencontre de sérieuses difficultés à rembourser *ses dettes. Le* service de celles-ci dépasse 500 millions de dollars par an.

La dette totale accumulée au 30 juin 1977 atteignait 7,8 milliards de dollars (1), dont 2,3 à l'égard des Etats-Unis. A ce montant s'ajoutent les contributions américaines aux crédits de la Banque mondiale et de sa filiale l'IDA (1,26 milliard). Les Etats-Unis vont-ils se borner à couper graduellement leurs apports, ou vont-ils s'efforcer d'influencer les autres bailleurs de fonds occidentaux et le Japon ? Quelle que soit l'évolution de cette affaire, elle ne pouvait survenir à un pire moment.

Le constat actuel est d'autant plus désolant que le Pakistan dispose d'assez bonnes cartes économiques. Il est certes assez mal loti sur le plan énergétique : guère de pétrole et de charbon. Le potentiel hydro-électrique est déjà passablement utilisé, comme celui du gaz naturel du Baluchistan. En revanche, la pression démographique est moins lourde qu'en Inde ou au Bangladesh par rapport à l'espace et aux ressources disponibles. De belles possibilités de développement subsistent dans l'agriculture et dans l'élevage, de même que dans plusieurs secteurs industriels.

Les élections promises par le général Zia pour le 17 novembre amèneront-elles au pouvoir une équipe capable de bien utiliser ces cartes économiques ? Au stade actuel, on distingue mal quelles pourraient être les personnalités civiles émergeantes, aussi bien dans le parti créé par Ali Bhutto que dans les autres formations politiques Que dire aussi de la tournure que prendra l'islamisation de l'économie ? (2).

Et, pourtant, malgré l'hémorragie de cerveaux (Pakistanais frustrés qui s'engagent dans les organisations internationales ou les universités occidentales, cadres qui affluent au Moyen-Orient), ce pays ne manque pas d'hommes intègres et compétents dans l'administration, l'industrie, le monde intellectuel. Amers aujourd'hui, ils pourraient donner au Pakistan le second souffle dont il a besoin.

GILBERT ETIENNE.

(1) Environ un milliard de dollars supplémentaires pour 1977-1978.
(2) Voir l'article de G. Viratelle, dans *le Monde* du 6 avril.

BIBLIOGRAPHIE

Les variables d'Austerlitz

de Jacques Gallus et Bernard Soulage

DES informaticiens ont identifié naguère les huit cents variables desquelles dépendait l'issue de la bataille d'Austerlitz : taille et composition des armées en présence, configuration du terrain, vitesse des transmissions... Ces données ont été confiées à un ordinateur à qui l'on a posé la question : que doit *faire l'armée française* pour remporter la victoire ? Et l'ordinateur a décrit... la stratégie de Napoléon.

Si Jacques Gallus et Bernard Soulage content cette anecdote au début de leur ouvrage, ce *n'est pas seulement pour* le plaisir de trouver un bon titre. C'est pour convaincre le lecteur, dès le départ, qu'aucune stratégie économique gagnante ne peut exister sans référence à deux éléments de base : une solide connaissance des faits et des contraintes qu'ils impliquent ; un choix clair des objectifs et des moyens de les atteindre, en surmontant les difficultés nées de la réalité. En cette période, où les disputes entre le P.S. et le P.C. d'une part, le débat entre courants au sein du parti socialiste d'autre part, invitent à la réflexion sur le « vouloir » et le « pouvoir » en matière économique, ce livre dense mais clair sera d'une grande utilité pour beaucoup.

D'abord parce qu'il dresse un bilan sans complaisance des données principales de la crise en cours. Non pas seulement de ses aspects chiffrées ; cela ayant été fait ailleurs, les auteurs s'en tiennent à l'essentiel, pour ne pas accabler le lecteur de statistiques. Mais aussi, et surtout, des causes et de la signification historique de la crise. C'est l'occasion d'une lecture sans complaisance du marxisme, qui permet de redécouvrir l'actualité d'une des principales découvertes de Marx : la baisse fréquente de la rentabilité du capital dans les sociétés industrielles et la tendance à la diminution du taux de profit qui lui est liée. Les dogmatiques du marxisme, notent les auteurs, ont bien tort de prendre ce constat pour une prévision ; car Marx avait lui-même décrit les « contre-tendances », *qui contribuent à enrayer le* phénomène.

Aujourd'hui, certains de ces *freins jouent* toujours : le financement par l'Etat d'infrastructures coûteuses, dont est déchargé le capitalisme privé ; la prise en charge par la puissance publique d'industries déficitaires, de façon à laisser au capital privé les secteurs profitables ; l'accélération des cadences de travail, génératrice de plus-values... D'autres « contre-tendances » s'y sont ajoutées, dont le rôle va croissant : l'accélération de l'inflation, qui permet aux firmes des pays industrialisés de redresser leur taux de profit aux frais des créanciers et des consommateurs ; l'extension à l'échelle mondiale de leur champ d'activité, qui garantit une réduction des coûts de production (donc une hausse de profits) grâce aux bas salaires du tiers-monde.

« *On s'est trop souvent contenté*, note Michel Rocard dans la préface, *de résumer de façon mécaniste l'œuvre de Marx, sans tenir compte de la mue permanente du capitalisme... Il en est résulté un catastrophisme systématique sur le thème de la « crise finale », et une indifférence à l'égard des processus concrets de transformation sociale. Aussi le mouvement socialiste s'est-il trouvé, à des moments cruciaux de son histoire, démuni d'analyse directement utilisable pour une action gouvernementale et de programmes cohérents.* »

Trois axes d'action

Tel n'est pas le défaut de Jacques Gallus et Bernard Soulage, qui détaillent avec application les « *données nouvelles* » de la crise. La poussée des multinationales, engendrée par des technologies de plus en plus coûteuses et massives, a fait éclater les frontières des économies nationales, et assujetti de nombreux Etats. L'élargissement des marchés qui l'accompagne entraîne une « *extension du règne de la marchandise* », impliquant, à son tour, l'agrandissement du salariat (le salarié est meilleur consommateur que l'artisan ou l'agriculteur), une certaine inversion des valeurs sociales et la recherche d'un consensus stabilisateur. La puissance dominante américaine confie au « dollar fondant » (et, de façon plus large, aux changes flottants) le soin de compenser la baisse relative de la productivité des Etats-Unis (par rapport au Japon et à l'Europe). La nouvelle division internationale du travail crée ici (pays industrialisés) un chômage massif, et là (nations en développement) une amélioration du niveau de vie moyen...

Face à cette évolution rapide, que peuvent faire ceux qui, comme les auteurs, se réclament du socialisme ? Certainement pas fermer les frontières : la France y perdrait les moyens de payer pétrole et matières premières, elle ne bénéficierait plus de la stimulation qu'apporte la concurrence, elle se couperait du tiers-monde avec qui elle peut — et doit — assurer un « co-développement ». Mais si la « *croissance fermée* », chère au parti communiste, n'est pas concevable (1), il faut inventer des remèdes à la crise allant à l'inverse des pratiques libérales qui ont engendré celle-ci et l'aggravent.

Les auteurs proposent en conséquence trois axes d'action : un mode de développement nouveau, créateur d'emplois sans inflation supplémentaire (partage du temps de travail, couplé avec une vigoureuse réduction de la hiérarchie des revenus, pour ne pas alourdir les coûts de production et pouvoir continuer à exporter) ; une planification internationale permettant aux pays industrialisés d'avancer simultanément dans cette voie, tout en cherchant de nouveaux types d'échanges avec le tiers-monde et un nouveau modèle — moins *quantitatif, plus culturel* — de croissance ; une concertation internationale des socialistes pour assurer une rupture progressive avec le *capitalisme, confiant le* maximum de responsabilités aux intéressés eux-mêmes (travailleurs, consommateurs, élus locaux), au lieu de s'en remettre béatement à l'Etat.

On a reconnu à ces traits la préférence des auteurs pour un socialisme autogestionnaire, aussi *éloigné du conformisme* social-démocrate que des mentalités bureaucratiques ou étatistes qui sévissent encore dans bien des *milieux socialistes (y compris* au P.S. comme l'a montré son récent congrès). L'un des attraits du livre de Jacques Gallus et Bernard *Soulage est qu'à* l'appui de cette analyse ils proposent toute une série de pistes d'orientation — souvent détaillées — sur les *conséquences pratiques de leur* choix : sur la nécessaire percée du tiers-monde, la construction européenne, la lutte pour le plein *emploi, la politique industrielle* et sociale, la stratégie monétaire, les rôles respectifs du Plan et du marché (selon qu'il s'agit d'ac*tion à court, moyen ou long* terme), l'extension des pouvoirs des travailleurs et des usagers, la rigueur économique — dont la *gauche a si souvent semblé* (et est encore parfois tentée de) se passer, — l'organisation autogestionnaire de l'entreprise, le *rôle des luttes sociales dans* la transformation de la société, les nationalisations (lesquelles et comment ?), les autres formes de *socialisation...*

Des centaines de propositions sont avancées dans ces divers domaines, emboîtées les unes aux autres. Parmi les chapitres les plus intéressants, on n'aura garde d'oublier celui qui concerne la « *stratégie socialiste pour l'emploi* » où la recherche est particulièrement solide pour proposer des solutions à la fois efficaces, rigoureuses et porteuses de changements sociaux.

« *Tout cela ne saurait être gratuit* », concluent les auteurs, qui invitent le lecteur à l'effort, avant de souligner qu'en dehors d'une « *mobilisation d'un nombre croissant de citoyens conscients des nécessités et des difficultés de la rupture* » les plus beaux programmes resteront chimériques, face aux forces conservatrices à l'action dans le monde. Un livre stimulant, qui contrariera les conformistes, de gauche comme de droite. Un livre utile assurément.

GILBERT MATHIEU.

★ 208 pages, Flammarion, 36 F.

(1) Les auteurs dénoncent à ce propos les politiques contradictoires des gouvernements successifs de M. Giscard d'Estaing, sacrifiant d'abord l'équilibre extérieur à la relance (M. Chirac en 1975-1976), puis l'emploi au redressement financier (M. Barre en 1977-1979). Mais ils se gaussent aussi du parti communiste, prétendant assurer, dans son « chiffrage » du programme commun, 6,5 % de croissance annuelle sans aggravation du déficit commercial, alors qu'un tel rythme d'expansion augmenterait probablement les importations françaises de plus de 20 % par an.

Le Monde

culture

Musique

Le printemps des Lieder

(Suite de la première page.)

On ne s'étonnera pas que l'un de ces coffrets soit dû à Dietrich Fischer-Dieskau qui, depuis trente ans, laboure inlassablement le champ si fertile de la musique vocale dans tous les pays.

Ce volume 2 des « Lieder » de Schumann (le premier date d'il y a un an et demi) est consacré en majeure partie aux poèmes de Heinrich Heine, le préféré du musicien (« Liederkreis » op. 24, « les Amours du poète », « Romances et Ballades », op. 49, « le Pauvre Pierre » et la grande ballade dramatique de « Balthazar »), accompagnés des ravissantes impressions de voyages de Justinus Kerner (op. 35), de la « Chanson de Blondel » et de la célèbre « Lorelei », toutes pages de 1840, auxquelles Fischer-Dieskau a adjoint douze lieder de 1849 qui font le lien avec une autre époque féconde, d'un génie moins puissant toutefois.

Comment résumer un tel déferlement d'images et de pensées ? Les mille nuances de l'amour, du doute, de la tristesse, de l'enthousiasme, dans les langages les plus divers, les contes héroïques ou fantastiques, les tableaux familiers, les paysages, les rêves, sont saisis par une musique ultra-sensible et chaleureuse, qui est avant tout une confidence, une expression intime.

Fischer-Dieskau, *dans la plénitude de sa maturité,* découvre des *accents toujours nouveaux,* même dans les mélodies qu'il a déjà enregistrées ; sa voix, qui a peut-être perdu un peu de sa plasticité, a gagné encore en intensité, en simplicité ; on croirait que chaque mot descend au fond de son cœur pour y germer avec cette expression unique. Il est admirablement accompagné par Christophe Eschenbach qui retrouve à son *contact ce bondissement et cette* sensibilité aiguë dont il ne fait pas toujours preuve en soliste.

Fischer-Dieskau avait enregistré il y a *quelques années* une « intégrale » des lieder de Schubert, en laissant de côté naturellement ceux que seule une femme est en droit de chanter. Idéalement accompagnée par Irwin Gage, Gundula Janowitz s'engage dans *une enrteprise parallèle* avec ce premier coffret où elle a gravé *plus de cent lieder qui recouvrent* déjà l'ensemble de la carrière de Schubert, depuis « la Plainte d'Agar », longue et étrange ballade de ses quatorze ans, jusqu'à l'ultime et sublime « Pâtre sur le rocher ».

Avec cette voix d'une pureté exceptionnelle, la musique apparaît translucide, parfaite ; rien ne s'interpose entre Schubert et nous, *tant la personnalité de Janowitz se confond avec les mots et les sentiments qu'elle interprète.* Mais cette « poésie de l'exactitude » *ne peut naître que d'une technique* absolue, *d'un talent à son zénith, d'un abandon amoureux total.* On oublie Janowitz, mais c'est pour entendre la voix même *de Schubert.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Schumann : Lieder, volume 2, par Dietrich Fischer-Dieskau, 3 disques DG, 2740.185.
★ Schubert : Lieder, volume I, par Gundula Janowitz, cinq disques DG, 2713.012.

■ Un hommage sera rendu à *Bruno Coquatrix* le 23 avril à 22 heures, au Club des Poètes (30, rue de Bourgogne, 75007 Paris).

Festivals

La décentralisation du Mai de Bordeaux

Le Mai de Bordeaux est né dans les années 50, parce qu'il ne se passait rien ce mois-là. C'était le mois le plus creux de l'année, qu'il s'agisse des spectacles lyriques, de la musique ou du théâtre. Aussi décida-t-on de lancer un festival musical, l'un des *tout premiers de France.* Il s'agissait alors de provoquer un grand rassemblement autour de quelques têtes d'affiche, comme Menuhin ou les ballets du Marquis de Cuevas. Quelque chose dont on parlait depuis longtemps et dont la rumeur dépassait même les limites de l'Aquitaine.

Manifestation de prestige, le Mai a beaucoup évolué, d'abord dans le sens d'une certaine banalisation. La France d'avant *Malraux fut celle des festivals.* La concurrence était rude. La *chute fut particulièrement sensible* entre 1965 et 1968. La reprise s'est amorcée dans les années 1970-1971, lorsqu'on a compris que le Mai de Bordeaux devait cesser d'être un festival au sens événementiel du terme pour devenir l'aboutissement de l'année musicale bordelaise. Si les attractions proposées ont moins de portée internationale que dans le passé, elles sont infiniment plus nombreuses, à *tel point* que chacun peut y trouver son compte, et qu'il est *rigoureusement* impossible de tout *suivre.*

Autre originalité de ce festival, qui n'en est plus tout à fait un : il ne se situe pas en période de vacances. La relation de l'artiste et du spectateur est différente. Le premier a arrangé sa tournée en fonction du Mai ; le second son emploi du temps en fonction de ses goûts musicaux. Ils sont l'un et l'autre moins décontractés, plus concentrés.

« Ce qui nous fait le plus de tort ? L'exiguïté des lieux », dit *Gérard Boireau ,commissaire général du festival. « On refuse très souvent du monde, alors que pour la même dépense nous devrions pouvoir toucher deux fois plus de personnes. »* Il n'est pas le seul animateur culturel bordelais à regretter l'absence d'une salle pouvant accueillir deux mille cinq cents à trois mille personnes. Mais il est peut-être celui dont la gestion en souffre le plus.

Alors qu'il faisait onze mille entrées payantes en 1970, le Mai a franchi le cap des vingt-deux mille. Il affiche une progression annuelle de 10 %. Avec les animations scolaires et les places gratuites, *c'est environ quarante* mille personnes qui sont concernées *chaque année. Dans un budget* de 1,7 million de francs, les recettes représentent un maximum de 500 000 francs. Autant dire que le Mai coûte cher à la ville de Bordeaux.

Il s'agit cependant d'une dépense de prestige. On estime que 10 % des visiteurs viennent de l'étranger et d'au-delà des limites du Grand-Sud-Ouest. Dépense nécessaire aussi pour une ville qui se veut métropole régionale et qui sait bien que son attraction ne saurait dépendre de la seule force centripète d'une administration. Le Mai s'est donc décentralisé en même temps qu'il renonçait à quelques-unes de ses « dorures » de festival. Il se trouve alors confronté à une *autre difficulté, nouvelle pour* lui : devenir le Mai d'Aquitaine *après avoir été celui de Bordeaux.* Cela suppose que sa région le souhaite au point d'accepter de le financer en partie. Cela suppose aussi que le Mai de Bordeaux réussisse à établir des relations non « colonialistes » avec les villes parcourues.

Une difficulté énorme, dans la mesure où elle est politique. Et Gérard Boireau *en est conscient.* Mais il a de bonnes raisons d'être optimiste : pour les générales des opéras montés par le Grand Théâtre de Bordeaux, il ne reçoit jamais moins de six cents scolaires. Cela était impensable il y a seulement dix ans.

PIERRE CHERRUAU.

Le troisième Printemps de Bourges

Le grand chapiteau, le petit et le grand théâtre, le Théâtre Jacques-Cœur sont pleins. Plein partout et partout à la fois. Cinq mille personnes le 14 avril pour Renaud et Alain Souchon (le premier eut un succès immérité, le second fut curieusement moins bien accueilli). Plus de trois mille personnes ont chanté avec Isabel et Angel Parra, avec les Quilapayun. Le Printemps de Bourges s'impose comme une manifesta*tion de plus en plus importante,* prouve — s'il est besoin — qu'il n'y a pas, qu'il n'y a plus de chansons « marginales », que des gens comme Bernard Lavilliers ou Mama Bea Tekielski font de « grandes salles ».

Créé en 1977 par Daniel Colling (initiateur et animateur de *la* coopérative de chanteurs « Ecoute s'il pleut »), *le Festival de* Bourges est devenu l'équivalent *pour la chanson,* d'Antibes pour le jazz, d'Avignon pour le théâtre. *Soixante-dix-neuf* artistes ont été invités cette année, d'Alain Souchon au Cuarteto Cedron, de Malicorne à Guy Béart, en passant par Roger Siffert, Higelin, le Workshop de Lyon, Imago, Majhun, Mont Jois, Paco Ibanez, Anna Prucnal, Marcœur.

Le Festival, qui est entièrement *financé par la Maison de la* culture de Bourges, perd de l'argent. *La Maison de la culture* évalue cette année ses recettes à 850 000 F, ses dépenses à 1 million 300 000 francs, un déficit qui fait dire qu'elle ne renouvellerait pas ses efforts l'année prochaine. Pourtant, le Printemps de Bourges, qui a reçu cette année l'appui de la municipalité, double chaque année son public (douze mille entrées déclarées en 1977, vingt-deux mille en 1978, les organisateurs pensant atteindre cette fois le chiffre de *quarante mille). Ce* public, passionné, vient de Lille, de *Quimper, de Paris...*

Dimanche, pendant que la chaleur inondait la ville au dehors, la foule était entassée dans le noir, assise sur les escaliers, debout, remplissant le petit théâtre où chantaient les Etoiles brésiliennes, le grand théâtre où passaient *Isabelle Mayereau (un* certain charme), *Castelhemis* (un *révolté qui n'opère pas dans la* finesse), Patrick Abrial.

Pour Patrick Abrial, après un départ un peu difficile (qui était ce cabotin ?), *il* s'est passer quelque chose d'inattendu. Lui, *c'est un casque de cheveux blonds* presque blancs, une combinaison *de travail blanche.* L'épaule en avant, provocante. Ni Mick Jagger ni Jacques Brel, mais étranger ni à l'un ni à l'autre, et assis devant son harmonium comme on fonce vers des planètes de fin du monde. La foule en est secouée, secouée encore par la violence ininterrompue des crachats lancés a sa tête, coupés de petits cris de chien, de rires de gorge, par les *images lourdes* et mortelles, par le romantisme *échevelé, par la poésie* baroque et chargée de tous les mythes *modernes.*

Ce fut long et monumental. Patrick Abrial, qui galopait en sautant de son harmonium à sa *guitare, accompagné par un* ingénieur du son véritable musicien, nettoya les dernières mesquineries dans la salle, fit savoir que l'amour était beau parce que morbide et que dans un Occident finissant, repu et repoussant, il ne restait plus que les jeux dangereux annoncés poliment (*« Madame, nous ne casserons pas les vitres, nous ferons mieux que çà, nous casserons tout »*), les gestes esthétiques, *l'humour, l'amour,* la *mort,* le grand jeu subversif, pas « punk », non. Plutôt *Orange mécanique.*

CATHERINE HUMBLOT.

En bref

■ *Un concours de jeunes auteurs-compositeurs-interprètes de la chanson française, baptisé « Aixor », vient d'être créé par la Ville d'Aix-les-Bains,* avec la collaboration de la SACEM. Il s'adresse aux chanteurs âgés de dix-huit à trente-cinq ans.

La sélection se fera en trois étapes, à Aix-les-Bains, les 26 mai, 14 juillet et 25 août. La finale aura lieu le 14 septembre.

■ Les associations de quartier du *quatorzième arrondissement de Paris* organisent les dimanches 22 et *29 avril et 6 et 13 mai* un *festival* d'animation et de folklore urbain pour la *survie* du quartier de Plaisance, à Gaîté, avec la participation d'Evariste, France Lea, Marianne Sergent, David et Dominique (le 22 avril), Patrick Font et Philippe Val, Jean Sommer, Christian Dente (le 29 avril), l'Orchestre de chambre de la Vallée de Chevreuse, Michèle Bernard, Hubert-Félix Thiephaine (le 6 mai), Patrick Siniavnie, Pierre Caratini, Bernadette Rollin (le 13 mai).

■ La *fête* du journal « Antirouille », organisée pour soutenir financièrement la revue, aura lieu le samedi 28 avril, de midi à minuit, à l'Hippodrome de Paris, avec la participation de François Béranger, Image, Orchidée, Little Bob Story, Antirouille's Band, Ganafoul et divers groupes français.

■ Le film de Jacques Doillon « la *Femme qui pleure* » sera *suivi* d'un débat sur le thème « Chagrin d'amour et rupture : comment les vit-on aujourd'hui ? », le 26 avril, à 20 h. 30, à la Maison populaire pour la culture et les loisirs de Montreuil.

Cinéma

Films espagnols de l'après-franquisme

L'idée est née au dernier Festival de San-Sebastian, elle s'est matérialisée *non par* l'intermédiaire de l'Association française des cinémas d'art et d'essai (A.F.C.A.E.), comme il était de *tradition, mais grâce* à un comité de coordination des fédérations de ciné-clubs, sous l'impulsion de la *Fédération Jean-Vigo. Hult films récents* venus d'Espagne ont été ainsi *projetés au Palais des arts durant une* semaine devant un public nombreux, *au total trois mille trois cent quatre-vingt-quatre* entrées payantes, chiffre *exceptionnel. Une partie des* films (1) sont partis ensuite en province avec l'aide active des autres fédérations de ciné-clubs, principalement l'UFOLEIS (Ligue de l'enseignement) et la FLEC (Fédération loisirs et culture).

L'événement de cette « Semaine » aura été double. D'abord la *première projection en France de la* dernière œuvre de Luis Berlanga, *la Escopeta nacional,* sur un scénario de Berlanga et Rafael Azcona, collaborateur de Marco Ferreri : tableau de mœurs en forme de charge — on pense inévitablement à Buñuel, mais en plus outré, — peinture de la bourgeoisie franquiste en fin de règne, à l'occasion d'une partie de chasse. Ensuite, le dernier film de Jaime Camino, *la Vieja Memoria,* documentaire exceptionnel.

Jaime Camino avait tourné en 1976 *las Largas Vacaciones del 36,* premier film de fiction à évoquer franchement la guerre civile du point de vue républicain. Il fut *présenté* à la Biennale de Venise en septembre de la même année, à *l'occasion* de la *remarquable* manifestation organisée par Paolo Go*betti autour de la guerre civile espagnole.* Jaime Camino voit les interviews des anciens combattants *italiens* sur vidéo. Il décide à son tour, avec peu de moyens, en noir et blanc, de mettre en chantier cette *Vieja Memoria.* Il pense commencer ses entretiens avec André Malraux qui lui donne un accord de principe, *mais* meurt trop tôt pour pouvoir parler devant la caméra. Il filme, *c'est-à-dire donne la parole à des* personnalités espagnoles communistes, *anarchistes, trotskistes, mais* aussi de droite. En contrepoint, des *documents* d'époque.

L'idée qui change tout, c'est de demander aussi bien à Dolores Ibarruri (la Pasionaria), Enrique Lister, Julian Gorkin, Gil Robles, Federica *Montseny (dirigeante anarchiste* catalane), qu'à des personnalités fran*quistes voire à José Luis de Vilal*longa, alors étudiant, engagé par sa *famille aux côtés de Franco,* d'évoquer des souvenirs, et non pas d'énoncer des slogans, des idéologies. Une mémoire collective surgit, riche à déborder d'enseignements. Le débat qui suivit la projection, en *présence du metteur en scène,* entre jeunes Espagnols nés en Espagne ou dans l'immigration, en apprenait plus que tout discours sur *le pouvoir d'évocation de cette « mémoire »* cinématographique.

La Semaine comportait également un film basque honorable, *Toque de Queda,* d'Inaki Nunez, œuvre du souvenir plutôt guindée ; un film catalan, *Ocana, retrat intermitent* (Ocana, portrait intermittent), de Ventura Pons, portrait d'un peintre de Barcelone, travesti en danseuse andalouse, témoin d'une possible *contre-culture,* celle qu'on bannit aujourd'hui d'Iran.

Seule ombre au tableau, les traditionnelles difficultés avec le service français des douanes qui, se retranchant derrière la loi et supprimant toute « tolérance », selon l'expression consacrée, ne facilitent pas les échanges et taxent lourdement l'en*trée provisoire de films à vocation* culturelle. Ce terrorisme légaliste *interdit désormais* le passage à Paris, après Cannes comme il était de tradition, de *la* Semaine de la critique et de la Quinzaine des réalisateurs. Il est contraire aux accords UNESCO de Florence, en 1954, sur la libre circulation des films à vocation éducative et culturelle. Le cinéma peut-il encore être considéré comme relevant de la culture ?

LOUIS MARCORELLES.

(1) *Les films sont commentés* dans le numéro 114 de la revue *Jeune cinéma* (novembre 1978). Ils seront projetés à Aix-en-Provence (24-27 avril, au Havre (8-10 mai) et à Rennes (15-18 mai).

MORT DU CINÉASTE KARL ANTON

Le producteur et réalisateur ouest-allemand, d'origine tchèque, Karl Anton, est mort à Berlin le *12 avril. Il* était âgé de quatre-vingts ans.

[Né en Moravie, Karl Anton, auteur d'une centaine de films, a traversé *les* pays (*il fut Charles* Anton en France, devint Karl Anton en *Allemagne*) et les genres. Remarqué en 1930 dans son pays, la Tchécoslovaquie, pour le film *Tonischka* (daté par certains de 1927), il se spécialisera par la suite dans l'opérette et la comédie. Il tourne en 1936 un film antisoviétique, *le Croiseur « Sébastopol »,* Il assiste Hans Steinhoff *dans certaines scènes de* masse du monumental film anti-anglais *le Président Kruger* (1941), avec Emil Jannings. En 1932, il s'associe au cinéaste hongrois Paul *Fejos pour le tournage du film Menschen im Sturm,* avec Olga Tschekowa.]

Théâtres

« On vous écrira »

Le décor représente les coulisses d'une audition. De la scène — c'est-*à-dire des vraies coulisses* — parviennent des bouffées de voix féminines *s'exposant dangereusement* dans une même chanson. Deux hommes attendent, des rivaux, puisqu'un seul rôle masculin est à pourvoir. Preuve que tout est inversé, car, en général, les comédies, fussent-elles musicales, sont plus généreuses pour les acteurs que pour les actrices.

Les deux candidats s'observent et se mesurent. Chacun tente de décourager l'autre en *se* montrant tel qu'il se voit : le meilleur bien sûr. Il y a Roger Mirmont en « super-pro » blasé, avec son matériel dans un vieux sac, ses collants de danse. Il exécute quelques mouvements, simples indications de ses possibi*lités, et « il y va »,* malgré *ses* mégots, son œil vitreux d'ensommeillé du matin qui *se jette sur le téléphone* pour ne rien dire, pour faire croire qu'il n'est pas seul. Voyant le numéro, l'autre, Mario Dalba, joue, au contraire, les braves types truculents, qui *fait* ça, *bof,* parce qu'il est doué, tout le monde le lui a dit. Le joyeux drille inculte, mais nature, et sain. Un rêve pour les talents scouts en quête de fraîcheur.

La trame permet donc à Roger Mirmont *et à Mario Dalba* de donner au public réel un aperçu de ce qu'ils savent faire réellement — avis aux impresarios, — et il y a *des moments bien drôles. Le spectacle* se termine quand l'audition commence *pour eux. C'en est fini des propos* hâbleurs, ne reste plus que le trac des cachetonneurs résignés à l'échec avant même que soit prononcée la terrible petite phrase... Ce n'est pas si drôle. — C. G.

★ Quatre-Cents-Coups, 22 h. 30.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra, 19 h. 30 : la Bohème.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
Centre Georges-Pompidou, 16 h. et 19 h. 30 : Atelier chorégraphique Murray Louis ; 17 h 30 : Films américains sur la danse.

Les autres salles

Athénée, 20 h. 30 : Avec ou sans arbre.
Centre culturel du XVIIe, 20 h. 45 : le Cadeau (dernière).
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie la vie qu'on vit.
Lucernaire, I, 18 h 30 : le Manteau à coudre ; 20 h. 30 : Bonsoir, Erose Selavy ; 22 h. 45 : A la recherche du temps perdu. — II, 18 h. 30 : Une heure avec F.G. Lorca ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : l'Homme de cuir.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : le Fer à cheval irlandais.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Arlequin superstar ; 22 h. : le Pompier de mes rêves
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Linceul.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : P.-J. Vaillard, Garcimore.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Café d'Edgar, 20 h. 30 : J. Bourbon ; 22 h. : Tempo Riou-Pouchain.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : G. Bertil ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : Dominique Lavanant.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Adieu papa ; 22 h. : Font et Val.
Nouveau Chic parisien, 21 h. 30 : l'Objet de mes hommages.
Petits-Pavés, 21 h. 30 : D. Val ; 22 h. : J.-P. Réginal.
Sélénite, I, 20 h. 30 : D. Denis ; 22 h. : Y a de la joie. — II, 21 h. : la Raison des raisons ; 22 h. 30 : Salut Paname.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h 30 : Bye Bye, Baby ; 22 h 30 : R. Mirmont, M. Dalba.

Les théâtres de banlieue

Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : C'est l'an 2000, c'est merveilleux.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : E. Quoy, clavecin ; J.-N. Duhot, flûte (Haendel, Lœillet, Pepusch, Quantz, Vivaldi); 21 h. : Trio Chostakovitch (Chostakovitch, Mendelssohn).

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Duo Barnett-Gresham ; 22 h. 30 : Sugar Blue Quintet (dernière).
Campagne-Première, 22 h. : The Gardner Berman Quartet.
Le Patio, 22 h. : Cat Anderson.
Petit-Journal, 21 h. 30 : Sugar Blues Trio.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, relâche.
Beaubourg, 15 h., Le cinéma et l'aventure : les Trois Lanciers du Bengale, de H. Hathaway ; 17 h., 19 h. et 21 h., L'œuvre de Louis Feuillade : les Vampires.

Les exclusivités

L'ADOLESCENTE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
ALLEGRO NON TROPPO (It., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91); v. f. : Calypso, 17e (754-10-68).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
LE BLEU DES ORIGINES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE CANDIDAT COCO-LA-FLEUR, (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; Cin'Ac, 2e (742-72-19).
LE CAVALEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Murat, 16e (651-99-15).
LES CHIENS (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE CHOC DES ETOILES (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
LA CIBLE ETOILES (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am., v.a.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
COUP DE TETE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; 14-Juillet-Bastille, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
DOUX, DUR ET DINGUE (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
ECOUTE VOIR... (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97); U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA FEMME QUI PLEURE (Fr.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
FIDELIO (Fr., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15 ; Marignan, 8e (359-92-82).
LA FILLE DE PRAGUE AVEC UN SAC TRES LOURD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Français, 9e (770-33-88) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27); Victor-Hugo, 16e (727-49-75); Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98).
LES GIVRES (Fr.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
GOLDORAK (Jap., v. f.) : Marignan, 8e (359-92-82), Madeleine, 8e (073-56-03), Lord Byron, 8e (225-04-22), Lumière, 9e (770-84-64), Le Hollywood, 9e (770-10-41), Diderot, 12e (343-19-29), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Omnia, 2e (233-39-36), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v. o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).
ILS SONT GRANDS CES PETITS (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
INTERIEURS (A., v. o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-71-08), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V. f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
HOURAY FOR HOLLYWOOD (A., v. o.) : Marais, 4e (278-47-86).
JE TE TIENS, TU ME TIENS PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54), Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), France-Elysées, 8e (723-71-11), Colisée, 8e (359-29-46), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Mayfair, 16e (525-27-06), Wepler, 18e (387-50-70).
L'HOMME EN COLERE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA MADRIGUERA (Esp., v. o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), La Clef, 5e (337-90-90), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), Studio Raspail, 14e (320-38-98).

A partir du 18 Avril

Un millier d'affectueux mensonges !

"LES FOLLES AVENTURES DE PICASSO" de HANS ALFREDSON et TAGE DANIELSSON Réalisé par TAGE DANIELSSON avec HANS ALFREDSON ET GÖSTA EKMAN

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Lundi 16 avril

MAGIC (A., v. o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
MAIS OU EST DONC ORNICAR (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Epée de Bois, 5e (337-57-47), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23), Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19).
MARTIN ET LEA (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MESSIDOR (Suis.) : Quintette, 5e (033-35-40), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LA MOUETTE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LE NAVIRE NIGHT (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (all., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LA NUIT DES MASQUES (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08); v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (Fr.-It.) : Impérial, 2e (742-72-52): Hautefeuille, 6e (633-79-38); Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75).
LA RIPOSTE DE L'HOMME-ARAIGNEE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-99-75).
SALSA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
SUPERMAN (A., v.o., v.f.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Les films nouveaux

QUINTET, film américain de Robert Altman. — V.o. : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Gaumont rive gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67); 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) — V.f : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
REBECCA, film américain d'Alfred Hitchcock. — V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LES MACHOIRES INFERNALES, film américain de William Grefre. — V.f. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES EVADES DE L'ESPACE, film japonais de Kinji Fukasaku. — V.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Mazéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03); U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43); Napoléon, 17e (380-41-46), en soirée ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
DANS LA CHALEUR DES NUITS D'ETE, film franco-allemand de Siggi Götz. — V. f. (*) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24); Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

UN ACCIDENT DE CHASSE (Sov v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
UN BALCON EN FORET (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
UN MARIAGE (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
UN SI JOLI VILLAGE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
UTOPIA (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LE VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).



Les séances spéciales

ADIEU JE RESTE (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mar., 21 h.
ACCIDENT (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 20 h. 30.
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 15.
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), 14 h.
DOSSIER 51 (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam 17 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20.
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 12 h.
LA MEPRISE (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) mar., 21 h.
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04), 12 h. (sf D).
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.
LE PETIT CHEVAL BOSSU (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77)
LE PRIVE (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h
LA TERRE DE NOS ANCETRES (Finl., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 22 h.
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.

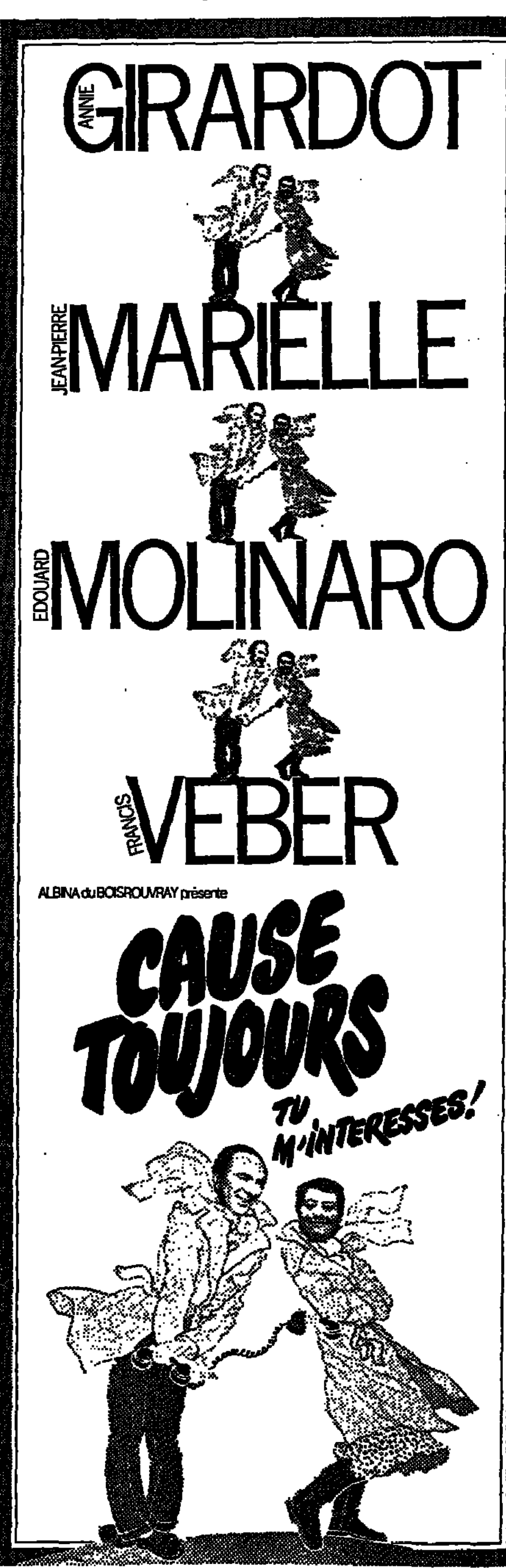
Les grandes reprises

L'ANGE ET LA FEMME (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
LA BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97)
BAMBI (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) : Ermitage, 8e (359-15-71) : La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) : Napoléon, 17e (380-41-46).
BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
CENDRILLON (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
C'EST JEUNE ET ÇA SAIT TOUT (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86), en soirée
CINEMA PAS MORT, M. GODARD (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97)
LE CHEIK BLANC (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
CŒUR DE VERRE (All., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DOCTEUR JIVAGO (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98)
FRENZY (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Royal-Rivoli, 4e (272-61-44).
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Champollion, 5e (033-51-60).
IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE JARDIN DES FINZI-CONTINI (It., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
JEUNE ET INNOCENT (A., v.o) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59)
JEUX INTERDITS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LE JOUEUR DE FLUTE DE HAMELIN (Ang., v. o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
KING CREOLE (A., v. f.) : Eldorado, 10e (208-18-76)
LAWRENCE D'ARABIE (A., v. o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
MACADAM COW-BOY (A., v. o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE MASQUE DU REMORDS (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
MARIE POUR MEMOIRE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA MELODIE DU BONHEUR (A., v. f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
MONTY PYTHON (Ang., v. o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
NOSFERATU (All., v. o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
NETWORK (A., v. o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
ORANGE MECANIQUE (A., v. o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04). — V. f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
QUOI DE NEUF PUSSY CAT ? (A., v. f.) (**) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
RASHOMON (Jap., v. o.) : Action Christine, 6e (325-85-78)
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v. o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v. o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
SWEET MOVIES (A., v. o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
TEX AVERY FOLLIES (A., v. o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LE TOUR DU MONDE EN QUATRE-VINGTS JOURS (A., v. f.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v. o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Dominique, 7e (705-04-55)
VIRIDIANA (Esp., v. o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V. f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
ZORBA LE GREC (v. f.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

Les festivals

QUATRE GRANDS FILMS AMERICAINS (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. 30 : The Missouri Breaks ; 16 h. 30 : Une étoile est née ; 19 h., 23 h : The Rocky Horror Picture Show ; 21 h. : Portier de nuit.
JACQUES ROZIER, Olympic, 14e (542-67-42) : la Maman et la Putain.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : la Soupe au canard.
FILMS SERIE NOIRE (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78) : Du sang dans le soleil. — Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Le tueur s'est évadé.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) (v.o.), 13 h. 40 : les Damnés ; 16 h. 10 : Jonas qui aura vingt-cinq ans... ; 18 h. 10 : Un été 42 ; 20 h. : Un tramway nommé Désir ; 22 h. 15 : Salo.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) (v.o.), I, 12 h. 50 : la Fureur de vivre ; 14 h. 40 : le Lauréat ; 16 h. 30 : Jeremiah Johnson ; 18 h. 15 : Taxi Driver ; 20 h. 10 : Mort à Venise ; 22 h 15 : Phantom of the Paradise. — II, 13 h. : Easy Rider ; 14 h. 30 : Quatre garçons dans le vent ; 16 h. : Let it be ; 17 h. 30 : Au-delà du bien et du mal ; 19 h. 45 : Bonnie and Clyde ; 22 h. : Midnight Express.
CYCLE RELEVE AMERICAINE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Macadam à deux voies.
HITCHCOCK (v.o.), New-Yorker, 9e (770-63-40) : l'Etau.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14). V.o. : I, 13 h. : le Pont de la rivière Kwaï ; 16 h. : le Dernier Tango à Paris ; 18 h 10 : Hôtel du Nord ; 20 h. : Cabaret ; 22 h. 15 : Orange mécanique. — II, 14 h. : Alexandre Nevski ; 16 h. 10 : l'Enigme de Kaspar Hauser ; 18 h. 5 : Casque d'Or ; 20 h. : Pourquoi pas ; 22 h. : Midnight Express.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) : Un mariage.
CYCLE PASOLINI, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04) (v. o.) : l'Evangile selon saint Matthieu ; Œdipe roi.
COMEDIES MUSICALES, Action-Ecoles, 5e (325-72-07) (v. o.) : Words et music.
LES GRANDS ROMANTIQUES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : la Vie secrète de Walter Mitty.
FESTIVAL DU TIERS-MONDE (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

MERCREDI



Cet éclat d'an…

Patrice…

CARNET

Décès

Communications diverses

Visites et conférences

MARDI 17 AVRIL

RADIO-TÉLÉVISION

«LULU» A LA TÉLÉVISION

Cet éclat d'ange exterminateur

Après tant de commentaires et de dithyrambes, on tremblait que la transmission télévisée de *Lulu*, sur Antenne 2, ne déçoive, avec la distanciation qu'impose le *petit écran*. Il n'en a rien été, une fois passé le prologue, noyé dans l'obscurité, *et les deux premières scènes prises sous des angles maladroits* qui aplatissaient les décors et cadraient mal l'action. A partir de là, Yvon Gérault et Bernard Sobel ont vraiment plongé dans le monde de l'opéra, collant aux personnages et au rythme, d'ailleurs *cinématographique, de Chéreau, avec l'avidité des spectateurs que nous fûmes au palais Garnier (le Monde du 27 février).*

Est-ce à dessein ? L'impression dominante qui reste de ce spectacle est une couleur : ce bleu métallisé et froid, qui envahit tous les décors, *et surtout celui de l'escalier du* souterrain londonien dominé par une lune bleue (annoncé d'ailleurs par *les plans fixes des interludes*), qui est la couleur de la robe de danseuse de Lulu dans la terrible scène finale du premier acte où Schoen capitule — la couleur même de *Lulu, tendre, implacable, indifférente* comme la Lune qui éclaire les pires désastres humains, divinité familière et lointaine. Lulu, dont Chéreau dit si bien qu'il l'a fait jouer contre les décors écrasants de Peduzzi, contre la pression sociale de ce monde invivable, où elle essaye de vivre, *de faire entendre sa chanson.*

Personne sans doute ne pourra oublier Teresa Stratas, si légère et pure au milieu d'un monde abject, avec ces grands yeux caressants ou dévorants, ce visage pathétique et profond, tragique dans la scène d'amour avec Alwa, qui retrouve son éclat enfantin en dansant avec le nain, et son amour oblatif et passionné devant Jack l'Eventreur, réincarnation de Schoen.

La télévision souligne surtout le *fantastique travail scénique des chanteurs* façonnés par Chéreau, qui vont au bout de leur personnage, particulièrement Franz Mazura, docteur Schoen dont l'honorabilité et la brutalité de grand bourgeois craquent littéralement sous nos yeux, avec ce masque suant de peur, congestionné *par la passion refoulée et le désespoir* jusqu'à la folie meurtrière, et Toni Blankenheim, gueux extraordinaire, libre et désinvolte comme sa Lulu (ne sont-ils pas moutons de la même laine ?).

Il est trop tôt pour savoir si le téléspectateur moyen aura pu suivre sans peine ce « *roman-feuilleton* » dont certains épisodes restent passablement obscurs ; ce qui est sûr, c'est que Chéreau l'a rendu étonnamment lisible et visuel, en inculquant *une vie et un naturel prodigieux à* cette intrigue virulente, agressive, où chaque personnage est mis à nu. *L'intensité et la virtuosité du meurtre* de Schoen dans le grand escalier, à couper le souffle, comme le ballet si chargé et pourtant si naturel de la scène du casino, resteront des pages d'anthologie.

L'action de la musique d'Alban Berg peut paraître plus discrète : en *réalité, elle est omniprésente et totalement* intégrée à la vision de Chéreau ; c'est elle qui attise, conduit, détermine le drame, l'enserre dans un étau en même temps qu'elle le juge, lui donne sa dimension morale et *métaphysique* : elle informe les personnages, les soumet à un lyrisme incandescent qui fait éclater leurs conflits intimes, donne à Lulu cet *éclat d'ange exterminateur* avec cette *voix qui plane à des hauteurs* fabuleuses sans jamais se perdre ni se briser. Invisible à l'écran, Pierre Boulez impose la splendeur de cette musique si rigoureuse et lyrique qui se déploie sans cesse en efflorescences merveilleuses. — J. L.

P.S. — Un passage omis a rendu peu compréhensible le quatrième paragraphe du compte rendu de la « Passion selon le peuple mexicain » à la télévision (« le Monde » daté 15-16 avril), que nous reproduisons ci-après :

« Certaines pages dépassent une beauté purement illustrative, la flagellation en particulier, où les images de bâtons qui se multiplient comme grêle et la musique semblent emportées ensemble dans un tourbillon fou, pour aboutir à la contemplation d'une sublime statue mexicaine du Christ au dos déchiqueté, sur ces mots de Bach : « Vois comme les épines qui le déchirent font s'épanouir pour toi les fleurs du ciel. » Alors tout se tait, la caméra explore le ciel, les forêts, les torrents, les lacs, en silence ; des oiseaux chantent et des enfants jouent de la flûte : admirable vision mystique qui un peu l'« enchantement du vendredi saint » de Reichenbach. »

Patrice Chéreau et le jeu des chanteurs

Il est rare qu'un metteur en scène ne se juge pas trahi lorsqu'un de ses spectacles *est retransmis* à la télévision. Mais Patrice Chéreau se dit « enthousiasmé » par l'enregistrement de *Lulu*, *réalisé* par Bernard Sobel et Yves Gérault, pendant une représentation au palais Garnier.

« La plupart du temps, explique Patrice Chéreau, *on essaie de faire oublier que l'histoire se passe sur un plateau de théâtre. On accumule les mouvements de caméras et on détourne la mise en scène. Ou bien on essaie de montrer ce que voient les spectateurs dans la salle, afin de « démocratiser » l'opéra. C'est un faux problème. L'opéra commencera à se démocratiser quand les représensations seront plus nombreuses et les places moins chères.*

» Le film, au contraire, montre ce que, de la salle, on ne pouvait pas bien discerner : le jeu des chanteurs. Bernard Sobel a placé quatre caméras au pied du balcon, de face, et a filmé, en plans rapprochés, des personnages en action dans une intrigue complexe qui redevient le feuilleton corrosif de Wedekind.

» Alban Berg, lui, est à la fois fidèle et infidèle. Il a fait dans le texte les coupures obligées quand on veut monter les deux parties (l'Esprit de *la terre et* la Boîte de Pandore) *en une seule soirée. J'ai regretté, c'est vrai, l'absence de certaines scènes : par exemple, au premier acte une longue discussion sur la mort, et aussi le monologue de la comtesse, quand elle tente de se pendre. Je me suis rendu compte qu'une lecture très approfondie a dicté ces coupures et qu'elles ont été reportées sur la musique. Ainsi, on voit par moments des réponses sans question comme si les passages supprimés étaient supposés connus.*

» Berg se concentre sur le rythme, va à l'essentiel, débarrasse Wedekind de bavardages parfois lourds, boulevardiers, et en même temps il rend compte du plus important : le mélange des genres... Mais il ne s'agit pas de distribuer des bons et des mauvais points. Une chose est certaine : avoir monté les deux pièces (au Piccolo Teatro, de Milan, avec Valentina Cortese, en 1971) *m'a permis de monter l'œuvre de Berg. J'ai raconté aux chanteurs ce qui leur manquait et ils ont pu éviter les clichés.*

» Du Piccolo à l'Opéra, Lulu a complètement changé. Valentina Cortèse était une dévoreuse, consciente et donc perverse. Teresa Stratas est l'innocence. Elle se prête avec indifférence aux rêves misérables des hommes, elle fait seulement semblant de les accepter.. Ils ne la comprennent pas, elle s'en fiche. Ils la disent perverse, parce qu'elle échappe à leurs classifications, et c'est en quoi elle est redoutable. Wedekind ne l'a peut-être pas pensée ainsi, mais c'est ainsi qu'il l'a écrite... Des vérités incontrôlées passent parfois dans l'écriture. Lulu existe par elle-même. Le seul être dont elle ait besoin est Schönn. A Milan, je n'avais pas compris cet amour fou, qui les dépasse et dépasse ce qu'ils font. Je n'avais pas compris la nature du lien qui les unit au-delà du physique, du social, qui les unit en dépit de tout et qui est tout entier dans la musique.

» Je ne veux pas dire que l'opéra soit plus intéressant. Je crois même qu'il est moins risqué que le théâtre, parce que la musique provoque une adhésion immédiate. Un comédien livré seul au public se met davantage en danger qu'un chanteur, et peut se montrer plus rare... Cela vient également du temps toujours insuffisant de répétitions pour les opéras. De toute façon, à l'opéra, j'applique ce que je sais, et ce que je sais je l'apprends au théâtre. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

LUNDI 16 AVRIL

CHAINE I : TF1

18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 50, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, L'enfance de l'art : Fayot ; 19 h. 40, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : LES CONQUERANTS DU NOUVEAU MONDE, de C. B. de Mille (1947), avec G. Cooper, P. Goddard, H. Da Silva, B. Karloff, C. Kellaway, W. Bond, K. de Mille, H. Wilcoxon. (Rediffusion.)

En 1763, un officier de la milice de Virginie aide les colons anglais de la région de Pittsburgh à vaincre une révolte indienne fomentée par un trafiquant d'armes.

L'esprit pionnier de la colonisation de l'Amérique du Nord (à l'est) exalté par un grand imagier qui associe, dans une intrigue passionnante, l'aventure individuelle à l'aventure collective.

22 h. 55, Magazine : Pleins feux.

24 h., Journal.

CHAINE II : A2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 20, Documentaire : Japon, terre des légendes ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Café-follies, de M. Amont et H. Garcin, réal. D. Sanders et K. Blanguernon.

Avec Marcel Amont, F. Jon, I. Caven, T. Maria...

21 h. 40, Magazine : Question de temps.

Les adorateurs du soleil au Pérou ; les Indiens de l'Amazonie ; la défense du saumon.

22 h. 40, Document de création : Politique et littérature (III. — *Jean-Pierre Chevènement*). Réal. B. d'Albigeon.

S'appuyant sur des textes de Karl Marx, Jean-Pierre Chevènement, membre du bureau exécutif du P.S., fait le procès d'une certaine idéologie dominante à l'américaine.

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Lutte ouvrière ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : CESAR, de M. Pagnol (1936), avec Raimu, P. Fresnay, O. Demazis, A. Fouché, Charpin, A. Rouffe, M. Mathis, R. Vattier (N., rediff.).

Après la mort de Panisse, Fanny révèle à Césariot (vingt ans) qu'il est le fils de Marius. Le jeune homme cherche à connaître son père, qui vit maintenant à Toulon.

Dernier volet de la trilogie, écrit directement pour le cinéma et réalisé par le seul Pagnol dans l'inspiration libre de ses comédies provençales.

22 h. 40, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Vagabond des étoiles », d'après J. London ; 19 h. 30, Présence des arts : l'atelier de F. Bret ;

20 h., Pages entomologiques de J.-H. Fabre : le grand paon (rediffusion) ; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux : Victor Hugo ; 22 h. 30, *Nuits magnétiques : les gamins de Bogota.*

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ; 20 h., Les grandes voix : Martha Angelici ; 20 h. 30, Musique à découvrir... musique de la Renaissance espagnole et latino-américaine, par l'Agrupacion Musica de Buenos-Aires ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : A vos flûtes... Allemagne ; 23 h., Historique des salles ; 1 h., Douces musiques : *musiques à découvrir.*

MARDI 17 AVRIL

CHAINE I : TF1

10 h., Emission pédagogique ; 12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 45, Acilion et sa bande ; 14 h. 15, Le regard des femmes ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Emission réservée aux formations politiques : la majorité ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : Désiré Lafarge et le Hollandais, réal. J. Pignol, avec R. Baillet, J. Dancourt, Van Doude, C. Bauteac...

22 h. 5, Magazine : Euro 9 (Peut-on vivre d'agriculture en Europe ?).

Un reportage italien dans la Frise et dans les Pouilles. Contraste souligné entre paysages, cultures et mentalités.

23 h., Journal.

CHAINE II : A2

12 h., Quoi de neuf ; 12 h. 15, Série : Tonnerre ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 50, Feuilleton : Pilotes de course ; 14 h., Aujourd'hui, madame (l'actualité).

15 h., FILM : LES BOUCANIERS, d'A. Quinn (1958), avec Y. Brynner, C. Heston, C. Bloom, C. Boyer, I. Stevens, H. Hull.

En 1814, le corsaire Jean Lafitte et ses flibustiers viennent au secours du général américain Jackson, encerclé par les Anglais dans La Nouvelle-Orléans.

Sur la trame historique d'une guerre entre les jeunes Etats-Unis et l'Angleterre, un passionnant film d'aventures, qui fut supervisé par Cecil B. de Mille.

17 h., Documentaire : Rites et jeux ; 17 h. 25, Fenêtre sur... l'arche oubliée ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top Club (Michel Delpeich) ; 20 h., Journal.

20 h. 40, Les dossiers de l'écran, téléfilm : Une femme battue, de R. et E. Shapiro, réal. J. Moxey. Avec D. Weaver, S. Struthers, T. Daly.

Tout va bien chez les Halston, jusqu'au jour où lui a des ennuis dans son travail. Il se met à boire, et un insignifiant incident le fait un jour battre sa femme, sous le regard terrorisé des enfants.

Vers 22 h., Débat : Les femmes battues.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR3

18 h., Emission au secrétariat d'Etat aux universités ; 18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : L'Union travailliste ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : LES MINES DU ROI SALOMON, de C. Bennett et A. Marton (1950), avec D. Kerr, S. Granger, R. Carlson, H. Haas, L. Gilmore (rediff.).

En 1897, un guide conduit une Anglaise à la recherche de son mari disparu dans une région inexplorée d'Afrique où celui-ci pensait trouver les mines de diamants légendaires du roi Salomon.

Adaptation d'un roman d'aventures de H. Rider Haggard. Une intrigue mouvementée et de belles scènes africaines.

22 h. 10, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... le pouvoir au village ; 8 h. 32, L'événement Soljenitsyne ; 8 h. 50, Le grenier à paroles ; 9 h. 7, La matinée des autres : apprentissage et initiation en Afrique noire ; 10 h. 45, Un quart d'heure avec... I. de Renty ; 11 h. 2, Histoire de l'opérette (et à 17 h. 32) ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama.

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Histoires surnaturelles », de M. Toesca ; 14 h. 42, Le carrefour des Français ; 16 h. 50, Libre appel : rapports de la musique et de l'Etat.

18 h. 30, Feuilleton : « La vie entre les lignes » de Zoé Oldenbourg ; 19 h. 30, Sciences : le monde des singes.

20 h., Dialogues avec... G. Pelletier et C. Julien : mythes et réalités ; 21 h. 15, Musique de notre temps : l'IRCAM ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Hommes et femmes.

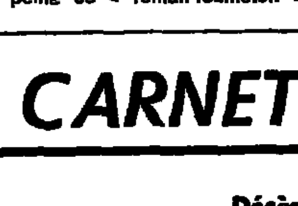
FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : « Du côté de chez Fats » ; 13 h., Les anniversaires du jour ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole

14 h., Musique en plume : Planquette, Weber, Feltz, Kreisler, Strauss ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée ; 15 h. 5, Musique-France-Plus ; 16 h. 30, Musiques rares : Max Reger.

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Rideau de scène pour un kiosque ; *18 h. 50, Toboggan ; 19 h. 5, Jazz pour* un kiosque.

20 h. 30, Semaine musicale de Berlin 78, avec l'Orchestre symphonique de la radio de Berlin. Direction E. Leinsdorf ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Historique des salles : « Les grandes heures de... » ; 1 h., Jazz-pastel : K. Jarrett.



CARNET

Décès

— Mme Claude Benissan et ses enfants, Jean-Philippe et Laurent,
M. et Mme Gaston Benissan,
M. et Mme Michel Delvoie et leurs enfants,
Mme Edouard Yllouz et ses *enfants*,
Les familles Benissan, Bacri, Yllouz, Elguiz, parents et alliés font part de la perte cruelle du
docteur Claude BENISSAN,
pédiatre, survenue le 12 avril 1979, à l'âge de quarante-deux ans.
Les obsèques auront lieu le mardi 17 avril, au cimetière de Pantin, à 14 h. 30, porte principale.

— Mme Olivier Stirn,
Mme Jean-François Capillaire,
ont la douleur de faire part du *décès de leur grand-père,*
M. Marcel SAUNIER
L'inhumation aura lieu mercredi 18 avril, à 10 h. 30, en l'église Saint-Nicolas-de-Septeuil (Yvelines).

Communications diverses

NANE STERN, 25, avenue de Tourville, Paris (7e), téléphone 705-08-46, vous invite à « traverser les apparences » de Michaël LONSDALE en venant *voir* ses encres et ses aquarelles, du 17 au 28 avril 1979, du mardi au samedi, de 15 h. à 20 h. 30.

Visites et conférences

MARDI 17 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., devant l'église, Mme Hulot : « La basilique Saint-Denis ».

15 h., métro Pont-Marie, Mme Garnier-Ahlberg : « Promenade dans l'île Saint-Louis ».

15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Meyniel : « L'hôtel de Lauzun ».

15 h., place Saint-Sulpice, Mme Pennec : « Les cryptes médiévales de l'église Saint-Sulpice » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile, M. Teurnier : « Les hôtels de l'île Saint-Louis ».

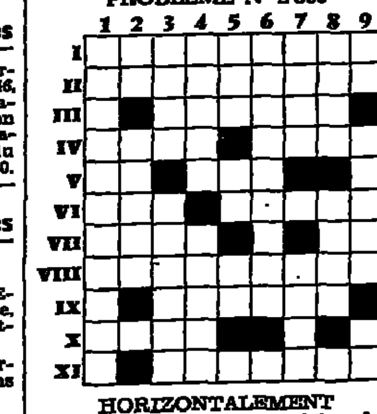
15 h. 15, 69, rue des Gravilliers, Mme Barbier : « Demeures anciennes du vieux Beaubourg ».

15 h., 115, rue de la Tombe-Issoire : « Les réserves d'eau de Montsouris » (Tourisme culturel).

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 360

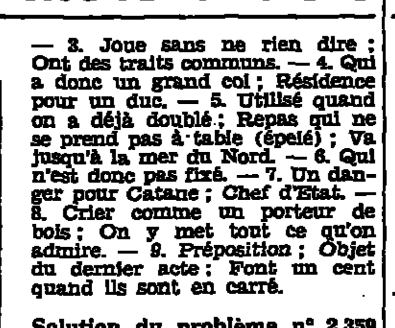


HORIZONTALEMENT

I. Endroit où il faut faire des concessions. — II. Ont de longs grains. — III. Adjectif qui peut s'appliquer à un bleu. — IV. Bien fatigués ; Peut venir des montagnes. — V. D'un auxiliaire ; Peut revenir à la Saint-Martin. — VI. Est commun quand il est blanc ; Certain est réservé aux pauvres. — VII. Marque familièrement l'accompagnement ; Mal reçu (épelé). — VIII. Comme des affaires que l'on met de côté. — IX. Blanchit en hiver. — X. Qui ne fait donc plus aucun effet. — XI. Ne sont accessibles qu'à ceux qui ont l'habitude des planches.

VERTICALEMENT

1. Peuvent paraître un peu fleurs bleues, pour des daltoniens. — 2. Un sujet courant ; Nom qu'on peut donner à une théorie. — 3. Joue sans ne rien dire ; Ont des traits communs. — 4. Qui a donc un grand col ; Résidence pour un duc. — 5. Utilisé quand on a déjà doublé ; Repas qui ne se prend pas à table (épelé) ; Va jusqu'à la mer du Nord. — 6. Qui n'est donc pas fixé. — 7. Un danger pour Catane ; Chef d'Etat. — 8. Crier comme un porteur de bois ; On y met tout ce qu'on admire. — 9. *Préposition* ; Objet du dernier acte ; Font un cent quand ils sont en carré.



Solution du problème n° 2 359

Horizontalement

I. Séduites. — II. Orangerie. — III. Ubu ; Unir. — IV. Furieuses. — V. Féal. — VI. Avis. — VII. Energique. — VIII. To ; Aigu. — IX. Echotiers. — X. Ré ; Aa. — XI. Sotte ; Si.

Verticalement

1. Souffleter. — 2. Erbue ; Noces. — 3. Daurade. — 4. Un ; Il ; Raout. — 5. Igue ; Agit. — 6. Ténu ; Vigile. — 7. Eristique. — 8. Sire ; Su ; Ras. — 9. Sa ; Essai.

GUY BROUTY.

Stages

● *Un stage de cinq jours sur « la communication à l'ère des* mass media *et de l'audiovisuel »* est organisé du 14 au 18 mai par *le CREAR, à Gouvieux.* Ouverte à tous, cette session sera animée par M. Jules Gritti, sociologue. *(Coût : 2 100 F, hébergement non* compris ; rens. 457-05-14.)

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le lundi 16 avril à 6 heure et le mardi 17 avril à 24 heures :

Les hautes pressions qui persisteront sur les îles Britanniques et le proche océan entretiendront sur la France un afflux frais de nord à *nord-est.*

Mardi 17 avril, sur l'ensemble du pays, le temps sera relativement frais. Dans la moitié est, des nuages souvent abondants donneront des pluies passagères ou des averses. Ces précipitations localement orageuses seront assez fréquentes des Alpes à la Corse, ainsi que dans le Nord-Est. Ils deviendront assez forts dans la vallée du Rhône et sur le pourtour du golfe du Lion (mistral et tramontane).

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 16 avril, à 7 heures, de 1 023,3 millibars, soit 767,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 avril ; le second, le minimum de la nuit du 15 au 16) : Ajaccio, 19 et 12 degrés ; Biarritz, 13 et 11 ; Bordeaux, 17 et 8 ; Brest, 18 et 8 ; Caen, 20 et 7 ; Cherbourg, 17 et 8 ; Clermont-Ferrand, 20 et 4 ; Dijon, 22 et 9 ; Grenoble, 22 et 6 ; Lille, 24 et 6 ; Lyon, 20 et 7 ; Marseille, 22 et 10 ; Nancy, 21 et 5 ; Nantes, 16 et 6 ; Nice, 22 et 11 ; Paris-Le Bourget, 24 et 9 ; Pau, 16 et 9 ; Perpignan, 20 et 14 ; Rennes, 19 et 6 ; Strasbourg, 21 et 6 ; Tours, 20 et 8 ; Toulouse, 17 et 10 ; *Pointe-à-Pitre, 29 et 24.*

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 11 degrés ; Amsterdam, 20 et 6 ; Athènes, 17 et 9 ; Berlin, 17 et 3 ; Bonn, 22 et 8 ; Bruxelles, 23 et 8 ; Iles Canaries, 32 et 15 ; Copenhague, 9 et 0 ; Genève, 19 et 5 ; Lisbonne, 16 et 8 ; Londres, 22 et 7 ; Madrid, 14 et 4 ; Moscou, 5 et — 6 ; New-York, 12 et 6 ; Palma-de-Majorque, 17 et 8 ; Rome, 23 et 13 ; Stockholm, 5 et — 7.

Bourses

LE PRIX « DÉCOUVERTE DU JAPON »

L'Association de presse France-Japon, qui groupe des journalistes japonais en poste à Paris et des journalistes français s'intéressant au Japon, attribue chaque année un prix destiné à encourager les études sur le Japon dans tous les domaines, journalistique, politique, économique, culturel, scientifique, technique, sociologique, artistique, etc.

Le lauréat recevra un billet d'avion Paris-Tokyo aller (Japan Air Lines) et retour (Air France) offert par les deux compagnies. En outre, il sera logé pendant un *mois, du 1er au 31 juillet 1979,* à la Maison franco-japonaise de Tokyo et bénéficiera de facilités pendant son séjour.

Les candidats, de nationalité française et âgé de moins de trente ans, devront remettre au jury, avant le 28 mai, en triple exemplaire, un mémoire d'une centaine de lignes dactylographiées au maximum sur le sujet de l'étude ou de l'enquête qu'ils souhaitent mener ou compléter au Japon.

Le jury, composé de cinq membres de l'Association et de cinq personnalités extérieures : M. Katsuichi Ikawa, ambassadeur du Japon en France, les représentants du ministère des affaires étrangères, des Japan Air Lines en France et de la compagnie Air France, et M. Bernard Frank, *maître de conférences* à Paris-VII, attribuera le prix « Découverte du Japon » avant le 20 juin.

★ Association de presse France-Japon, 14, rue Cimarosa, 75116 Paris, tél. 727-30-90.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 15 avril 1979 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret du 23 mai 1975 relatif au statut particulier des professeurs et des professeurs techniques chefs de travaux des collèges d'enseignement technique ;

● Complétant le décret du 4 mars 1977 relatif au recrutement de personnels associés dans certains établissements d'enseignement supérieur agronomique relevant du ministère de l'agriculture.

Le Monde

régions

Ile-de-France

LA MAIRIE LE SOUHAITE

Un espace vert à moins de 500 mètres du domicile de chaque Parisien

Cinq cents arbres et six mille cinq cents plants forestiers vont être plantés par la Ville de Paris *sur la butte de la porte des Lilas*, située dans le dix-neuvième arrondissement, entre le boulevard périphérique, le boulevard Sérurier et l'avenue de la Porte-du-Pré-Saint-Gervais. Ainsi, dans quinze ans, après la sélection naturelle, quatre mille érables, frênes, pins, robiniers, faux acacias et marronniers rouges peupleront cette butte de 3 hectares, qui n'est aujourd'hui qu'un vaste terrain vague en friche au pied duquel se dresse, bien isolée, l'église Sainte-Marie-Médiatrice. Celle-là même qui fut « *offerte* » en son temps à l'abbé Ducaud-Bourget, mais qu'il refusa.

Pour mener à bien cette opération, les services de la Ville ont du procéder à un certain nombre *de travaux, car la butte de* la porte des Lilas ne représente pas le relief naturel de ces lieux. Elle est constituée, en effet, par les déblais (argile, gypse, graviers calcaires) issus des travaux de construction du métro. Cet aménagement « *forestier* », qui améliorera l'environnement de cette zone de la capitale particulièrement déshéritée, confirme la volonté de la mairie de créer des « *espaces verts de voisinage* » (*le Monde* du 16 mai 1978), qui *regroupent aussi bien les petits* jardins de quartier que les 33 200 mètres carrés de la porte des Lilas. « *La capitale doit pouvoir offrir un espace vert à moins de 500 mètres du domicile de chaque Parisien* », explique Mme Jacqueline Nebout (Union pour Paris), adjoint au maire, chargé de l'environnement.

Ainsi, entre le 1er janvier 1977 et le 31 décembre 1978, 43 hectares d'espaces verts ont été crées dans Paris. Pour 1979, certains aménagements seront poursuivis, comme ceux concernant, par exemple, le quartier Guilleminot, dans le *quatorzième* arrondissement, les abattoirs de Vaugirard, dans le quinzième arrondissement, l'esplanade des Invalides, le reboisement du bois de Vincennes et les berges de la Seine. D'autres moins importants concernent notamment le onzième, le vingtième et le douzième arrondissement. Enfin, l'aménagement du jardin de l'Intendant, aux Invalides, devrait être terminé pour la fin de l'année.

Si un effort de plantations et de création d'espaces verts a été accompli par la Ville et l'Etat au cours de ces dernières années (de 1967 à 1977, 92 hectares auront été créés alors que, de 1915 à 1967, c'est seulement 78 hectares qui avaient été réalisés), d'autres dangers que celui de l'indifférence menacent arbres et squares. Après avoir vu disparaître ses ormes, Paris risque-t-il maintenant de perdre ses platanes ? Les services de la Ville viennent, en effet, de distribuer une brochure présentant les premiers symptômes du « dépérissement du platane ». Cette maladie cryptogamique proche de la graphiose de l'orme ne sévit actuellement que dans le Midi, mais le service des parcs et jardins de la Ville n'exclut pas « *une attaque soudaine de ce nouveau fléau dans la région parisienne* ». Pour la capitale, l'enjeu est de taille, puisqu'elle dénombre 40 000 platanes, comptant parmi les plus beaux arbres d'alignement de Paris. *L'homme*, par les blessures qu'il inflige à l'arbre, est directement responsable de la *propagation de la maladie.* « *Chaque coup de pare-choc, chaque clou planté dans le tronc ou chaque graffiti sur l'écorce sont autant de portes ouvertes au champignon parasite* », souligne-t-on à la Ville.

Un métier en voie de disparition

La lutte contre le vandalisme devrait aussi être engagée pour protéger les squares trop souvent saccagés. On connaît la situation du square Ménilmontant dans le vingtième arrondissement (*le Monde* du 3 avril), qui n'a pas eu de gardien fixe depuis deux ans. Mais que dire des vols et détériorations du mobilier urbain dans les espaces verts ? En 1978, au bois de Boulogne, autour du lac Inférieur, 265 sièges sur les 300 mis en place ont disparu, vraisemblablement jetés dans l'eau. Au jardin du Trocadéro, c'est 104 chaises sur les 250 existantes qui se sont volatilisées. Dans le quatorzième arrondissement, square Aspirant-Dunand, 52 chaises sur la centaine installée. Bref, l'année dernière, 10 % des chaises mises *en* place *dans les squares* de la capitale ont disparu. Comment pourrait-on mieux traduire le manque d'effectif des gardiens de square, un métier en voie de disparition ? On le regrettera. Pour les squares comme pour *ceux qui les fréquentent.*

JEAN PERRIN.

FIN DES LONGUES ATTENTES

Le « ruban bleu » du téléphone français pour la banlieue de la capitale

Les personnes qui demandent, aujourd'hui, le téléphone l'obtiennent, dans la banlieue parisienne, en moins d'un mois, en moyenne. Certains futurs abonnés dont les logements sont équipés d'une prise téléphonique repartent avec un téléphone sous le bras de l'agence commerciale où ils sont venus souscrire leur contrat. Ces performances qui commencent à faire ressembler les télécommunications françaises à leurs homologues européennes, américaines ou japonaises sont le fait de la direction des télécommunications de Paris extra-muros. Celle-ci couvre la plus grande partie de la banlieue de la capitale, c'est-à-dire les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines en totalité, ainsi que des morceaux des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Incontestablement la banlieue parisienne détient le ruban bleu du téléphone français. On y a satisfait, en 1978, 245.600 demandes dont 75.000 transferts. La demande nette ayant seulement atteint le chiffre de 215.000, le nombre des « instances » a encore décru. Il s'élevait à 160.000 à la fin de « l'année noire » de 1974 *et* à 60.000 au début de l'année 1978. Il s'abaissait à 23.500, le 1er janvier 1979, ce qui représente moins d'un mois de raccordements.

Le « 13 » en panne

Aucune demande non satisfaite n'a plus de deux ans d'âge et à la fin de l'exercice en cours aucun dossier ne devrait avoir plus d'un an d'attente. Le délai moyen de raccordement a donc été réduit à un mois alors qu'il s'élève à plus de deux mois dans la capitale et son immédiate périphérie et à sept mois sur l'ensemble du territoire.

Les zones où le téléphone est obtenu en un temps record sont les suivantes : Montmorency-Sarcelles - Gonesse (Val - d'Oise), délai moyen de douze jours ; Montgeron-Brunoy (Essonne) et Boissy - Saint - Léger (Val - de - Marne), seize jours ; Massy-Orsay-Montlhéry (Essonne), vingt jours. Les zones moins favorisées affichent des délais moyens *qui feraient envie à bien des* provinciaux : Fontainebleau - Provins (Seine-et-Marne), cinquante - trois jours ; Lagny - Meaux (Seine - et - Marne), soixante-dix jours. Pour mémoire, il faut encore cent dix-huit jours *pour obtenir le téléphone dans* les arrondissements du nord-est de Paris (3e, 4e, 11e, 12e, 19e, 20e) et dans les communes de la Seine-Saint-Denis limitrophes de la capitale.

Les vingt-trois mille cinq cents demandes en instance se révèlent difficiles à réduire. Trois mille cinq cents d'entre elles sont de « fausses instances », c'est-à-dire que ces abonnés prudents ont demandé le téléphone longtemps *avant d'en avoir* besoin, pour être sûrs d'en disposer à temps. Huit mille dossiers sont ralentis pendant deux ou trois mois en raison du manque de câbles entre le domicile des demandeurs et l'autocommutateur. *Enfin, douze mille* demandes sont classées en « instance » en raison des délais que réclame le circuit administratif.

L'administration des télécommunications devra tenir compte de la période nouvelle dans laquelle l'ont fait entrer ses propres succès. Le temps de la pénurie est fini. Ce qui signifie la fin *des grandes tranchées dans la* voirie, qui encombraient la circulation, la fin des « oléoducs » du téléphone. Les télécommunications de Paris extra-muros touchent au terme des raccordements en série et travaillent à *l'unité. Il est important, dans ce* contexte, de parvenir à simplifier paperasserie et études, afin que l'abonné obtienne un rendez-vous ferme le jour où il dépose sa demande.

Faudra-t-il stimuler la demande en *émettant* des messages publicitaires ? Certains doutent de l'efficacité de cette publicité, qui n'a pas plus de 5 % de résultats positifs et qui draine une clientèle souvent incapable de maîtriser et de payer sa consommation téléphonique.

Malgré ces résultats brillants, tout n'est pas parfait dans les *télécommunications de la banlieue parisienne.* Tant s'en faut. Les services de relève des dérangements ont vu se dégrader leurs performances. En téléphonant au « 13 » pour signaler une panne, on s'entend, de plus en plus, annoncer trois ou quatre jours d'attente au lieu des quarante-huit heures officielles. La firme automobile *Simca s'est trouvée privée* de téléphone pendant quatre jours parce que mille huit cents lignes téléphoniques avaient pris l'eau. Les intempéries sont à incriminer, mais aussi le manque d'effectifs et la mauvaise qualité du travail *fourni par certaines* entreprises sous-traitantes des P.T.T.

Au point de vue commercial, les télécommunications ont encore beaucoup de progrès à réaliser. Nombre d'usagers, prêts à payer des suppléments, ne parviennent pas à obtenir la couleur, la forme du poste ou l'emplacement de la prise ou *la longueur du fil qu'ils* désirent. L'absence de canalisations téléphoniques et de prises obligatoires dès la construction d'un immeuble contraint l'installateur à agrafer, quelquefois sur des tapisseries neuves, un câble gris du plus mauvais effet.

Enfin, les banlieusards abonnés au téléphone devront patienter encore longtemps avant de pouvoir bénéficier, contre paiement, de justificatifs détaillés de leurs *notes de téléphone. Deux cen*traux électronique « Axe » entreront en service, à la fin de 1979, à Versailles (Yvelines) et à Argenteuil (Val-d'Oise). Il n'est pas sûr que le dernier cri de la technique permette de satisfaire la première revendication des usagers désireux de recevoir la preuve qu'ils payent leur dû, et *seulement* leur dû...

ALAIN FAUJAS.

— A PROPOS DE... —

L'ASSAINISSEMENT DES BOURGS RURAUX

L'épuration à l'économie

Le bulletin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne publie dans sa dernière livraison (1) un article très documenté sur l'assainissement des bourgs ruraux. Au lieu de continuer à construire des stations d'épuration très coûteuses et qui fonctionnent mal, il préconise le recours au lagunage, solution simple, économique et fiable.

Cette prise de position, signée par M. M. Deltour, ingénieur de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Mayenne, et reprise à leur compte par les responsables de l'agence Loire-Bretagne, représente un petit événement.

Depuis des années, les ministres, les fonctionnaires de l'environnement et les techniciens de l'épuration poussent les industriels et les communes à s'équiper de stations. Ce sont de véritables petites usines, aux bassins bétonnés, munies de pompes et de systèmes de régulation qui coûtent cher à construire. Il faut les alimenter en électricité et les surveiller quotidiennement.

Cette solution dispendieuse est la seule applicable aux usines et aux agglomérations importantes. Mais elle est tout à fait contestable pour les petites entreprises et les bourgs ruraux. Faute de surveillance, la plupart des mini-stations, qui font l'orgueil des élus locaux, ont un rendement dérisoire. Elles grèvent les budgets communaux, sans bénéfice pour l'environnement.

La solution proposée par les ingénieurs de la région Loire-Bretagne est beaucoup plus simple. Pour les maisons isolées, ils rappellent qu'une fosse septique vidangée tous les deux à cinq ans suffit. Pour les eaux usées du bourg, ils proposent le lagunage. Cette technique est fréquemment employée à l'étranger, en particulier en Allemagne, mais ses promoteurs désespèrent de l'imposer en France. Elle est probablement trop simple. Pour un village de trois cents habitants, il suffit de creuser un étang de 3 000 mètres carrés profond de 1,20 mètre.

C'est dans cette lagune que l'épuration se fait naturellement grâce au pouvoir autonettoyant de l'eau, des plantes et du soleil. Aucune mécanique, pas de surveillance, pas de panne possible, moins d'odeur que dans une station, aucuns frais d'entretien sinon un faucardage annuel et un curage tous les dix ans avec une simple pompe à lisier.

Si le sol est naturellement imperméable le coût de la lagune est estimé à 60 % de celui d'une station de même capacité. S'il faut imperméabiliser le fond, le coût peut être équivalent. Mais, de toute manière, la commune y gagne en frais de fonctionnement et elle à la garantie que l'épuration de ses effluents sera efficace.

C'est le calcul qu'a fait un pionnier, M. Jean Charbonnieras, président de la chambre de commerce Limousin-Poitou-Charente pour la commune de Bussière-Botty (Haute-Vienne) dont il est le maire. L'étang, situé juste au-dessous de sa maison et planté de roseaux épurants, est à présent visité par nombre d'élus locaux.

Voici donc venu pour les petits pollueurs le temps de l'épuration écologique. C'est aussi celui des économies et, somme toute, de la raison.

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) Bulletin de l'agence Loire-Bretagne, janvier 1979, avenue Buffon, B. P. 6015, 45018 Orléans Cedex.

Limousin

La représentation du P.C.F. au conseil régional

A la suite du refus des conseillers généraux socialistes de la Creuse de déléguer au conseil régional du Limousin M. Labrousse, secrétaire de la fédération de la Creuse du P.C.F. (le Monde *du 30 mars*), *M. André Chandernagor, député socialiste, président de l'assemblée départementale et du conseil régional, nous écrit :*

Depuis six ans, le groupe socialiste au conseil général de la Creuse, qui, sur vingt-sept conseillers *généraux*, comptait alors dix-sept membres et en compte actuellement quinze, a, dans un esprit unitaire, spontanément réservé, alors que la proportionnelle des sièges ne l'y oblige nullement, sur les trois mandats de conseillers régionaux attribués par le conseil général, un siège au groupe communiste, qui ne comptait *que trois membres et en* compte désormais quatre. Depuis six ans, ce mandat a été exercé par M. Bernard Triclot, conseiller général.

Le 27 mars, la fédération communiste de la Creuse a informé le groupe *socialiste qu'elle désirait* présenter comme candidat au conseil régional M. Raymond Labrousse, conseiller municipal de Saint-Vaury, à la place de M. Bernard Triclot.

Un conseiller municipal est en effet éligible au conseil régional à la condition toutefois que deux des trois sièges de conseillers régionaux à pourvoir par le conseil général, c'est-à-dire les deux autres sièges, soient attribués *à des maires. La candidature* de M. Raymond Labrousse restreint donc à deux maires le choix des candidats du groupe socialiste ; elle rend du même coup irrecevable notamment la candidature déposée par M. William Chervy, député suppléant, conseiller général, adjoint au maire de Saint-Vaury.

Le groupe socialiste a *fait* observer au représentant de la fédération communiste qu'il était anormal, du point de vue de la démocratie, que le groupe le plus nombreux du conseil général ait à supporter seul les conséquences *de la loi. La fédération* communiste a néanmoins décidé de maintenir la seule candidature de *M. Raymond Labrousse.*

Il ne restait dès lors au groupe socialiste qu'un moyen de concilier le libre choix de ses propres candidats avec les exigences de la loi : élire trois socialistes au conseil régional, étant entendu — *et chacun des trois élus s'y engage* — que l'un de ces trois sièges sera remis à la disposition du groupe communiste dès lors que celui-ci voudra bien prendre sa part des limitations de choix auxquelles la loi oblige, et qu'il serait anormal que le groupe socialiste supporte seul.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Des cadres marseillais en chômage proposent aux chefs d'entreprise leur matière grise « à la carte »

De notre correspondant

Marseille. — « *Nous sommes en train d'essayer de créer un nouveau corps de métier qui offrirait aux chefs d'entreprise de la matière grise à la carte.* » C'est ainsi que M. Michel Marvallin définit les ambitions du groupe Pluridis (1) qu'il a créé à Marseille en compagnie de quatre camarades avec lesquels il a plus d'un point commun.

Les membres de ce groupement de cadres indépendants d'un genre nouveau, et qui cherche encore sa formule, sont jeunes, de formation et d'expériences diverses (gestion commerciale, administrative, technique ou juridique), ont tous occupé des fonctions de cadre dans une P.M.E. et sont tous demandeurs d'emploi.

Pour ne pas vivre en assistés, ils *ont décidé de se « prendre en main »* et de proposer leurs services aux chefs d'entreprise qui ont besoin de cadres, mais seulement pendant le temps nécessaire à l'accomplissement d'une tâche, d'une mission, d'une intervention définie.

L'idée a pris corps pendant un stage organisé en juillet 1978 par la chambre de commerce et d'industrie de Marseille. C'est là que MM. Michel Marvallin, Jean-Luc Chapuis, Jean-Pierre Gauthey, Pierre Bastet et Alain Navarro se sont connus et ont décidé de joindre leurs efforts afin d'offrir au sein de leur groupe un « éventail » de compétences diverses, acquises comme cadre de direction de P.M.E., formation qu'ils ont complétée par des stages d'administration des entreprises.

« *Nous avons remarqué*, explique M. Marvallin, *que les chefs de petites et moyennes entreprises, n'ont — lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes complexes et souvent ponctuels (lancement d'un produit nouveau, par exemple, ou réorganisation d'un service commercial, introduction de l'informatique, etc.) — ni les moyens ni les facilités d'embaucher un cadre de haut niveau, à temps plein. On comprend leurs hésitations quand il s'agit d'un travail qui est indispensable, mais ne prend que quelques semaines ou quelques jours par mois. Par contre, ils hésiteraient moins s'ils savaient qu'ils peuvent engager quelqu'un immédiatement opérationnel et qui ne demeurera à leur charge que pendant la durée réelle de l'opération. C'est ce que nous leur proposons avec notre formule* de « cadres indépendants à la carte. »

Pluridis se défend d'être une agence d'intérimaires, puisqu'elle ne *recruterait (par cooptation) de nouveaux* membres qu'au cas — encore à venir — où l'un d'entre ceux qui l'ont *fondée trouverait un engagement* définitif. En outre, cette formule poserait des problèmes juridiques qui *dépassent les possibilités actuelles* du groupe.

Bénéficier d'un statut spécifique

« *La législation actuelle*, explique M. Jean-Luc Chapuis, *n'envisage pas ce genre d'activité. Elle ne connaît que le salarié (avec un contrat de travail à durée déterminée ou non) ou le travailleur indépendant (avec un contrat de mandat). Nous avons entamé des pourparlers avec le ministère du travail et de la participation afin d'étudier dans quelle mesure nous pourrions bénéficier d'un statut spécifique qui serait la reconnaissance de notre existence.*

» *Nous n'avons pas la prétention*, ajoute-t-il, *d'avoir trouvé la solution au chômage des cadres. Mais notre démarche nous permet au moins de ne pas subir passivement notre situation et de garder le moral, ce qui est essentiel pour notre future réinsertion.* »

JEAN CONTRUCCI.

(1) Pluridis. Groupement de cadres indépendants, 69, rue du Rouet, 13008 Marseille. Tél. (91) 79-35-38.

Commentaires et réactions

LE GARDIEN EST EN VACANCES

« *Des vacances ? Oui mais à condition de trouver un remplaçant et de le payer* », écrivions-nous à propos des gardiens d'immeuble (*le Monde* du 27 mars). M. Christian Ghenanoua, de Nevers, apporte à ce sujet une rectification. Le congé annuel payé est prévu par l'article 771-4 *du code* du travail qui stipule que « *c'est au gardien d'immeuble de choisir son remplaçant avec l'agrément et sous la responsabilité de l'employeur, mais que la rétribution* est *à la charge de l'employeur* ». Telle est *la loi.*

La réalité, quant à elle, est très variable selon les sociétés. Le plus souvent, celles-ci versent au couple de gardiens un mois complet supplémentaire pour la rétribution du remplaçant. Rétribution que le gardien se charge d'apprécier à son gré. Mais, de plus en plus, les gardiens souhaitent que *les sociétés* assument la responsabilité du choix et de la rétribution du remplaçant. *Certains souhaiteraient* aussi qu'un logement spécial soit prévu dans l'ensemble immobilier pour leur *successeur.*

OU ON REPARLE DU TRAMWAY

Il est faux d'affirmer comme on le fait que seul l'autobus est *capable de fixer au transport en* commun les personnes écartant le recours au métro. Les techniciens de la R.A.T.P., qui ont pour mission de définir l'outil de transport le plus approprié pour transporter dans les meilleures conditions, et *en même temps de créer une* dissuasion efficace tendant à diminuer les embouteillages en attirant une clientèle venant de la voiture particulière, n'ont-ils jamais entendu parler du tramway ? Cela semble inconcevable.

Toutes les considérations mises en avant pour mettre en exergue — à juste raison — les avantages de l'autobus sur les moyens de transports individuels sont à reprendre intégralement lorsqu'il *s'agit de définir les avantages* du tramway, ces derniers l'emportant même sur bien des points : capacité, confort, accélération, silence, absence de pollution. Deux exemples, entre autres, le montrent : Amsterdam et Milan, où des lignes *de bus et de trolleybus*, ont fait place au tram à grande capacité.

J. GLENN,
Paris.

● *Enquête publique sur l'aménagement des anciens terrains S.N.C.F. de Vaugirard.* — L'enquête publique sur l'aménagement de la ZAC « Gare de Vaugirard », dans le quinzième arrondissement *de Paris, sera ouverte* du 17 avril au 22 juin, à la mairie annexe de l'arrondissement. Délimitée par les voies ferrées de la gare Paris-Montparnasse, la rue Falguière et la rue du Cotentin, cette zone d'aménagement a été créée sur d'anciens terrains S.N.C.F. acquis par la Ville de Paris. En adoptant à l'automne dernier le programme d'aménagement, le Conseil de Paris a doublé, en *le portant* à quatre cent quarante, le nombre de logements sociaux qui doivent y être construits. En *revanche*, la *hauteur* des immeubles a été révisée en baisse ; 10 000 mètres carrés de

Pays de la Loire

UN PLAN D'ENSEMBLE POUR LA LOIRE

De notre correspondant

Nantes. — Lors d'un récent conseil interministériel, le président de la République a demandé à M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, un rapport de synthèse sur la Loire. Il s'agirait d'intégrer dans le même document différents éléments ayant trait tant au fleuve lui-même (régulation du débit et protection contre les crues) qu'à son bassin naturel (incidences de l'industrialisation, pollutions et dégradation *des sites*).

Ce rapport fera évidemment référence au projet d'aménagement global actuellement en cours d'élaboration par les élus riverains du fleuve, à l'initiative de M. Jean Royer, député et maire de Tours. *Dans l'estuaire*, deux points sont particulièrement sensibles en ce moment : les *zones inondables et* le lit du fleuve. Le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire a, en effet, un important programme de remblaiement. La commission permanente du conseil régional a proposé de lui accorder une subvention de 3 millions de francs pour le dragage du fleuve et le remblaiement de 400 hectares destinés à une zone industrielle portuaire.

Par ailleurs, les extractions intempestives de sable et de gravier ont considérablement
jardins sont également prévus.
aggravé les années dernières *l'érosion des berges, notamment* en amont de Nantes. Les ponts, celui de Mauves et celui de Rezé-Pont-Rousseau, ont été fortement dégradés, et il a fallu consolider leurs piles. Les élus riverains de la Loire ont attiré sur ce point *l'attention de* M. Thierry Chambolle, directeur de la prévention des pollutions au *ministère de l'environnement* et du cadre de vie, lors de son passage à Nantes.

J.-C. M.

Le Monde

économie

AGRICULTURE

LE VIN DE BORDEAUX QUATRE ANS APRÈS LA CRISE

Après un rétablissement qui étonne, la *maison Cruse, l'une des grandes sociétés* du négoce bordelais, compromise en 1973 *dans le scandale* des vins de Bordeaux, cherche un partenaire financier. La Société des vins de France était sur les rangs, mais l'affaire n'est pas encore, semble-t-il, conclue. Cette négociation est le dernier épisode en date des modifications qui sont intervenues dans le Bordelais depuis 1972. Depuis la crise et le scandale qui l'a aggravée, les cartes ont été redistribuées entre négociants et producteurs. Le nouvel accès de fièvre qui a saisi les cours du bordeaux fait craindre de nouveau pour la santé de l'économie régionale du vin. Mais à plus long terme, ce sont le « malthusianisme » politique de la commission européenne empêchant le développement des plantations et la rigidité de la réglementation qu'entretient l'INAO (Institut national des appellations d'origine), qui inquiètent les professionnels du bordeaux.

L'UNION SACRÉE

De notre correspondant

Bordeaux. — Il y eut la crise : *1970* avait été une très bonne année, pas chère. La suivante fut bonne également, mais pas très copieuse. Demi-récolte, mauvaise celle-là, en 1972. La flambée des prix avait été énorme et suivie en 1973 et 1974 de deux des plus grosses récoltes de l'histoire de la Gironde. Il aura fallu sept ans pour que les prix re*trouvent le niveau de 1972.* De 10 000 F en janvier 1973, le tonneau de saint-émilion était tombé à 1 500 F en août 1975. Il en vaut 9 000 aujourd'hui. *Sur l'ensemble du vi*gnoble bordelais, qu'il s'agisse des appellations contrôlées ou des crus classés, on vient tout juste de retrouver le niveau de cette année-là.

Il y eut le scandale. Deux des plus orgueilleuses maisons impliquées dans de vilaines affaires où des *courtiers marrons jouaient à cache*-cache avec les services de répression *des fraudes. Le négoce borde*lais avait failli à sa tâche. Les difficultés financières se doublaient d'une crise de confiance à l'extérieur et à l'intérieur. Sur les marchés étrangers, Italiens, Espagnols ou Allemands, qui n'attendaient que *cela, se sont engouffrés dans* la brèche. Pour les producteurs, ce fut l'occasion *rêvée de se débarras*ser d'un joug longtemps jugé trop pesant : celui du négoce.

Les commissionnaires *et les pro*ducteurs ont cherché à profiter de la situation. Les premiers, travaillant avec des marges plus réduites, bénéficièrent des modifications profondes des réseaux de distribution et de l'apparition de partenaires *soucieux de faire un clin* d'œil en vitrine avec un « *bon petit* bordeaux *pas cher » ou un grand cru classé.* Actuellement, ces courtiers font la moitié de leur chiffre d'affaires avec les succursalistes.

Chez les producteurs, on a vu se développer la mise en bouteille à la propriété et la vente directe de tout ou partie de la récolte.

Si les années noires ont été ter*ribles pour le négoce, il* n'y eut pourtant, paradoxalement, pas de dépôts de bilan. La plupart des pertes ont été comblées, soit par de l'argent *frais* pour les maisons contrôlées de l'étranger, soit par la vente de domaines viticoles. C'est ainsi que le *groupe britannique* Bass-Scharington a augmenté sa *participation dans Lichyne en* rachetant notamment le stock ; de même Cruse a-t-il vendu Pontet-Canet, et Ginestet s'est-il défait de Margaux. Mais la crise a également *provoqué* un certain nombre de retraits ou de réductions d'activité de pays étrangers. Ce désengagement a été perçu comme de bon augure *par beaucoup de Bordelais qui es*timent que le commerce du vin est l'affaire d'initiés et non celle de banquiers ou de marchands de limonade à la recherche d'un bon placement, et affirment aujourd'hui que l'irruption de capitaux étrangers a été trop massive pour une place qui n'était pas capable de les assi*miler. Avec eux, dit-on,* sont aussi venues des mœurs bizarres : « *Jamais on ne me fera croire que c'est à l'ordinateur de décider si le moment est venu d'acheter du vin* », dit un courtier de la place. Combien de cadres de Lichyne, Delors, ou de De Luze ont envoyé des télex à Londres en disant : « *J'exécute parce que j'y suis obligé, mais je ne réponds pas des conséquences.* »

Les bilans se sont reconstitués

On constate aussi que quatre ans après la crise, ceux qui ont géré leur affaire avec sang-froid ont mieux résisté. La « frange corré*zienne » du négoce* bordelais, moins célèbre et plus discrète que celle du quai des Chartrons, *d'origine* étrangère, a, semble-t-il, mieux tenu le coup, continuant à gérer ses affaires, si grosses soient-elles, avec la tête froide. Comme les bougnats le font pour leur petite cave-épicerie. Les Moueix, les Dourtes, les Cordier sortent grandis. Le classement officiel du syndicat des négo*ciants le confirme* (1).

Ceux des Chartrons qui n'avaient pas vu la crise *ont toutefois su faire* face et payer la casse. La seule maison Cruse aurait aussi dû, selon la plupart des estimations, trouver 700 millions de francs. Aujourd'hui leurs concurrents eux-mêmes disent : « *Les Cruse font du bon vin. Ils n'ont jamais fait aussi bon. Ils y sont peut-être obligés, mais souhaitons qu'ils s'en sortent. C'est tout Bordeaux qui serait affaibli s'ils disparaissaient.* »

Peu à peu les bilans se sont reconstitués et, *signe évident* d'une santé retrouvée en partie, quelques investissements ont été réalisés en 1977 et 1978.

Aujourd'hui, personne ne nie que des managers étrangers et des Bordelais, cédant à la tentation, aient été responsables de la crise. Mais, dit-on à Bordeaux, celle-ci fut peut*être l'occasion d'une redéfinition* des rapports entre la production et *le négoce.*

Ce dernier n'avait pas su assumer entièrement son rôle d'éleveur, de stockeur et de régulateur du marché. Et il a renoncé en partie à son art de l' « arrangement » et de l' « élevage » qui lui garantissait *une forte valeur ajoutée.*

De son côté, la propriété s'est habituée à l'idée de contribuer au partage et au financement des stocks. Elle sait que la suppression des « alchimistes des chais » suppose de sa part une vinification par*faite. Elle a définitivement rompu* avec la tentation de produire beau*coup pour compenser une qualité* médiocre. Surtout dans les vins blancs, où les progrès *accomplis* en quelques années ont été considérables.

Mais il reste qu'à chaque crise, le négoce perd une partie de son pouvoir. *Quelle sera sa capacité de* résistance si un autre choc surviendrait ? Une nouvelle crise provoquée par une nouvelle flambée des prix risquerait fort d'aboutir non plus à une redistribution des rôles dans la hiérarchie des négociants, mais à une hécatombe. Or déjà quelques signes avant-coureurs inquiétants ont été ressentis par l'ensemble de l'interprofession : les Côtes du Rhône vont mal. C'est, pour les Bordelais, une référence, un signe qui ne trompe pas. En outre, les grands crus classés qui, avant la crise, devaient *encore passer sous les fourches cau*dines du négoce, prennent le large, *refusant de tenir compte des conseils* de modération des prix donnés par l'interprofession : *le 6 avril, la pre*mière tranche du Haut-Brion a été mise en vente à 9 heures. A midi, tout était parti au prix de 82 000 F le tonneau de 900 litres. On ne sait pas encore s'il y aura une deuxième tranche. Même prix pour Laffitte. Même prix pour Mouton. La Conseillante, troisième cru de Pommerol *après le Château-l'Evangile et Petrus,* avait été vendu la veille à 50 000 F *le tonneau. Ne s'agit-il* que d'une incartade ? Le volume de la récolte 1979 sera déterminant.

Risques de pénurie

Le comité interprofessionnel du vin de Bordeaux, avec une direction *bicéphale — le représentant des* producteurs (Paul Geotin) et repré*sentant du négoce (Jean-Paul Jauf*fret), le président un an tour à tour, — a réussi toutefois à faire régner dans une grande partie de la profession une certaine discipline sur les prix et à constituer la réserve financière qui pourrait permettre la mise en place d'un *stock régulateur.* Tout le monde en est d'accord : passé le *cap des prochaines vendanges, il* restera à consolider l'instrument. Mais pour *le long* terme, *les inquié*tudes ne dépendent ni du climat ni du marché, elles sont politiques.

Le bordeaux ne peut s'installer dans la pénurie comme le bourgogne. Il travaille sur une tout autre quantité. Alors que les rendements sont à peu près constants depuis une vingtaine d'années, les surfaces tendent à diminuer. Bruxelles s'oppose aux plantations nouvelles. Paris fait de même : « *Les Italiens, eux, se sont déjà servis. Cette année, nous avons demandé 1 000 hectares de plus. On nous en a accordé 500. Si nous en avions demandé 2 000, on nous en aurait accordé 1 000. Ce n'est pas sérieux. Il est inadmissible qu'un petit Parisien, d'un trait de plume, décide de ce qui est bon pour nous* », dit Paul Giotin. Il pense, comme bien d'au*tres, qu'il n'est pas* question d'augmenter le rendement à l'hectare, que *la qualité doit primer la quantité.* Ne pas réagir rapidement, c'est augmenter les risques de pénurie et donc de tension sur les prix avec les risques que cela suppose. On *estime aussi que planter* 1 500 hectares par an pendant dix ans pour*rait permettre la création de 15 000* emploi. Un argument qui n'est pas mince dans un département qui possède un des plus forts taux de chômage de France.

Autre inquiétude à long terme : la réglementation jalousement maintenue par l'I.N.A.O. (Institut national des appellations d'origine) manque *de flexibilité. Si elle a contribué à* sauver le vignoble, elle néglige trop *désormais l'évolution des goûts :* « *En 1969, on aurait bu de meilleurs vins si l'assemblage avait été possible,* dit M. Cottin, le patron de La Bergerie. *Les Californiens ont resserré leurs normes, mais ils ont le droit d'assembler jusqu'à 20 %. Qu'est-ce que ça peut faire qu'un 1977 ait 20 % en 1978 ? Il n'en serait que meilleur. En fait, à cause du rigorisme de l'I.N.A.O., on laisse les Américains produire seuls le vin qui convient le mieux à leur marché national, un vin d'une qualité constante. Ce ne serait pas déchoir que d'essayer de lutter à armes égales.* » En ira-t-il pour le vin de Bordeaux comme pour bien d'autres produits ? Le temps est-il venu de s'adapter au marché ?

PIERRE CHERRUAU.

(1) Pour 1977, le syndicat donne pour les principales maisons le classement suivant par ordre d'importance : Castel, Barton et Guestier, Cordier, La Bergerie, Calvet, Cruse, Consortium des vin sde Bordeaux et de la Gironde, Delors, Moueix.

AFFAIRES

Où l'on reparle de la réforme de la Bourse de Paris

Comme on pouvait s'y attendre, *le long conflit social* que vient de connaître la Bourse *de Paris a provoqué* un *certain* remue-ménage dans les milieux *financiers. Premier effet :* la réforme du marché, véritable serpent de mer, est remise en selle.

Présenté mercredi *dernier* aux agents de change, le projet « *confidentiel et non destiné* au public », selon la Chambre syndicale, *consiste, pour* l'essentiel, à supprimer le marché au comptant, au profit d'un cours unique débattu « à la criée » sur les groupes de terme. Dans un premier temps, l'essai, qui pourrait être réalisé avant la fin de l'année, concernerait uniquement les deux cent cinquante valeurs actuellement négociées au comptant et à terme. Par la suite, les titres disposant d'un marché *assez large seraient* intégrés dans le nouveau système. Est-ce à *dire* que *les petits* ordres concernant ces valeurs ne seraient *plus acceptés ?* Non. D'une part, la chambre syndicale *envisage d'abaisser* les quotités minimales nécessaires pour opérer à terme (*jusqu'à* l'équivalent en capitaux de 5 000 F). Et, d'autre part, subsisterait un marché des « rompus » pour les très petits ordres Ce marché ne serait pas autonome pour autant. Les cours qui lui seraient appliqués seraient ceux débattus à terme, avec une hausse de 1 % pour les acheteurs et une « remise » égale pour les vendeurs. Mieux ; s'agissant de l'impôt de Bourse, la chambre syndicale envisage de demander à la *D.G.I.* (Direction générale des impôts sa suppression pure et *simple pour les* petits ordres du comptant.

Cette rationalisation de la Bourse conduira-t-elle à des licenciements ? « Aucun », avance la note de la Compagnie. En effet, si le « premier groupe » disparaît, il faudra probablement créer deux ou trois « *groupes de criée* » supplémentaires. Les employés trouveraient donc, entre autres, leur place sur ces groupes.

Tout ira donc pour le mieux dans *le meilleur des mondes si* les services informatiques de la Compagnie suivent le mouvement. Or il se trouve que certains agents de change émettent des doutes à cet égard. Un grand nombre d'entre eux, mécontents de l'absence de services rendus pendant la grève, ont même décidé de se réunir la semaine prochaine *pour* « taper du poing sur la table ». Vingt-neuf charges *sur quarante-trois sont actuel*lement « mécanisées » à la chambre syndicale. Les autres ont choisi l'informatique à domicile (la charge de M. Flornoy, syndic des agents de change, par exemple) ou le contrat avec des sociétés extérieures).

Parmi les vingt-neuf « conjurés », certains ont confié qu'ils étudiaient les moyens de quitter la Chambre syndicale pour s'adresser à une autre entreprise spécialisée. « Cela ne contribuerait certainement pas à la santé de la Compagnie. Que l'on nous donne un peu de temps ! », *dit* on au G.S.I. (Groupement service in*formatique) chargé, depuis* le début de l'année, de réorgani*ser et de rentabiliser les servi*ces mécanographiques de la Bourse. *Une sorte de « plan* Orsec », être déclenché en cas de nouveau conflit, est même à l'étude. Les agents de change, furieux, attendront-ils jusque-là ? Une chose est sûre : d'ores et déjà un certain nombre de banquiers ont confié leur intention de passer leurs ordres en priorité chez les agents de change informatisés à l'extérieur de la Compagnie. De quoi faire réfléchir toutes les concernées...

P. C.

CORRESPONDANCE

La Société Rosa Gouz n'a jamais été un « canard boiteux »

A la suite de l'article paru dans le Monde *du 11 avril, intitulé* « Le groupe Bidermann pourrait participer au redressement de Manufrance », *dans lequel nous citions, parmi les firmes de type « canard boiteux » reprises par le groupe Bidermann, la Société Rosa Gouz, M. Isaac Gouz, fondateur et P.-D.G. de cette société, nous écrit :*

La S.A. Rosa Gouz, une des principales entreprises dans sa spécialité, que je dirige depuis plus de trente ans, en constante progression, a toujours présenté des bilans largement bénéficiaires. Ce n'est pas parce que l'entreprise était « en difficulté » que certains actionnaires ont cédé une partie de leurs actions, mais pour convenances personnelles, d'autant plus qu'à aucun moment M. Bidermann n'a apporté de concours tant financiers qu'actifs à la société, dont l'équipe de direction est restée inchangée.

● *T.V.A.* — La date limite des déclarations demandées aux personnes dont l'activité est soumise à la T.V.A. depuis le 1er janvier 1979 est reportée du 17 avril au 7 mai, indique le ministère du budget. Il s'agit des déclarations portant sur les opérations effectuées au cours des trois premiers mois de l'année et pour lesquels les contribuables peuvent exercer leur option en faveur d'un régime réel d'imposition.

● *Olivetti distribuera des ordinateurs Amdahl.* — La société italienne Olivetti et la firme américaine Amdahl vont constituer une filiale commune pour distribuer les grands ordinateurs de Amdahl en Italie.

ÉNERGIE

L'Arabie Saoudite produira moins de pétrole que prévu

(Suite de la première page.)

La conclusion la plus importante à laquelle sont parvenus les auteurs du rapport — des collaborateurs anonymes des sénateurs — est que la production saoudienne, actuellement limitée à 8,5 millions de barils par jour (425 millions de tonnes par an), n'atteindra probablement jamais les 16 *millions de barils par jour* (800 millions de tonnes par an) *prévus il y a quelques années par* les experts américains — de la C.I.A. aux grandes compagnies — ni même les 14 millions (700 millions de tonnes par an), que M. Schlesinger, ministre de l'énergie, attendait, l'an dernier encore, pour 1983.

La santé du prince Fahd

La meilleure estimation, selon eux, est une production de 12 millions de barils par jour (600 millions de tonnes par an), et encore pas avant 1987. Aussi bien, concluent-ils, « *les Etats-Unis ne devraient pas fonder leurs plans énergétiques sur l'idée que l'Arabie Saoudite, en tant que fournisseur résiduel, produira assez de pétrole pour répondre aux besoins des Etats-Unis ou de l'économie mondiale au cours des deux prochaines décennies, au rythme attendu d'augmentation de la consommation.* » Le pétrole saoudien représente actuellement 17 % *des importations* américaines.

Les auteurs du rapport n'attribuent pas cette nouvelle modestie des dirigeants de Ryad à des facteurs diplomatiques — du moins ils n'en ont trouvé « *aucune preuve* ». Mais à des causes *générales : le royaume veut* « *maintenir sa production à un niveau soutenu le plus longtemps possible* ». Or une production de 14 millions de barils par jour (700 millions de tonnes) ne pourrait pas être maintenue plus de dix ans. Des investissements importants seraient nécessaires pour accroître la production des puits existants, tandis que les perspectives de nouvelles *découvertes* sont « *hautement incertaines* ». Au passage, le rapport ramène le volume des réserves *estimées du pays de 248 milliards* de barils, comme il était avancé *précédemment*, à 177 milliards.

Sans doute les sénateurs avaient-ils de bonnes raisons de passer outre aux objections des grandes compagnies, souvent soupçonnées à juste titre de vouloir cacher certains faits pour promouvoir leurs intérêts. Mais il est possible aussi que les responsables de la commission des affaires étrangères, MM. Frank Church, président, et Jacob Javits, le plus ancien de ses membres républicains, dont les sympathies pro-israéliennes sont connues, aient vu dans cette affaire une bonne occasion de s'opposer à la politique trop amicale, à leurs yeux, poursuivie par le gouvernement à l'égard de Ryad. M. Church, qui s'était élevé l'an dernier contre les *ventes d'avions F-15 à l'Arabie* Saoudite, a récemment demandé *un réexamen* des liens spéciaux établis avec ce pays, tirant argument de l'hostilité de Ryad au traité de paix israélo-égyptien. La *publication du rapport* n'en a pas moins été décidé, a-t-il indiqué, « *à l'unanimité* » de la commission des affaires étrangères.

Un autre avatar des relations américano-saoudiennes a été la « fuite » vers le *Washington Post*, qui en a rendu compte dimanche 15 avril, de divers rapports des services *de renseignement* abondant en spéculations sur la santé *physique et politique du prince* Fahd, considéré jusqu'à présent *comme* l'homme fort du régime saoudien, mais décrit par ces sources comme étant en perte de vitesse. Les « *problèmes de boisson* » du prince héritier sont évoqués au passage, en même temps qu'un malaise dans les forces armées du royaume.

Les dirigeants du gouvernement américain vont s'efforcer de minimiser ces nouveaux problèmes, sans pour autant oublier les anciens. Déposant récemment devant une commission du Congrès, M. Vance avait donné le ton en déclarant que les mesures adoptées contre l'Egypte *par l'Arabie Saoudite n'étaient* peut-être pas définitives. « *Il faudra,* avait-il dit en substance, *juger le « sommet » de Bagdad à ses résultats à long terme, plus qu'à ses déclarations d'intention.* » Il reste que le prix politique à payer pour la paix israélo-égyptienne a été un peu plus élevé que prévu.

MICHEL TATU.

L'ÉNERGIE SOLAIRE COUVRIRAIT 12 % DES BESOINS AMÉRICAINS EN L'AN 2000

Washington. — M. James Schlesinger, secrétaire américain à l'énergie, recommande, dans un mémorandum remis au président Carter, que le gouvernement fédéral dépense 2,5 milliards de dollars par an dans les « *années 85* », afin de développer l'énergie solaire.

Le *New York Times*, qui a obtenu copie du mémorandum, ajoute que le secrétaire à l'énergie propose comme objectif la fourniture par l'énergie solaire de 12 % des besoins énergétiques des Etats-Unis en l'an 2000. Dans son mémorandum, le secrétaire à l'énergie demande à M. Carter de s'engager personnellement en faveur du développement de l'énergie solaire dans une allocution à la nation ou dans un discours au Congrès.

Les dépenses recommandées par M. Schlesinger sont très inférieures à celles préconisées par les partisans de l'énergie solaire, qui voudraient voir le gouvernement fédéral dépenser 6 milliards de dollars en 1980. — *(A.F.P.)*

[Rappelons qu'en France, selon les prévisions officielles, en l'an 2000, 5 % de la consommation énergétique seront assurés par des moyens non traditionnels, l'énergie solaire en représentant pour sa part 1 %.]

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 15-16 avril 1979 a été tiré à 505 338 exemplaires.

A B C D F G H

Deux cents personnes au moins ont trouvé la mort dans le tremblement de terre en Yougoslavie

La côte du Montenegro a été particulièrement touchée

Deux cents personnes au moins ont trouvé la mort dans le violent tremblement de terre qui a secoué la Yougoslavie, dimanche 15 avril, à 6 h. 20 G.M.T. (8 h. 20 heure de Paris). La secousse, d'une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter, et dont l'épicentre se trouvait en mer Adriatique, a ravagé la côte du Montenegro, où l'on dénombrait, dimanche *dans la* soirée, plusieurs centaines de blessés et des milliers de sans-abri. Le bilan pourrait encore *s'alourdir quand sera connu l'effet* du tremblement de terre sur les populations qui vivent plus à l'intérieur des terres.

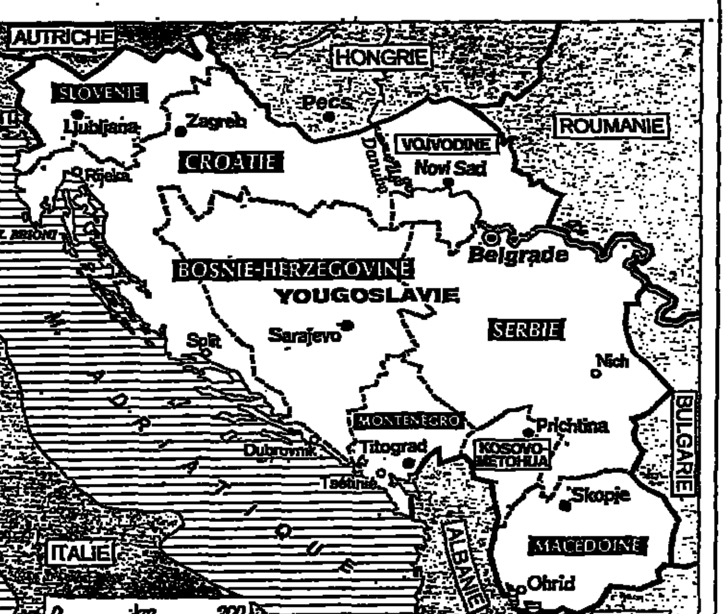
Trente-cinq personnes au moins sont mortes, et plusieurs centaines ont été blessées en *Albanie, dans la région proche de la frontière* yougoslave.

La secousse initiale, qui paraît être une des plus violentes qu'ait connues le bassin méditerranéen depuis plusieurs décennies, a été suivie par de nombreuses « répliques ». Celles-ci, qui suivent pratiquement toujours une secousse initiale importante, continuaient encore de se faire sentir ce lundi matin 16 avril. L'une d'elles, particulièrement violente, a achevé de détruire, *dimanche après-midi, de nombreux édifices* ébranlés par la première secousse.

L'organisation des secours est difficile à cause des dommages qu'ont subis les voies de communication.

De notre correspondant

Belgrade. — La secousse sismique *qui s'est produite dimanche* matin 15 avril a été *ressentie* à Belgrade, Zagreb, Novi Sad, Skoplje, Sarajevo et dans de nombreuses autres villes *du pays, obligeant des millions de* personnes à quitter leur logement. Mais c'est surtout le littoral monténégrin (entre Dubrovnik et la frontière albanaise), au large duquel se trouvait l'épicentre du séisme, qui a été touché. Cette région, l'une des plus belles de Yougoslavie, réputée pour ses vieilles cités maritimes et ses plages sablonneuses qui, en été, *accueillent de nombreux touristes du* monde entier, a été ravagés. A Hercegnovi, Igalo, Budva, Bar, Kotor et Ulcinje, près de la frontière albanaise, 80 % des maisons d'habitation *ont été détruites ou endommagées.* Il en est de même de quelques-uns des grands palaces qui, heureusement, pour la plupart, n'ouvrent leurs portes qu'à partir du 15 mai.



La route qui suit la côte a été endommagée en maints endroits ou inondée par un tsunami, improprement *appelé le « raz de marée » qui* a suivi le séisme. La vieille forteresse d'Hercegnovi, construite par *les Vénitiens au dix-septième siècle* et les remparts de Kotor, bâtis par les troupes du maréchal Marmont au début du dix-neuvième siècle, sont en ruines. Le « raz de marée » a littéralement englouti le port de Zelenika et les chantiers de Bijela construits il y a quelques années par une firme française. Il a emporté un navire dans le port de Bar où le feu a éclaté dans les dépôts. La ligne de chemin de fer Belgrade-Bar, qui se faufile à travers les *montagne du Monténégro et représente* avec ses viaducs et tunnels l'un des plus beaux ouvrages d'art d'Europe, a été endommagée en plusieurs.

Le maréchal Tito qui, depuis un mois fait une cure à Igalo, a été réveillé par le tremblement de terre. De bonne heure dimanche, il a reçu les dirigeants de la République fédérée du Monténégro qui l'ont informé de la situation, puis il a visité la région sinistrée. Dans *l'après-midi, il s'est adressé à la* télévision au pays, l'invitant à faire preuve de solidarité avec les sinistrés et le Monténégro qui vient d'être frappé par une grande catastrophe.

Dès que la nouvelle du désastre a été connue, des unités de l'armée, de la défense civile et des équipes spécialisées sont parties de divers centres de l'intérieur vers le littoral. Le seul aérodrome de la région, à Tivat, ayant été, lui aussi, gravement endommagé, les premiers secours sont arrivés par hélicoptères, les routes étant également coupées par des éboulements.

Parmi les victimes ne figurent pas, du moins jusqu'à présent, d'étrangers. Il y a, en ce moment, un certain nombre de touristes français à Dubrovnik, plus au nord, mais *cette cité, « la perle de l'Adriatique »*, n'a subi que des dégâts matériels : une église du dix-septième siècle, notamment, s'est écroulée.

PAUL YANKOVITCH.

● *M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères,* a adressé dimanche soir à M. Josip Vrhovec, secrétaire fédéral aux affaires étrangères de Yougoslavie, le message suivant : *« Venant d'apprendre la tragédie qui frappe le Montenegro, je vous prie d'accepter, au nom du gouvernement français et en mon nom personnel, l'expression de ma très vive sympathie. Je vous demande de bien vouloir présenter aux familles des victimes nos condoléances attristées et d'assurer les populations éprouvées par le séisme de la solidarité du peuple français. »*

● *Des souscriptions*, pour venir en aide aux victimes du séisme *qui a frappé la Yougoslavie, ont* été ouvertes par la Croix-Rouge française et le Secours populaire français : Croix-Rouge française, compte spécial C.C.P. Paris 600-00 (préciser Yougoslavie). Secours populaire français, 9, rue Froissart, 75003 Paris. C.C.P. 654-37 H Paris (indiquer : sinistrés Yougoslavie).

Le plongeon d'une maison dans la mer

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont passé la nuit *de* dimanche à lundi en plein air, dans les villes sinistrées du Monténégro, refusant de rejoindre leurs habitations par crainte d'être ensevelies. *Dans certaines* villes, elles se sont rassemblées dimanche soir autour de feux, dans les parcs publics ou sur des terrains de football.

Selon l'Agence de presse yougoslave, le séisme a été une véri*table « catastrophe » : routes,* lignes de chemin de fer, installations portuaires, hôtels et hôpitaux ont été endommagés ; d'innombrables habitations ont été détruites.

Les autorités yougoslaves ont lancé des appels aux donneurs de sang : dans tout le pays, des queues se sont formées dimanche devant les hôpitaux. Secours *et volontaires convergent vers la* région sinistrée. Des milliers de sauveteurs continuaient de déblayer dimanche soir les décombres. Torse nu, sous la lumière des projecteurs, soldats et volontaires fouillaient les ruines à la recherche de victimes éventuelles restées prisonnières sous des tonnes de pierres.

La majeure partie de la région était encore, dimanche soir, privée d'eau et de courant électrique. A Hercegnovi, un habitant raconte comment une habitation de deux étages, voisine de sa maison, maintenant fissurée, a plongé, sous ses yeux, dans la mer en contre-bas : « C'est un véritable miracle que ses trois occupants aient réussi *à se sauver, alors que le bâtiment* s'enfonçait dans l'eau », explique-t-il.

Environ deux mille touristes étrangers ont été évacués sur Dubrovnik. Il s'agit en majorité d'Allemands, ainsi que d'un petit groupe de Britanniques.

Ulcinj, ville yougoslave la plus proche de la frontière albanaise, présentait, dimanche, l'aspect *d'une ville dévastée par des* bombardements : soixante corps sans vie ont été retirés des décombres. Ses vingt mille habitants avaient tous déserté leurs maisons et campaient dans les parcs de la ville. — (A.F.P., A.P., Reuter.)

● *Le secrétaire provincial de l'Alliance populaire* pour la province de Guipuzcoa en Espagne, M. Gerardo Gouez Chaos, a été grièvement blessé dans un attentat, ce lundi matin 16 avril à Saint-Sébastien. Les policiers ont retrouvé des douilles de fusil-mitrailleur de 9 millimètres, munitions habituellement employées par l'ETA militaire. — *(A.F.P.)*

● *Grève en Espagne.* — Plusieurs dizaines de milliers de touristes sont touchés par la grève partielle du personnel hôtelier de la Costa del Sol (sud de l'Espagne), entrée le samedi 14 avril dans sa seconde semaine. Les grévistes revendiquent des augmentations de salaire.

● *Quatre-vingts kilomètres de côtes polluées par le pétrole au Canada.* — Entre Sydney-Mines et Donkin (pointe nord de l'île du Cap-Breton) au Canada, la côte est polluée sur 80 kilomètres par les nappes de mazout échappées d'un pétrolier britannique, *le Kurdistan qui a coulé le 15 mars* non loin de là, dans le détroit de Cabot.

Par suite d'éruption volcanique

QUINZE MILLE PERSONNES ONT ÉTÉ ÉVACUÉES DANS L'ILE DE SAINT-VINCENT AUX ANTILLES

Kingstown (Saint-Vincent) *(A.F.P., A.P., Reuter).* — Le volcan de la Soufrière, au *nord* de l'île de Saint-Vincent (Antilles), qui était entré en éruption vendredi matin 13 avril *(le Monde daté 15-16 avril)*, semblait s'être quelque peu calmé dimanche. La dernière éruption, la plus violente, remonte à samedi en fin de matinée : un immense nuage de fumée cachait complètement le soleil, et des pierres sont tombées sur Diamond, un petit village situé à une douzaine de kilomètres du volcan.

Deux victimes ont été recensées, deux fillettes qui auraient péri par asphyxie. Toute la population du nord de l'île, soit environ quinze mille personnes, a été évacuée sur une quarantaine de centres d'évacuation installés au sud.

La distribution des premiers secours, en provenance notamment des Etats-Unis, de la Martinique et de Trinité-Tobago, a commencé. De nombreuses embarcations ont convergé vers l'île et se tiennent prêtes à intervenir au cas où une évacuation massive s'avérerait nécessaire. Selon les premiers volcanologues arrivés sur les lieux, le danger d'une éruption analogue à celle de 1902, qui avait fait plus de quinze cents morts, paraît toutefois écarté.

LES RÉPERCUSSIONS DU TRAITÉ DE WASHINGTON

Le Fonds arabe de développement suspend toute relation avec l'Égypte

Le FADES (Fonds arabe de développement économique et social) a décidé de *« suspendre toute aide, tout crédit à l'Egypte et toute relation économique avec elle »*, indique un communiqué publié dimanche 15 avril à Koweït, à l'occasion de la réunion du conseil des gouverneurs de cet organisme financier inter-arabe.

La décision adoptée par les dix-huit ministres arabes de l'économie et des finances présents dimanche à Koweït à la conférence *« s'étend également à toutes les institutions égyptiennes ayant traité dans le passé avec le FADES »*, précise le communiqué.

Dès l'ouverture de la séance inaugurale, dimanche matin, le représentant de l'Egypte — seul pays membre à ne pas avoir délégué son ministre de l'économie et des finances à la conférence — *a été prié de* quitter la salle.

En prenant ces décisions, le conseil des gouverneurs du FADES a mis en application les résolutions prises au début du mois à Bagdad, à la suite de la signature du traité de paix égypto-israélien, précise le document.

Créé en 1972, le FADES est composé de vingt pays arabes. Il a pour tâche notamment de canaliser l'assistance financière des pays pétroliers au développement économique des autres pays arabes.

A Tel-Aviv, la radio israélienne a annoncé, d'autre part, que des délégués égyptiens et israéliens se rencontreront mardi 17 avril dans le Sinaï pour définir les relations futures des deux pays dans le domaine de l'énergie et de la remise à l'Egypte des champs pétrolifères du Sinaï, actuellement sous contrôle israélien.

Interviewé à la radio, M. Yizhak Moday, ministre israélien de l'énergie, a déclaré que *« les problèmes qui doivent être débattus sont très compliqués. Il s'agit du dédommagement qu'Israël exigera pour les installations qu'il a construites, ainsi que du pétrole que l'Egypte fournira à Israël »*.

Selon le ministre israélien, *« le quota annuel serait d'environ 2 millions de tonnes, qui seront transportées par pétroliers jusqu'au port israélien d'Eilath, puis par oléoduc. »*

Le président Sadate interdit toute activité politique dans les universités

Le Caire *(A.F.P.)*. — Le président Sadate a ordonné aux forces de l'ordre de tirer désormais à vue sur toute personne qui *« porterait atteinte aux biens de l'Etat ou des particuliers en Egypte »*.

Le chef de l'Etat égyptien, qui a donné ces instructions à la police, dans une allocution à Assiout (Haute-Egypte), a consacré l'essentiel de son discours à critiquer les activités des mouvements intégristes dans les universités et à dénoncer les *« confréries islamiques »* qu'il a accusées de vouloir *« réaliser ce que les communistes n'ont pas réussi à faire »*. Pour le président égyptien, les *« extrémistes religieux »* constituent une *« minorité rétrograde, en perdition, traître à l'Egypte et à ses valeurs morales »*.

Annonçant de strictes mesures de discipline dans les universités à partir de la proclamation des résultats du référendum du 19 avril, le président Sadate a déclaré : *« Dorénavant, la politique n'a pas de place dans les universités. Elle y sera interdite, et ceux qui veulent faire de la politique n'ont qu'à la faire à travers un parti. Cela s'applique aussi bien aux étudiants qu'aux professeurs et aux fonctionnaires. »*. Il a ajouté : *« Celui qui tentera de provoquer des incidents entre musulmans et chrétiens subira le plus sévère des châtiments. »*

Le président Sadate s'en est pris tout particulièrement à la revue *Al Daoua*, organe officieux de la confrérie semi-clandestine des Frères musulmans et, pour la deuxième fois en quelques jours il a critiqué le rédacteur en *chef de cette revue, M. Omar* El Telmessani, que beaucoup considèrent comme le « guide suprême » des Frères musulmans. Il a accusé *Al Daoua* de publier des *« mensonges »*, pour avoir affirmé que les Etats-Unis veulent liquider les mouvements religieux en Egypte.

Les *« confréries islamiques »* sont devenues très influentes ces dernières années dans les universités et remportent généralement, à un nette majorité, les élections estudiantines. Les critiques du président Sadate contre les mouvements intégristes ont commencé avec l'opposition publique des Frères musulmans à la paix avec Israël.

L'IRAN AUGMENTE LES PRIX ET LA PRODUCTION DE SON PÉTROLE

La Société nationale iranienne du pétrole a fixé ses nouveaux prix. Le baril de pétrole léger sera désormais vendu 16,57 dollars (y compris une « surcharge » de 1,90 dollar), et celui de pétrole lourd 16,04 dollars (avec une « surcharge » de 1,30 dollar). Ces nouveaux tarifs représentent des augmentations respectives de 12,9 % et de 12,2 % par rapport aux prix de base fixés par l'OPEP lors de la réunion de Genève à la fin du mois de mars.

Un porte-parole de la société a également précisé que la production pétrolière quotidienne de l'Iran s'établissait maintenant à 4,7 millions de barils par jour (235 millions de tonnes par an), dont 4 millions (200 millions de tonnes par an) pour l'exportation. La production journalière du 21 mars au *13 avril n'était que de 3,2 mil*lions de barils, dont 2,7 millions pour l'exportation. Avant la révolution, la production pétrolière moyenne de l'Iran variait entre 5,5 millions et 6 millions de barils par jour.

« L'actuel niveau de production a été réalisé par des ouvriers et des techniciens iraniens sans l'aide d'employés étrangers expatriés... », a précisé le porte-parole. — (A.F.P., Reuter.)

RELÈVEMENT DU TAUX D'ESCOMPTE JAPONAIS

Tokyo *(A.F.P.)*. — La Banque du Japon a relevé le 16 avril son taux d'escompte de 0,75 %, ce qui le porte à 4,25 %. Selon un porte-parole de l'institut d'émission, cette hausse, qui prendra effet à partir de mardi 17 avril, a pour but de lutter contre la pression inflationniste. C'est la première fois depuis quatre ans que le taux d'escompte est relevé.

[D'après l'U.C.D.E., le Japon était pourtant l'un des rares pays à faire exception à l'accélération du rythme *de la hausse des prix. En février*, le coût de la vie a même baissé de 0,3 %, après n'avoir augmenté que de 0,1 % en janvier. En douze mois, la hausse a été de 2,4 %, contre 3,8 % pour toute l'année 1978.]